

**RÈGLEMENT 24-08 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2024-2031 DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux sept ans ;

CONSIDÉRANT que le premier PGMR de la MRC de Rimouski-Neigette est entré en vigueur le 9 mars 2005;

CONSIDÉRANT que le second PGMR de la MRC de Rimouski-Neigette est entré en vigueur le 12 février 2017;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, la MRC de Rimouski-Neigette a adopté le 9 novembre 2022 par sa résolution no 22-317-277, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, la MRC de Rimouski-Neigette a tenu ses séances de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec a émis le 28 mai 2024 un avis favorable quant à la conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'égard du règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles a été donné le 12 juin 2024;

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Règlement 24-08 édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette* ».

**RÈGLEMENT 24-08 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2024-2031 DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récé.

ARTICLE 2

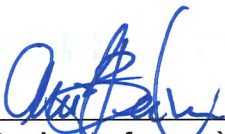
Le plan de gestion des matières résiduelles et ses annexes, comme déclarés conformes par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ARTICLE 3

Le document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récé.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.



(Copie conforme à l'original)

(S) Francis St-Pierre
Francis St-Pierre
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé
Jean-Maxime Dubé, directeur général
et greffier-trésorier

Avis de motion :	le 12 juin 2024
Adoption du règlement:	le 10 juillet 2024
Entrée en vigueur:	le 10 juillet 2024

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



2024
2031

Conseil de la MRC

Langis Proulx
Chantal Gagnon
Guy Caron
Francis St-Pierre
Claude Viel
Mario Beauchesne
Julie Thériault
Mario Guertin
Robert Savoie

Maire d'Esprit-Saint
Mairesse de La Trinité-des-Monts
Maire de Rimouski
Préfet, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard
Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière
Maire de Saint-Fabien
Mairesse de Saint-Marcellin
Maire de Saint-Narcisse-de-Rimouski
Maire de Saint-Valérien

Réalisation

Jean-Maxime Dubé
Gabrielle Plourde
Ophélie Lévesque Deschamps
Noémie Hébert-Tardif
Geneviève Chaumel
Marie-Pier Landry
Hugo Hallé
Lucie Alice Côté
Émilie Dextraze
Robert Pelletier
Diane Lévesque

Directeur du service de développement et gestion du territoire
Coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles
Co-Éco / Conseillère à la gestion environnementale – GMR
Co-Éco / Conseillère en gestion environnementale – GMR
Conseillère aux communications
Conseillère au développement agricole
Aménagiste
Géomaticienne
Directrice du service des finances
Conseiller aux communications
Secrétaire-réceptionniste

Comités consultatifs

Comité de suivi du PGMR

Langis Proulx
Chantal Gagnon
Claire Lafrance
Stéphanie Arseneault
Pascal D'Astous
Maryse Aubut
Jean-Yves Allard
Gervais Soucy
Robert Savoie
Francis St-Pierre

Esprit-Saint
La Trinité-des-Monts
Rimouski
Saint-Anaclet-de-Lessard
Saint-Eugène-de-Ladrière
Saint-Fabien
Saint-Marcellin
Saint-Narcisse-de-Rimouski
Saint-Valérien
MRC Rimouski-Neigette

Conseil jeunesse intermunicipal

Émeline McDuff
Geneviève Dubé
Alex Nadeau
Marissa Ruggere
Émilie-Rose Vitkauskas
Laurie Arbour-Bérubé
Gabriel Gionet
Cathie Lacasse-Pelletier
Daphné Meissner Laverdière

Merci aux directions générales des municipalités et à la division Environnement de la Ville de Rimouski pour leur collaboration tout au long du processus.

Avant-propos



**« C'est aujourd'hui que
demain commence! »**

La MRC de Rimouski-Neigette est fière de vous présenter le troisième Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de son histoire. Il repose sur une vision claire et ambitieuse qui guidera les actions à poser pour les sept prochaines années.

Depuis près de vingt ans, nous pouvons être fiers du chemin parcouru. L'investissement dans des infrastructures telles que le lieu d'enfouissement technique, le lieu de compostage ou l'écocentre permettent de traiter adéquatement les matières générées chez nous. Ce faisant, notre empreinte carbone s'en trouve réduite. Plus largement, les effets de la mise en place de l'écocentre dès 2007 ou encore du lieu de compostage en 2013 se répercutent dans notre performance. En effet, rappelons que notre MRC s'est classée deuxième parmi les MRC qui enfouissent le moins de déchet au Québec, selon les données du ministère de l'Environnement en 2017.

Néanmoins, il reste encore des efforts à fournir comme le démontre ce PGMR. Pour éviter les coûteux frais de l'enfouissement et afin de lutter activement contre les changements climatiques, nous nous devons collectivement de respecter et mettre de l'avant la hiérarchie des 3RV, soit de réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

Ainsi, nous vous proposons par le plan d'action de ce PGMR de mettre en place des systèmes et des mécanismes afin de simplifier votre quotidien et de vous faire connaître davantage la panoplie de services qui s'offrent à vous sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Parallèlement, nous vous invitons, comme citoyens, à vous impliquer, à vous informer et à montrer l'exemple.

A handwritten signature in blue ink, reading "Francis St-Pierre".

Francis St-Pierre
Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

Table des matières

Conseil de la MRC	i
Réalisation	i
Comités consultatifs	i
Avant-propos	iii
Liste des figures	viii
Liste des cartes	viii
Abréviations	ix
Introduction	1
Mise en contexte	1
Démarche	1
Contenu	2
1 Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette	6
1.1 Localisation	6
1.2 Description géographique	7
1.2.1 Contexte physique	7
1.2.2 Grandes affectations et vocation du territoire	7
1.2.3 Occupation des terres publiques	8
1.2.4 Axes de communication	9
1.3 Portrait socio-économique	12
1.3.1 Contexte social	12
1.3.2 Contexte économique	18
2 Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles	25
2.1 Cadre législatif provincial	25
2.2 Responsabilité de la MRC et des municipalités	25
2.2.1 Responsabilités et compétences de la MRC	25
2.2.2 Responsabilités et compétences municipales	26
2.2.3 Ententes intermunicipales	27
2.2.4 Règlementation municipale	29
2.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	30
2.3.1 Gestion des ordures ménagères	33
2.3.2 Gestion des matières recyclables	36
2.3.3 Gestion des matières organiques	38
2.3.4 Gestion des résidus encombrants	42
2.3.5 Gestion des résidus domestiques dangereux et de l'écocentre	45
2.3.6 Gestion des boues	48
2.4 Programmes d'information, sensibilisation et éducation	53
2.4.1 Campagnes de sensibilisation	53
2.4.2 Info-Bac	53
2.4.3 Information dans les journaux locaux	54
2.5 Organismes et infrastructures de gestion des matières résiduelles	55

2.5.1	Organismes et entreprises de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation	55
2.5.2	Infrastructures de traitement des matières résiduelles	56
3	Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire	65
3.1	Secteur résidentiel	65
3.1.1	Matières recyclables	65
3.1.2	Matières organiques	66
3.1.3	Boues municipales	67
3.1.4	Véhicules, textiles et autres matières	70
3.1.5	Matières éliminées du secteur résidentiel	71
3.2	Secteur ICI	71
3.2.1	Matières recyclables	71
3.2.2	Matières organiques	72
3.3	Secteur Construction, rénovation et démolition	73
3.4	Droit de regard	74
4	Diagnostic territorial	77
4.1	Bilan	77
4.1.1	Premier PGMR	77
4.1.2	Second PGMR	77
4.2	Bons coups	81
4.3	Enjeux	81
4.3.1	Enjeux généraux	82
4.3.2	Enjeux du secteur résidentiel	82
4.3.3	Enjeux du secteur ICI	83
4.3.4	Enjeux du secteur CRD	83
5	Plan d'action	87
5.1	Objectifs nationaux	87
5.2	Orientations et objectifs régionaux	87
5.2.1	Orientations régionales	88
5.2.2	Mesures proposées	89
5.3	Budget du plan d'action 2024-2031	97
5.4	Suivi et surveillance de la mise en œuvre	98
6	Références	99
7	Annexes	101
	Annexe 1 : Entreprises et organisation par secteur d'activités et par municipalités	101
	Annexe 2 : Liste des points de dépôt affiliés à un OGR en lien avec les matières assujetties à la REP	149
	Annexe 3 : Organismes et entreprises de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation	151
	Annexe 4 : Matières acceptées au centre de tri	152
	Annexe 5 : Fiches détaillées des mesures prévues au plan d'action 2024-2031	153

Liste des tableaux

Tableau 1: Superficie des grandes affectations du territoire de la MRC en 2022	8
Tableau 2: Fréquentation des terres publiques intramunicipales en 2019.....	9
Tableau 3: Distance des bureaux municipaux avec le LET, l'écocentre et le lieu de compostage en 2022	9
Tableau 4: Répartition de la population de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019.....	12
Tableau 5: Croissance démographique par municipalité entre 2001 et 2016.....	13
Tableau 6: Perspectives démographiques 2016-2041 des 10 plus grandes villes des régions éloignées du Québec	14
Tableau 7: Comparaison du revenu des 15 ans et plus de la MRC de Rimouski-Neigette et du Québec (2016)	15
Tableau 8: Répartition des unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019.....	17
Tableau 9: Répartition des types d'unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019	17
Tableau 10: Indice de vitalité économique des municipalités de la MRC	18
Tableau 11: Comparaison des niveaux de scolarité des 25 à 64 ans de la MRC et du Québec	19
Tableau 12: Emplois et organisations par secteur d'activité en 2021.....	20
Tableau 13: Nombre de logements achevés en 2020 et 2021 dans la région de Rimouski	21
Tableau 14: Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019	28
Tableau 15: Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	29
Tableau 16: Synthèse des services de gestion des matières résiduelles offerts par les municipalités de la MRC	30
Tableau 17: Répartition des coûts de GMR par municipalité et par service en 2019	32
Tableau 18: Description de la collecte des ordures	33
Tableau 19: Tarifs pour l'utilisation du LET en 2019.....	34
Tableau 20: Description des coûts pour la gestion des ordures issues de la collecte porte-à-porte.....	35
Tableau 21: Description de la collecte sélective	37
Tableau 22: Description des coûts pour la gestion des matières recyclables issues de la collecte porte-à-porte.....	37
Tableau 23: Description de la collecte des matières organiques	40
Tableau 24: Description des coûts pour la gestion des matières organiques issues de la collecte porte-à-porte	41
Tableau 25: Liste des matières acceptées dans les collectes d'encombrants en 2019.....	42
Tableau 26: Description de la collecte des encombrants en 2019.....	44
Tableau 27: Description des coûts pour la gestion des encombrants en 2019	44
Tableau 28: Points de dépôts RDD coordonnés par les municipalités.....	45
Tableau 29: Matières visées par le programme de REP.....	46
Tableau 30: Emplacement des points de dépôts officiels sous la REP sur le territoire	47
Tableau 31: Nombre d'installations sanitaires sur le territoire en 2019	49
Tableau 32: Description des coûts pour les installations septiques en 2019	50
Tableau 33: Installation de traitement des boues municipales	52
Tableau 34: Organismes de traitement des matières situés sur le territoire de la MRC	56
Tableau 35: Infrastructures de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.....	57
Tableau 36: Performance des infrastructures de traitement en 2019	58
Tableau 37: Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2019	62
Tableau 38: Inventaire des matières recyclables par catégorie - Résidentiel	65
Tableau 39: Matières recyclables envoyées au LET: comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil	66
Tableau 40: Inventaire des matières organiques par catégorie - Résidentiel.....	66
Tableau 41: Matières organiques envoyées au LET - Comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil	67
Tableau 42: Inventaire des boues municipales vidangées en 2019	68
Tableau 43: Nombre de fosses vidangées pour les municipalités munies d'un programme	68
Tableau 44: Nombre de fosses vidangées estimé pour les municipalités sans programme	68
Tableau 45: Données réelles et estimées mathématiquement concernant les boues	69
Tableau 46: Données suggérées par l'outil concernant les boues.....	69
Tableau 47: Véhicules hors d'usage et textile - Résidentiel	70
Tableau 48: Autres matières - Résidentiel	70
Tableau 49: Données suggérées par l'outil pour les autres matières - Résidentiel.....	71
Tableau 50: Inventaire des matières recyclables par catégorie - ICI	72
Tableau 51: Inventaire des matières organiques par catégorie - ICI	73
Tableau 52: Inventaire des CRD	73
Tableau 53: Suivi des actions du PGMR 2016-2020.....	79
Tableau 54: Performance de la MRC de Rimouski-Neigette	88
Tableau 55: Plan d'action 2024-2031.....	92
Tableau 56: Résumé des revenus et des coûts estimés pour la mise en œuvre du plan d'action.....	97
Tableau 57: Entreprises et organisations par secteur sur le territoire	148

Liste des figures

Figure 1: Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette.....	7
Figure 2: Évolution de la population des MRC du Bas-Saint-Laurent entre 1951 et 2016.....	13
Figure 3: Âge moyen et médian de 1996 à 2020 dans la MRC de Rimouski-Neigette	14
Figure 4: Évolution de la valeur des permis de bâtir par secteur pour la MRC (2010 à 2020).....	21
Figure 5: Évolution de l'enfouissement par provenance à l'échelle de la MRC	80
Figure 6: Évolution des quantités de matières recyclables valorisées à l'échelle de la MRC	80
Figure 7: Évolution des quantités de matières organiques valorisées à l'échelle de la MRC	80

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la MRC de Rimouski-Neigette.....	5
Carte 2 : Grandes affectations de la MRC de Rimouski-Neigette	9
Carte 3 : Occupation du territoire public.....	10

Abréviations

3RV	Réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CVM	Centre de valorisation des matières
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Institution, commerce et industries
ISE	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PA	Plan d'action
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TNO	Territoire non organisé

INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCTION

Introduction

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031 est un exercice réalisé par la MRC Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC.

Ce document remplace le PGMR 2016-2020, lequel remplaçait le premier PGMR en vigueur à partir de 2005. Depuis le premier PGMR, la gestion des matières résiduelles a connu des avancées marquées sur le territoire grâce à l'implantation d'infrastructures structurantes (écocentre, site de compostage et lieu d'enfouissement technique), toutes gérées par la Ville de Rimouski. Dans la seconde révision, la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales et la mise en place d'une collecte des matières organiques dans les ICI de la Ville de Rimouski ainsi que dans les multilogements de plusieurs municipalités de la MRC sont des avancements notables. De nombreuses actions de sensibilisation se sont également poursuivies comme la mise sur pied d'une écopatrouille ludique, les campagnes de vérification des bacs et le maintien des services d'information sur le tri des matières. La MRC a amorcé le processus de révision du PGMR 2024-2031 au mois de février 2022.

Démarche

La Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique encadrent le processus de révision du PGMR et son contenu. Le grand objectif derrière la Politique est d'éliminer une seule matière : le résidu ultime. Selon le Plan d'action, les objectifs à atteindre d'ici la fin de 2024 sont les suivants :

- Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition.

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont:

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

En plus de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRC souhaite mettre en œuvre un PGMR adapté aux particularités de son territoire. Afin de s'assurer que le PGMR contient des actions ancrées dans la réalité de notre MRC, le comité de suivi du PGMR de même que les principaux partenaires ont été appelés à contribuer leurs idées. Composé d'une dizaine de représentants des municipalités, le comité s'est rencontré afin de proposer des orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre acceptables et durables. Également, la MRC a sollicité le Conseil jeunesse intermunicipal afin de contribuer aux réflexions sur le plan d'action.

Contenu

Le PGMR comprend un portrait de la MRC, un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, incluant un inventaire, ainsi qu'un diagnostic territorial et un plan d'action qui fixent les orientations régionales. Plus spécifiquement, le plan d'action, qui comprend 23 mesures, présente les secteurs ciblés, les responsables de la mise en œuvre de même qu'une estimation des coûts et de l'échéancier. Le processus de consultation a permis de bonifier le plan d'action, notamment à la suite des rencontres avec les organismes du territoire et avec les citoyens. Le rapport de consultations est disponible à l'Annexe 1.



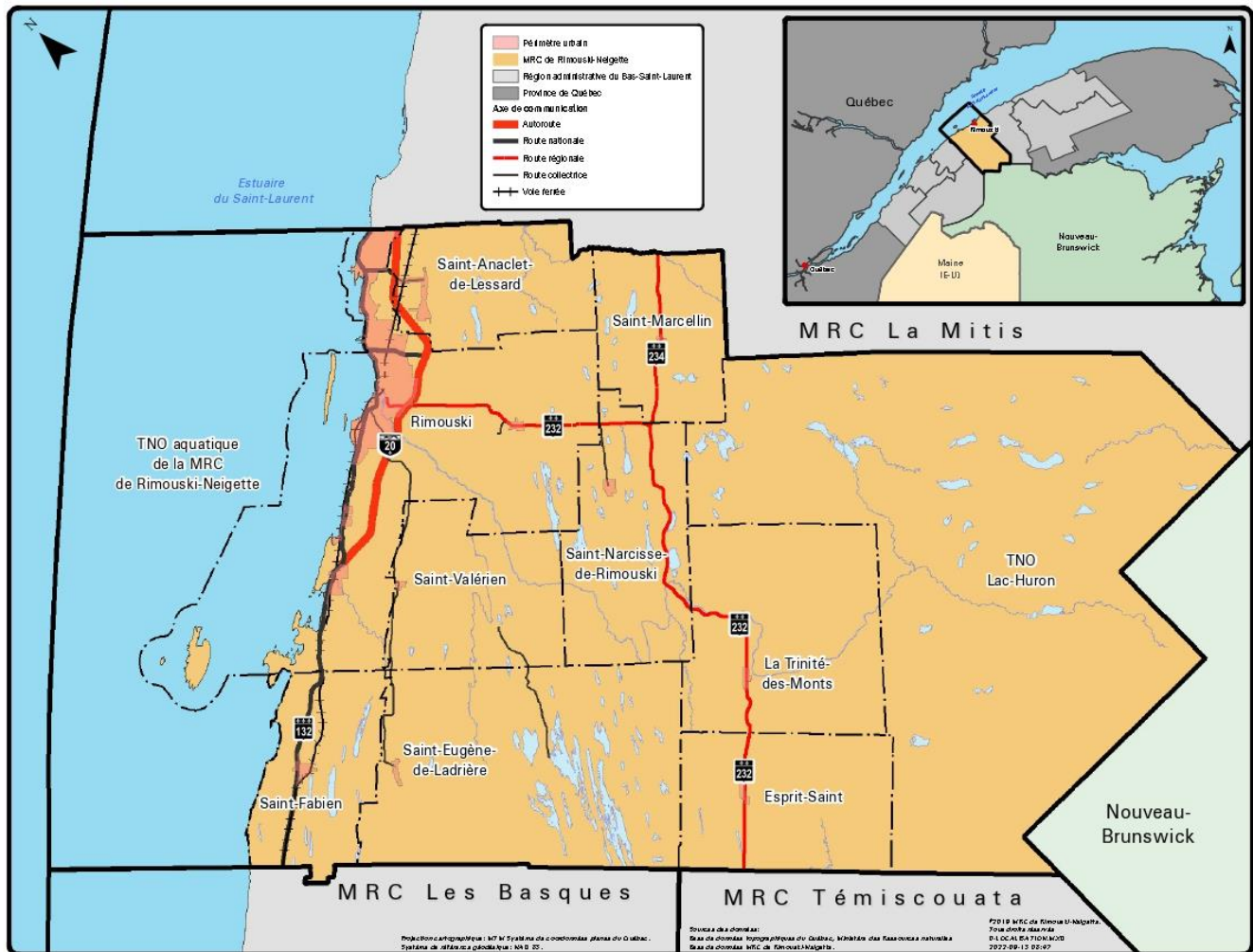
CHAPITRE 1

PORTRAIT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

1 Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette

1.1 Localisation

Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC de Rimouski-Neigette, qui regroupe neuf municipalités et un territoire non organisé (TNO). La MRC est située au cœur du Bas-Saint-Laurent à 300 kilomètres à l'est de la ville de Québec et couvre une superficie terrestre de 2 693 km² (MAMH, 2021). Son territoire est adjacent aux MRC de La Mitis, des Basques et du Témiscouata et du Nouveau-Brunswick (Carte 1).



Carte 1 - Localisation de la MRC de Rimouski-Neigette

1.2 Description géographique

1.2.1 Contexte physique

D'un point de vue physique, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est dominé par la présence de l'estuaire du Saint-Laurent, de la rivière Rimouski et des plateaux forestiers appalachiens. Selon Ruralys (2010), le territoire de la MRC est caractérisé par la présence de cinq environnements géophysiques qui conditionnent l'occupation du territoire. Les activités urbaines, le tourisme et la villégiature occupent l'espace littoral qui fait la renommée de la région. Au sud, la plaine et les terrasses sont occupées par les activités agricoles. Le piémont, le haut pays et le plateau forestier sont propices aux activités forestières, récréotouristiques et de villégiature, ainsi qu'à une agriculture marginale.

La trame paysagère de la MRC de Rimouski-Neigette s'appuie sur cinq grands ensembles géographiques qui composent les assises du territoire. Le fleuve, ses îles et le littoral font partie des éléments paysagers exceptionnels de la MRC. Ils sont visibles d'un peu partout et en constituent la signature paysagère, en plus des nombreux points de vue et de crêtes rocheuses du Bic et de Saint-Fabien. La plaine et les terrasses agricoles s'étirent vers le piémont en un long escalier, coloré par la mosaïque de couleurs des champs cultivés. À la fois terrasses et escarpements, le piémont fait le lien entre les terrasses et le haut pays, où se côtoient agriculture et forêt. Le plateau forestier couvre le tiers sud du territoire et se compose de forêts, de lacs et de montagnes.

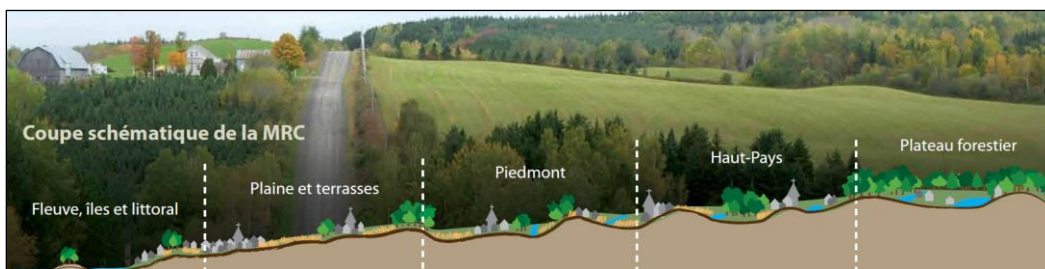


Figure 1: Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette

1.2.2 Grandes affectations et vocation du territoire

Le premier projet du schéma d'aménagement et de développement de 3e génération est en processus de révision. Adopté en 2022, il prévoit quatorze grandes affectations du sol. Celles-ci ont été déterminées en fonction de la connaissance du territoire et des caractéristiques physiques naturelles et bâties. Huit affectations sont issues du précédent schéma, alors que l'affectation rurale et le pôle commercial régional ont été retirés. À cela ont été ajoutées trois nouvelles affectations, l'affectation urbaine secondaire à vocation résidentielle, l'affectation urbaine secondaire à vocation récréative et l'affectation de villégiature. Le Tableau 1 présente les quatorze grandes affectations, alors que la Carte 2 présente les affectations telles qu'elles étaient en 2019, année de référence de PGMR.

On retrouve 85 % de l'affectation urbaine de la MRC dans la ville de Rimouski. Cette ville est désignée métropole régionale en raison de sa forte concentration de commerces et de services ainsi que de la présence de plusieurs sièges sociaux qui sont un gage de sa vitalité économique. La majorité des ICI du territoire de la MRC se trouve à Rimouski avec plus de 92 % de la superficie des affectations industrielles et commerciales-industrielles. La balance se localise à Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Fabien.

La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et le district rimouskois périphérique de Sainte-Blandine possèdent des vocations résidentielles et agricoles. Il s'agit de la proche banlieue de Rimouski, disposant de certains commerces et services locaux tout en ayant une présence agricole importante. Dans le cas de Saint-Anaclet-de-Lessard, la proximité de l'autoroute 20 a favorisé le développement d'une zone industrielle et commerciale.

Le district rimouskois du Bic et la municipalité de Saint-Fabien ont, quant à eux, développé un créneau touristique spécifique, tout en ayant une vocation résidentielle et agricole très affirmée. La présence du Parc national du Bic engendre un dynamisme touristique indéniable. Le cadre naturel et la proximité de l'estuaire du Saint-Laurent attirent des villégiateurs et des résidents saisonniers qui recherchent un environnement unique. Enfin, la vocation de l'ensemble des autres municipalités repose principalement sur l'exploitation des ressources. Ces milieux résidentiels, ruraux et agroforestiers à proximité de la nature développent actuellement leur potentiel écotouristique. La villégiature est aussi très présente au pourtour des nombreux plans d'eau.

Tableau 1: Superficie des grandes affectations du territoire de la MRC en 2022

Affectation	Superficie (km ²)	% du territoire
Agrocampagne	2827	1,02
Agroforestière	14800	5,32
Agrodynamique	36190	13,01
Îlot déstructuré	552	0,20
Commercialo-industrielle	155	0,06
Conservation	1654	0,59
Forestière	60367	21,71
Industrielle	478	0,17
Urbaine	4850	1,74
Urbaine secondaire à vocation résidentielle	381	0,14
Urbaine secondaire à vocation récréotouristique	185	0,07
Récréotouristique	4441	1,60
Récréoforestière	150802	54,23
Villégiature	384	0,14

1.2.3 Occupation des terres publiques

En 2019, les terres publiques représentaient 59 % de superficie de la MRC (Carte 3). Ces dernières étaient principalement affectées à des activités forestières et récréotouristiques. En considérant ces terres du point de vue de la gestion des matières résiduelles, on s'intéresse au fait que ces dernières accueillent des activités de plein air, d'exploitation faunique et de villégiature qui attirent un nombre grandissant de visiteurs dans la région. En effet, le territoire public de la MRC comprend notamment le Parc national du Bic (18,8 km²) qui a connu une fréquentation annuelle de 315 471 jours-visites en 2021, une hausse de 24 % par rapport à 2019 (Radio-Canada, 2021). Par ailleurs, plusieurs organismes offrent des séjours de pêche, de chasse et de villégiature sur les terres publiques de la MRC (Réserve faunique Duchénier, ZEC Bas-Saint-Laurent, ZEC Owen, Pourvoirie Le Chasseur). Enfin, sur certaines terres publiques intra-municipales administrées par la MRC, on retrouve des attraits régionaux ont généré une fréquentation estimée à 37 174 visiteurs en 2019 (Tableau 2).

Tableau 2: Fréquentation des terres publiques intramunicipales en 2019¹

Organisme	Superficie (ha)	Fréquentation
Canyon des portes de l'enfer	1 700	20 537
Village des Sources	40	996
Feste médiévale de Saint-Marcellin	60	8 373
Centre touristique du Grand Lac Ferré	14	5 000
Total	1 814	37 174

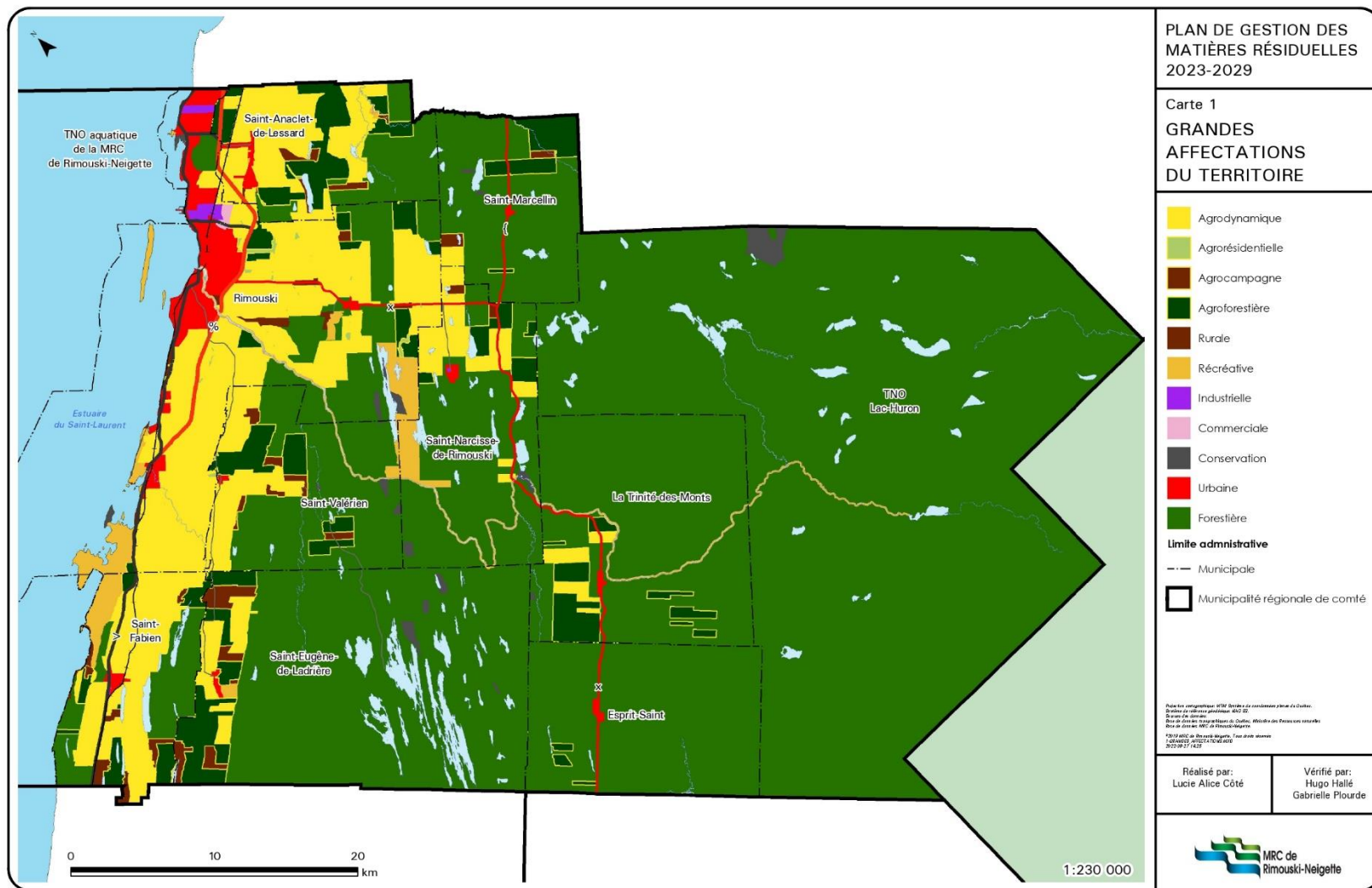
1.2.4 Axes de communication

La MRC est dotée d'un port, d'un aéroport et d'un réseau ferroviaire. Son réseau routier est composé d'axes de communication permettant de relier le territoire dans un axe est-ouest au niveau du littoral (autoroute 20 et route 132) et du haut pays (route 234) et dans un axe nord-sud entre la ville de Rimouski et les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Marcellin (route 232) (Carte 1). Quelques municipalités sont éloignées de la ville de Rimouski et de ses installations de traitement des matières résiduelles, notamment La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint qui se trouvent respectivement à 49 et 59 km de ces sites névralgiques (Tableau 3). De plus, certaines municipalités n'ont pas de connectivité entre elles, ce qui peut contraindre les projets collectifs.

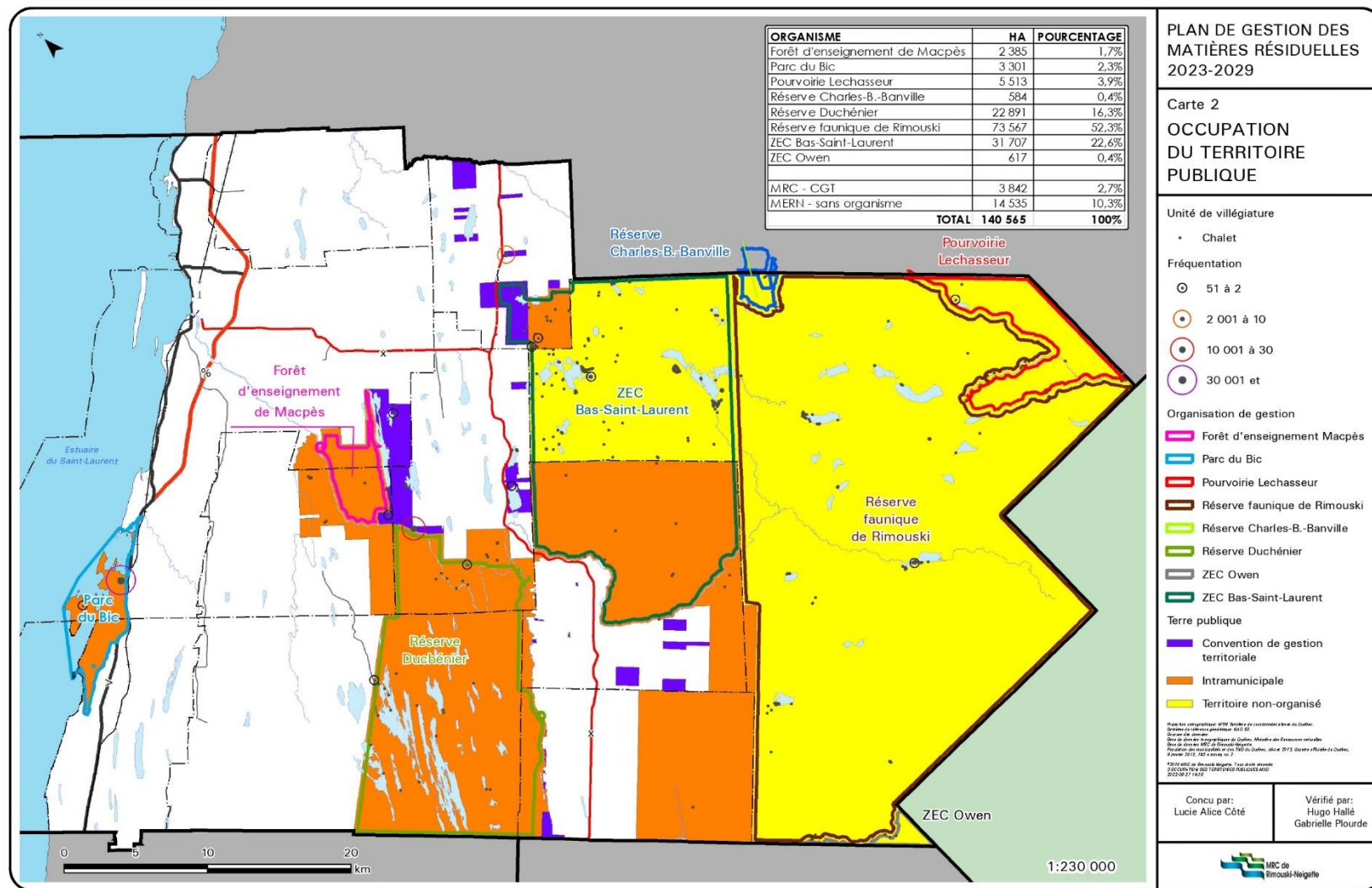
Tableau 3: Distance des bureaux municipaux avec le LET, l'écocentre et le lieu de compostage en 2022

Municipalités	Distance (km)
Esprit-Saint	59
La Trinité-des-Monts	49
Saint-Anaclet-de-Lessard	16
Saint-Eugène-de-Ladrière	28
Saint-Fabien	29
Saint-Marcellin	32
Saint-Narcisse-de-Rimouski	27
Saint-Valérien	12

¹ Les organismes ont été contactés directement afin d'obtenir les données



Carte 2 : Grandes affectations de la MRC en 2019



Carte 3 : Occupation du territoire public de la MRC en 2019

1.3 Portrait socio-économique

1.3.1 Contexte social

Portrait et projection de la population

Selon le décret de population 2019 (Gazette du Québec, 20218), la population totale de la MRC de Rimouski-Neigette s'élevait à 57 396 habitants (Tableau 4). La population est concentrée à Rimouski (86 %) et, dans une moindre mesure, dans sa proche banlieue qui est Saint-Anaclet-de-Lessard. Cette distribution inégale se reflète dans les densités de population qui varient de 1 habitant par kilomètre carré (La Trinité-des-Monts) à 146 (Rimouski).

Tableau 4: Répartition de la population de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019

Municipalité	Superficie de terre ferme		Population 2019		Densité (hab./km²)
	(km²)	% MRC	N ^{bre} hab.	% MRC	
Esprit-Saint	170	6	338	0,6	2
La Trinité-des-Monts	235	9	227	0,4	1
Rimouski	338	13	49 383	86,0	146
Saint-Anaclet-de-Lessard	126	5	3 085	5,3	24
Saint-Eugène-de-Ladrière	328	12	385	0,7	1
Saint-Fabien	120	4	1 806	3,1	15
Saint-Marcellin	117	4	340	0,6	3
Saint-Narcisse-de-Rimouski	162	6	990	1,8	6
Saint-Valérien	145	5	832	1,5	6
TNO du Lac-Huron	952	35	10	0,0	0
MRC Rimouski-Neigette	2 693	100	57 396	100	21

Selon les recensements réalisés par Statistiques Canada (2002, 2007, 2012, 2017), de 2001 à 2016, la population de la MRC a connu un taux de croissance de 15 %. L'analyse par municipalité révèle une situation inégale. Tandis que les municipalités du haut pays ont connu une diminution importante de leur population, Rimouski et les municipalités adjacentes ont connu une hausse (Tableau 5).

Tableau 5: Croissance démographique par municipalité entre 2001 et 2016

	2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016
Esprit-Saint	453	397	379	341	-25 %
La Trinité-des-Monts	295	278	256	223	-24 %
Rimouski	41 549	45 186	46 860	48 664	17 %
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 592	2 644	3 035	3 071	18 %
Saint-Fabien	1 848	1 952	1 906	1 837	-1 %
Saint-Eugène-de-Ladrière	474	441	421	364	-23 %
Saint-Marcellin	335	357	323	353	5 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 009	1 088	1 017	961	-5 %
Saint-Valérien	862	835	893	816	-5 %
TNO du Lac-Huron	0	15	5	20	s.o.
MRC de Rimouski-Neigette	49 417	53 193	55 095	56 650	15 %

Selon les données issues du projet de schéma d'aménagement de la MRC (2022, non-publié) la MRC de Rimouski-Neigette est un pôle attractif qui voit sa population augmenter de manière continue depuis plusieurs années (Figure 2), alors que les populations des autres MRC du Bas-Saint-Laurent décroissent, exception faite de la MRC de Rivière-du-Loup.

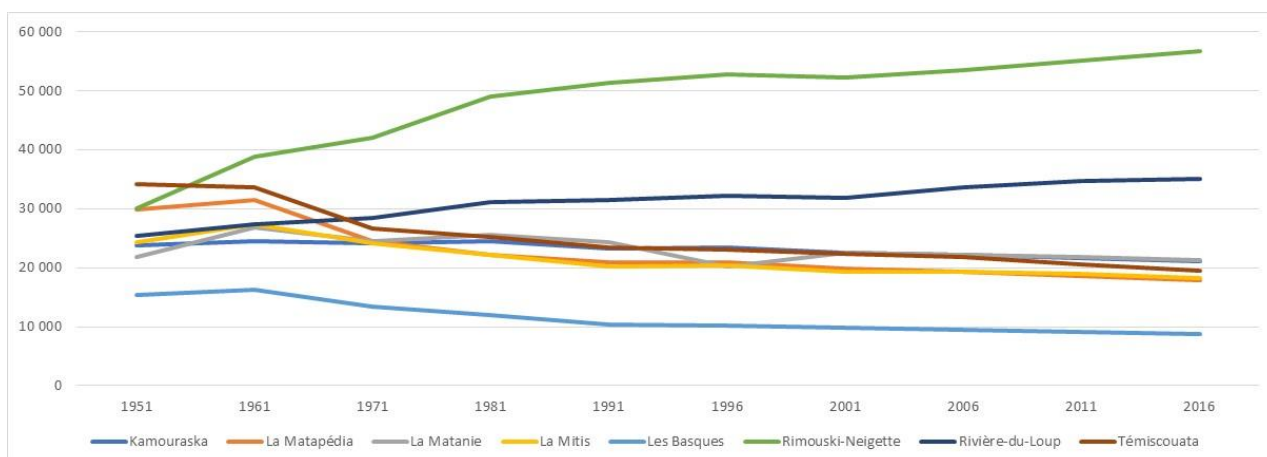


Figure 2: Évolution de la population des MRC du Bas-Saint-Laurent entre 1951 et 2016

En comparaison avec d'autres grandes villes de région de la province (Tableau 6), on constate que la Ville de Rimouski se distingue encore par son attractivité. En effet les projections démographiques de l'ISQ (2019) pour 2041 permettent de s'attendre à une croissance de 2 000 habitants, soit une augmentation de 4 % pour Rimouski, alors que la majorité des autres villes comparables anticipent une stagnation ou une décroissance. Cela dit, il importe de nuancer en soulignant que la projection précédente, pour 2036, prévoyait 7,4 % d'augmentation.

Tableau 6: Perspectives démographiques 2016-2041 des 10 plus grandes villes des régions éloignées du Québec

Région	Plus grande ville	Population 2016	Population 2041	Évolution projetée (%)
Saguenay-Lac Saint-Jean	Saguenay	146 300	139 500	-5
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	56 900	58 900	4
Saguenay-Lac Saint-Jean	Alma	52 900	50 100	-5
Abitibi-Témiscamingue	Val-d'Or	43 400	44 000	1
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	42 600	44 300	4
Côte-Nord	Sept-Îles	35 500	31 400	-12
Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	34 100	34 300	1
Saguenay-Lac Saint-Jean	Saint-Félicien	31 400	27 800	-11
Côte-Nord	Baie-Comeau	31 100	25 800	-17
Saguenay-Lac Saint-Jean	Dolbeau-Mistassini	24 800	21 900	-12

Sur le plan de la pyramide des âges, on constate depuis plusieurs années le vieillissement de la population, une tendance nationale bien présente au Bas-Saint-Laurent. Pour la MRC, l'ISQ (2019) dénote une augmentation graduelle de l'âge moyen entre 1996 et 2020 (Figure 3). L'âge moyen chez les hommes était de 35,7 ans et de 38,1 ans chez les femmes en 1996. Au tournant de 2020, il se situe à 44,5 ans et 46,8 respectivement chez les hommes et les femmes². Le recensement de 2016 nous apprend que la moyenne d'âge dans la MRC est supérieure à celui du Québec.

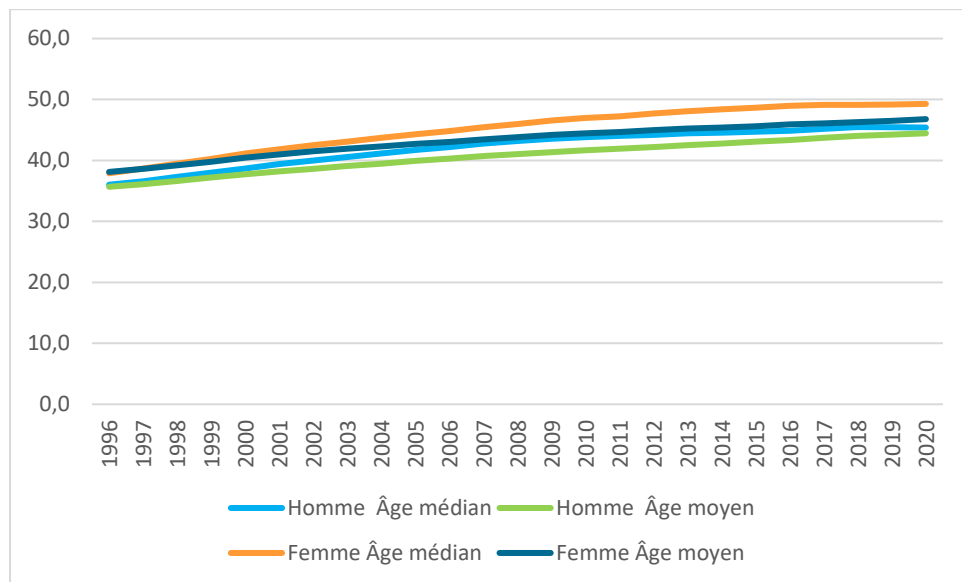


Figure 3: Âge moyen et médian de 1996 à 2020 dans la MRC de Rimouski-Neigette

² Schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette (1er projet, 3ième génération). Non publié.

La MRC de Rimouski-Neigette suit la tendance canadienne par rapport à la réduction de la taille de ses ménages. Les ménages de plus en plus petits s'expliquent par la faiblesse du taux de natalité, l'augmentation des séparations et divorces, ainsi que le vieillissement de la population.

Statistique Canada révélait, à la suite du recensement de 2016, que les ménages d'une et deux personnes représentaient 74 % dans la MRC, soit 38 % composés de deux personnes et 36 % composés d'une personne. Enfin, les ménages de trois personnes représentaient 14 % des ménages, tandis que 12 % des ménages étaient composés de quatre personnes et plus. Le phénomène diminution de la taille moyenne des ménages a un effet sur le coût des services en GMR et sur la quantité de matières générées.

Par rapport au revenu, selon l'ISQ (2018) 30 % des ménages se situent dans la tranche de 20 000 \$ à 39 999 \$ et 28 % sous la barre des 20 000 \$ (Tableau 7). La situation ressemble beaucoup à celle du Québec, exception faite que le revenu moyen est en dessous de la moyenne provinciale, principalement en raison de la moins grande occurrence de revenus de 100 000 \$ et plus. Le revenu moyen de la MRC est toutefois plus élevé que pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent (64 248 \$ contre 66 984 \$).

Tableau 7: Comparaison du revenu des 15 ans et plus de la MRC de Rimouski-Neigette et du Québec (2016)

Territoire	Nbre de ménages	Moins de 20 000 \$	20 000 à 39 999 \$	40 000 à 59 000 \$	60 000 à 79 000 \$	80 000 à 99 000 \$	100 000 \$ et plus	Revenu moyen (\$)
MRC ³	26 115	28 %	30 %	22 %	11 %	5 %	4 %	66 984
Québec ⁴	3 531 665	29 %	27 %	19 %	10 %	5 %	9 %	75 500

Répartition des unités de logement

Les unités de logement sont notamment utilisées en gestion des matières résiduelles afin de planifier les activités de collecte. Selon les Sommaires du rôle d'évaluation foncière, en 2019, on comptait 21 671 unités de logement résidentiel sur le territoire de la MRC, dont 8 % étaient des unités de logement saisonnier (Tableau 8). Une forte proportion d'unités saisonnières sont présentes sur le TNO du Lac-Huron (93 %) ainsi que dans les municipalités de Saint-Marcellin (46 %), de Saint-Narcisse-de-Rimouski (44 %), de Saint-Valérien (40 %) et de Saint-Fabien (33 %). Cependant, on observe que la proportion de saisonniers a diminué depuis 2013. Par ailleurs, dans les unités de logements permanents (Tableau 9), les plex et les multilogements représentent 40 % des unités totales, dont plus de la moitié sont des 2 à 9 logements (5569) et le reste des 10 logements et plus (5069) principalement concentrés à Rimouski. Cette réalité est importante à considérer étant donné le défi que représente le tri dans les multilogements.

³ MRC Rimouski-Neigette, Schéma aménagement et développement révisé (non publié) 2021

Tableau 8: Répartition des unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019

Municipalité	Nombre d'unités de logement permanents		Nombre d'unités de logement saisonniers		Nombre total d'unités de logement	
	Total	% MRC	Total	% MRC	Total	% MRC
Esprit-Saint	175	1	26	0	201	1
La Trinité-des-Monts	147	1	43	0	190	1
Rimouski	16 438	76	346	2	16 784	77
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 152	5	86	0	1 238	6
Saint-Eugène-de-Ladrière	194	1	22	0	216	1
Saint-Fabien	779	4	397	2	1 176	5
Saint-Marcellin	239	1	157	1	396	2
Saint-Narcisse-de-Rimouski	427	2	313	1	740	3
Saint-Valérien	372	2	208	1	580	3
TNO du Lac Huron	53	0	97	0	150	1
MRC Rimouski-Neigette	19 976	92	1 695	8	21 671	100

Tableau 9: Répartition des types d'unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019

Municipalité	Type de logement permanent			Total
	Unifamilial	Plex (entre 2 et 9 logements)	Multilogements (10 logements et plus et condos)	
Esprit-Saint	142	31	0	173
La Trinité-des-Monts	121	14	0	135
Rimouski	13362	5128	4973	23463
Saint-Anaclet-de-Lessard	1013	189	56	1258
Saint-Eugène-de-Ladrière	161	19	0	180
Saint-Fabien	652	113	27	792
Saint-Marcellin	176	12	0	188
Saint-Narcisse-de-Rimouski	343	46	13	402
Saint-Valérien	298	17	0	315
TNO du Lac Huron	7	0	0	7
MRC Rimouski-Neigette	16275	5569	5069	26913

1.3.2 Contexte économique

Les données suivantes proviennent de l'Institut national de la statistique, de Statistique Canada et du Schéma d'aménagement de deuxième génération de la MRC.

Indicateurs de vitalité économique

L'indice de vitalité économique est un outil de connaissance développé par l'ISQ permettant de mesurer la vitalité d'un territoire. En 2021, il est basé sur trois indicateurs socio-économiques alors qu'en 2013, il était basé sur 7 variables, ce qui appelle à nuancer la comparaison avec les chiffres présentés dans le précédent PGMR. Voici les 3 indicateurs de 2021:

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans)
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus)
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans).

Le Tableau 10 montre l'indice de vitalité économique des municipalités. Le premier quintile représente les territoires les plus vitalisés et le cinquième, les territoires les moins vitalisés. Rimouski et Saint-Anaclet-de-Lessard se trouvent dans le deuxième quintile. Saint-Anaclet-de-Lessard se démarque par son haut taux de travailleur (81 %), et Rimouski, par l'accroissement de sa population. Par ailleurs, 4 municipalités se trouvent dans le 5e quintile soit Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien. Saint-Marcellin qui était au 5e quintile en 2002 l'a quitté et se retrouve maintenant au 4e quintile. Comme le mentionne l'ISQ (2021), les municipalités se classant dans les 2 derniers quintiles sont généralement de petites tailles, ont une population de faible densité qui tend à décroître, et qui est généralement plus âgée que la moyenne.

Tableau 10: Indice de vitalité économique des municipalités de la MRC⁵

Municipalités	Indice de vitalité économique	Quintile
Esprit-Saint	-16,0	5
La Trinité-des-Monts	-14,6	5
Rimouski	3,5	2
Saint-Anaclet-de-Lessard	4,8	2
Saint-Eugène-de-Ladrière	-7,8	5
Saint-Fabien	-6,7	5
Saint-Marcellin	-2,2	4
Saint-Narcisse-de-Rimouski	-0,6	3
Saint-Valérien	-2,8	4

⁵ Institut de la Statistique du Québec, *Indice de vitalité économique des territoires, Édition 2021*, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf> (Consulté le 22 novembre)

Concertant le niveau de scolarité (Tableau 11), il constitue un indicateur de vitalité intéressant même s'il ne fait pas partie de l'indice de l'ISQ. Le recensement de 2016 indique qu'au sein de la population âgée de 25 à 64 ans, 10 % ne détiennent aucun diplôme, 17 % détiennent seulement un diplôme secondaire et 73 % détiennent un grade d'études postsecondaires (écoles de métier, cégep, université). En comparaison avec le reste du Québec, on voit que la MRC est plutôt bien pourvue en diplômés. Le nombre de personnes ayant terminé des études postsecondaires est plus élevé que la moyenne québécoise, particulièrement pour le diplôme collégial.

Tableau 11: Comparaison des niveaux de scolarité des 25 à 64 ans de la MRC et du Québec (Statistique Canada, 2016)

Territoire	MRC	Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	10 %	13 %
Diplôme études (secondaires ou l'équivalent)	17 %	19 %
Certificat ou diplôme (apprenti ou école de métiers)	22 %	20 %
Certificat ou diplôme (cégep ou autre établissement d'enseignement non universitaire)	23 %	19 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	28 %	29 %
Total	100 %	100 %

Les activités économiques

Le Tableau 12 montre la répartition des emplois et des entreprises ou organisations par secteur d'activité (Services Québec, 2021). Depuis de nombreuses années, la population active de la MRC œuvre principalement dans le secteur des services. Cette tendance est passée de 83 % des emplois en 2011, à 93 % en 2021. L'administration publique (24 %) et les soins de santé et assistance sociale (23 %) concentrent une grande part des emplois, suivi par l'industrie de l'information et l'industrie culturelle (14 %) et le commerce de gros et de détail (12 %).

Les emplois regroupés dans le secteur de la production de biens occupent pour leur part 7 % de la population active, principalement en fabrication et en construction.

La majorité des organisations se concentrent dans la municipalité de Rimouski (1460) et viennent ensuite les municipalités de Saint-Anaclet (54) et de Saint-Fabien (50). L'Annexe 1 présente la répartition des entreprises par secteur et par municipalité en 2021.

Tableau 12: Emplois et organisations par secteur d'activité en 2021

Secteurs d'activité (code SCIAN)	Emplois		Entreprises	
	Nombre	% MRC	Nombre	% MRC
Secteur de la production de biens	2969	7	286	17
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	440	1	91	6
Extraction minière, extraction pétrole et gaz (21)	7	0	2	0
Services publics (22)	242	1	2	0
Construction (23)	872	2	111	7
Fabrication (31-33)	1408	3	80	5
Secteur des services	42182	93	1359	83
Commerce (41, 44, 45)	5295	12	352	21
Transport et entreposage (48-49)	727	2	63	4
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	6418	14	38	2
Finance et assurances (52)	547	1	43	3
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	335	1	54	3
Services prof., scientifiques et techniques (54)	1367	3	117	7
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	560	1	37	2
Services d'enseignement (61)	2061	5	46	3
Soins de santé et assistance sociale (62)	10517	23	157	10
Arts, spectacles et loisirs (71)	665	1	59	4
Hébergement et services de restauration (72)	2001	4	114	7
Autres services — sauf admin. publiques (81)	892	2	200	12
Administration publique (91)	10797	24	79	5
Totaux	45151	100	1645	100

Du côté du secteur de la construction, rénovation et démolition, la valeur des permis à bâtir est utilisée par l'outil d'inventaire pour estimer la génération de résidus de CRD. Le secteur a connu un ralentissement important au cours des dernières années (Figure 4). Selon l'ISQ (2021), la valeur totale des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la MRC en 2013 se chiffrait à 113 millions \$, alors qu'elle est de 89 millions \$ en 2019. C'est une baisse appréciable par rapport au sommet atteint en 2011 où la valeur des permis de bâtir tous secteurs confondus a culminé à 172 671 000 \$. Depuis, on observe un pic remarquable, mais isolé pour le secteur des ICI en 2017.

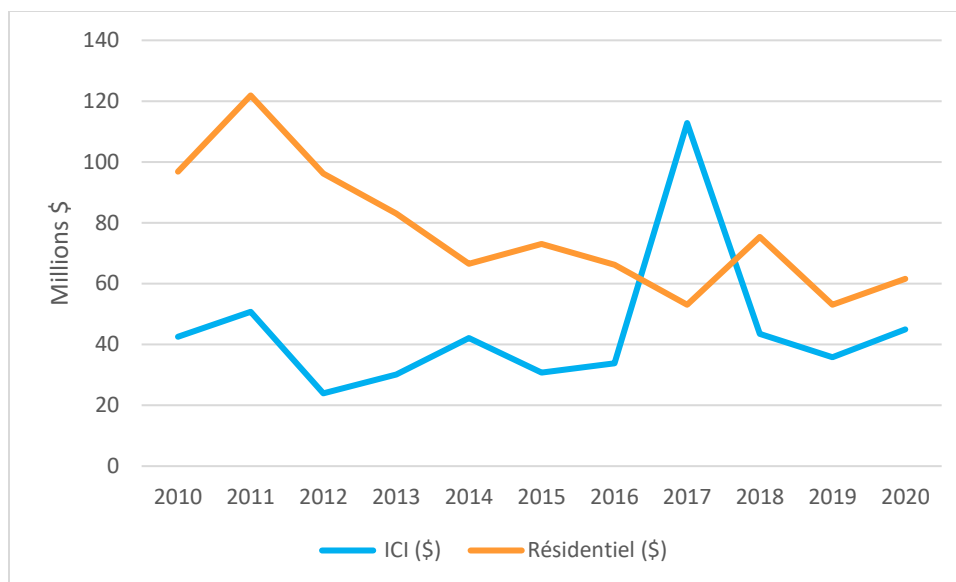


Figure 4: Évolution de la valeur des permis de bâtir par secteur pour la MRC (2010 à 2020)

En complément d'information, le nombre de permis de construction délivrés par année permet aussi d'évaluer l'évolution de la construction résidentielle. Le Tableau 13 montre les logements, par type, achevés en 2020 et 2021 (SCHL, N.D.). On voit une légère augmentation, particulièrement pour les appartements. Cette réalité n'est pas étrangère à la pénurie de logements en cours et se maintiendra probablement pendant quelques années.

Tableau 13: Nombre de logements achevés en 2020 et 2021 dans la région de Rimouski

Type de logement	2020	2021
Individuels	46	47
Jumelés	30	32
En rangée	0	0
Appartements	6	11
Total	82	90

De plus, selon le Conseil sectoriel de la construction du Canada (2021), ConstrForce, « le marché de la construction au Québec devrait continuer de croître jusqu'en 2024 grâce aux dépenses du secteur privé et aux investissements gouvernementaux ». Considérant ce qui précède ainsi que les perspectives démographiques à la hausse, une attention particulière devrait être portée au traitement des résidus de CRD pour le PGMR à venir.



CHAPITRE 2

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2 Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles

2.1 Cadre législatif provincial

Au niveau provincial, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) encadre le processus de planification de la gestion des matières résiduelles dont découle le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024* déterminent les stratégies qui doivent être contenues dans le PGMR. À cela s'ajoute la Stratégie de valorisation de matière organique. De plus, plusieurs règlements provinciaux interviennent dans la gestion des matières résiduelles, notamment:

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- Règlement sur les matières dangereuses.

2.2 Responsabilité de la MRC et des municipalités

2.2.1 Responsabilités et compétences de la MRC

Les MRC sont interpellées à titre de planificateur régional en matière de gestion des matières résiduelles et, en vertu de la LQE, elles sont responsables d'élaborer et d'adopter le PGMR, d'en assurer le suivi et de le réviser tous les sept ans. Le processus de révision devrait être entamé après 5 ans. Bien que le rôle de la MRC à l'égard du PGMR en soit un de planificateur et non de mise en œuvre, la MRC de Rimouski-Neigette soutient les municipalités de son territoire dans la gestion des matières résiduelles en contribuant à la réalisation d'activités à portée régionale.

Par ailleurs, depuis 2002, la MRC a déclaré la compétence pour le traitement des matières recyclables. Dans l'exercice de cette compétence, la MRC octroie un contrat pour le traitement des matières recyclables provenant de son territoire. Elle détermine également les matières recyclables acceptées, ainsi que les conditions et modalités d'acceptation de celles-ci. Ce rôle sera appelé à changer avec la modernisation de la collecte sélective. La MRC déploie également des efforts afin de sensibiliser et d'informer la population pour augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées.

2.2.2 Responsabilités et compétences municipales

Les municipalités ont la responsabilité légale et administrative de la mise en œuvre du PGMR. En effet, en vertu de la LQE, les municipalités sont liées au PGMR qui les concerne et doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire et mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan dans les douze mois suivants son adoption. Les municipalités peuvent adopter différents règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la Loi sur les compétences municipales.

La gestion des matières résiduelles constitue un service important que les municipalités offrent à leurs citoyens, et dans une mesure variable à leurs ICI. Elles sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles du secteur résidentiel. En plus des services de collecte, elles offrent d'autres services tels que: la collecte des encombrants, les point de dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD), les programmes de vidange d'installations septiques, etc. Les municipalités sont également responsables de la gestion des boues de leurs étangs aérés. La Ville de Rimouski est propriétaire et exploitante de trois installations de traitement des matières résiduelles qui offrent des services structurants à l'ensemble des municipalités du territoire soit : le lieu d'enfouissement technique (LET), l'écocentre et le lieu de compostage.

2.2.3 Ententes intermunicipales

Il existe plusieurs ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Pour la plupart, celles-ci portent sur le lieu d'enfouissement technique, le lieu de compostage, et l'écocentre. Une entente concerne également les collectes.

Lieu d'enfouissement technique

La ville de Rimouski est propriétaire et gestionnaire du site d'enfouissement technique desservant l'ensemble des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette. L'utilisation est cadrée par deux principales ententes. La première regroupe les municipalités qui fréquentent le lieu d'enfouissement de la ville de Rimouski depuis son ouverture en 1983. L'autre entente implique les municipalités qui fréquentent le site depuis 2009, soit depuis la fermeture des dépôts en tranchées. Le premier groupe dispose d'un tarif réduit par rapport au deuxième.

Lieu de compostage

Trois ententes concernent l'utilisation du site de compostage, également propriété de la Ville de Rimouski et géré par celle-ci. Toutefois, le tarif est fixé per capita pour l'ensemble des municipalités. L'année 2019 marque le début de l'utilisation du site pour les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts, de Saint-Marcellin et de Saint-Eugène-de-Ladrière.

Écocentre

La ville de Rimouski compte deux ententes concernant l'utilisation de l'écocentre. Le tarif est fixé per capita et diffère selon les municipalités. Les municipalités liées par l'entente de 1983 bénéficient d'un tarif inférieur à celles liées par l'autre entente.

Collecte secteur sud

Les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts, de Saint-Marcellin ainsi que de Saint-Narcisse-de-Rimouski ont convenu d'une entente portant sur la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants.

Tableau 14: Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019⁶

Parties à l'entente	Objet de l'entente	Organisme offrant le service	Date de dernière révision	Échéance
Municipalité d'Esprit-Saint Municipalité de La Trinité-des-Monts Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski Municipalité de Saint-Marcellin Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	Entente relative à l'utilisation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2009	Renouvellement automatique
Ville de Rimouski Municipalité de Saint-Valérien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2016	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski Municipalité de Saint-Fabien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2015	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Municipalité de Saint-Valérien Municipalité de Saint-Fabien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2016	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Municipalité de Saint-Valérien Municipalité de Saint-Fabien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2016	Renouvellement automatique
Municipalité d'Esprit-Saint Municipalité de La Trinité-des-Monts Municipalité de Saint-Marcellin Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2019	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet Municipalité de Saint-Valérien	Entente non écrite de participation de ces municipalités lors des journées annuelles de récupération des RDD, organisées par la Ville. Les citoyens de ces municipalités ont accès au service, les municipalités paient un tarif unitaire établi sur la base des dépenses réelles.	Ville de Rimouski	N/A	N/A
Municipalité d'Esprit-Saint Municipalité de La Trinité-des-Monts Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski Municipalité de Saint-Marcellin	Mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants	Groupe Bouffard	Depuis 2019	2023

⁶ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.2.4 Règlementation municipale

Le tableau 15 regroupe les règlements en vigueur sur le territoire en lien avec la gestion des matières résiduelles. On constate qu'il existe différentes réalités municipales, entre autres en ce qui concerne l'encadrement des différentes collectes. De plus, en s'attardant au contenu des règlements, on constate que certains sont désuets qu'il y aurait lieu de les réviser et de s'assurer de leur applicabilité, notamment depuis l'adhésion de l'ensemble des municipalités à la collecte de la matière organique.

Également, un nombre considérable de règlements ont été ajoutés et modifiés après 2019, notamment grâce aux différentes actions du PGMR 2016-2020 et la mise en place de la collecte de la matière organique. En effet, l'action 34 du PGMR 2016-2020 visait à analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique sur l'ensemble du territoire de la MRC. Cette action a non seulement été réalisées, mais les conclusions de l'analyse ont permis de convaincre l'ensemble des municipalités d'interdire la distribution de certains sacs de plastique sur le territoire. Une autre action du précédent PGMR, soit l'action 8, visait à offrir des incitatifs pour l'achat de couches lavables. Sept des neuf municipalités du territoire ont adopté un règlement permettant la subvention de 50 % des coûts d'achats des couches lavables pour un montant maximal allant de 100 \$ à 150 \$.

Tableau 15: Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles⁷

	Préparation, collecte et disposition			Installations septiques	Herbicyclage	Couches lavables	Sacs de plastique
	Ordures	Matière recyclable	Matière organique				
Esprit-Saint							X
La Trinité-des-Monts	X	X	X			X	X
Saint-Narcisse-de-Rimouski	X	X		X		X	X
Saint-Marcellin	X	X		X		X	X
Saint-Anaclet-de-Lessard	X	X		X	X		X
Rimouski	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Valérien				X		X	X
St-Fabien						X	X
Saint-Eugène-de-Ladrière						X	X

⁷ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

La MRC, la Ville de Rimouski et les municipalités offrent différents services dans le but de détourner les matières résiduelles de l'enfouissement. Cette section vise à détailler les services offerts afin d'en analyser les forces et faiblesses afin d'évaluer s'ils permettent de répondre aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*.

Les informations sur les programmes municipaux proviennent d'une enquête réalisée par la MRC auprès du personnel des municipalités en 2022. Afin d'estimer les coûts de traitement per capita, les données démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ont été utilisées. Puisqu'aucun service n'est offert pour le TNO du Lac-Huron, la population du TNO (10 habitants) est soustraite des calculs réalisés à l'échelle de la MRC.

Le Tableau 16 présente une synthèse des services offerts par les municipalités en 2019. On constate que la collecte porte-à-porte des ordures, des matières recyclables et des matières compostables est intégrée dans l'ensemble des municipalités de la MRC.

Tableau 16: Synthèse des services de gestion des matières résiduelles offerts par les municipalités de la MRC⁸

Type de matière	Ordures	Matières recyclables	Matières organiques	RDD	Encombrants	Boues municipales	
Type de service	P-A-P	P-A-P	P-A-P	AV	P-A-P	Fosses septiques	Installations municipales
Esprit-Saint	É	R	R	É+V	É	-	N/A
La Trinité-des-Monts	É	R	R	É+V	É	-	N/A
Saint-Narcisse-de-Rimouski	É	R	R	É+V	É	R	R
Saint-Marcellin	É	R	R	É+V	É	R	N/A
Saint-Anaclet-de-Lessard	É	R	R	É+V	É	R	R
Rimouski	É	R	R	É+V	É + V	R	R
Saint-Valérien	É	R	R	É+V	É	R	R
St-Fabien	É	R	R	É+V	É	R	N/A
Saint-Eugène-de-Ladrière	É	R	R	É+V	É	-	N/A

É (élimination), R (recyclage), V (valorisation), P-A-P (porta à porte), AV (apport volontaire), N/A (non applicable)

⁸ Enquête auprès des municipalités

Ces programmes constituent des coûts importants pour les municipalités. En 2019, un total de 5 747 100 \$ a été investi par les municipalités pour l'ensemble des opérations de gestion de matières résiduelles. Près du tiers de cette somme a été investie dans l'élimination de matières résiduelles (31 %).

La gestion des matières résiduelles, en excluant les boues, représente un coût moyen de 82 \$ per capita à l'échelle de la MRC en 2019. La municipalité de Rimouski a le coût per capita le moins élevé (74 \$/capita), alors que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a le coût per capita le plus élevé (205 \$/capita). Ces différences sont principalement liées aux coûts des collectes et de transport des matières résiduelles. La répartition des coûts liés aux différents services offerts par municipalité est présentée au Tableau 17. Les coûts de collectes et de traitement n'incluent que la collecte porte-à-porte.

Des revenus sont également associés à la gestion des matières résiduelles. En 2019, les municipalités de la MRC ont reçu 689 097\$ dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*. Selon les objectifs du programme, ces sommes devraient contribuer au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des PGMR. Par ailleurs, dans le cadre du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* administré par Recyc-Québec, les municipalités ont reçu 988 977\$ pour compenser les sommes investies dans la collecte et le traitement des matières recyclables.

Tableau 17: Répartition des coûts de GMR⁹ par municipalité et par service en 2019¹⁰

Municipalités	Population	Nombre d'unités d'occupation équivalente	Ordures*	Matières recyclables	Matières organiques	Encombrants	Écocentre	Total (\$/an)	Total (\$/capita)	Total (\$/unité d'occupation)
Esprit-Saint	338	201	23 875	14 462	10 584	3 532	2 413	54 866	162	273
La Trinité-des-Monts	227	190	16 032	8 782	6 410	3 642	1 621	36 487	161	192
Rimouski	49 383	16 784	1 316 433	1 081 888	927 400	69 249	293 829	3 688 800	75	220
Saint-Anaclet	3 085	1 238	181 967	77 802	74 532	1 968	18 356	354 625	115	286
Saint-Eugène-de-Ladrière	385	216	43 519	17 599	12 559	4 074	2 749	80 500	209	373
St-Fabien	1 806	1 176	106 969	51 754	51 336	7 239	10 746	228 043	126	194
Saint-Marcellin	340	396	20 819	14 240	10 393	3 905	2 428	51 784	152	131
Saint-Narcisse-de-Rimouski	990	740	44 056	29 586	22 605	8 098	7 069	111 413	113	151
Saint-Valérien	832	580	41 268	23 930	16 904	2 337	4 950	89 390	107	154
MRC de Rimouski-Neigette	57 386	21 521	1 794 937	1 320 044	1 132 723	104 044	344 160	4 695 908	82	218

⁹ Les données présentées exclues les boues municipales, car certaines données sont indisponibles et ne permettent pas la comparaison

¹⁰ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.1 Gestion des ordures ménagères

Le Tableau 18 présente les programmes municipaux de collecte des ordures ménagères en 2019. On constate que l'ensemble des municipalités de la MRC offre un service porte-à-porte de collecte des ordures. La fréquence de collecte est généralement bimensuelle de mai à octobre et une fois par mois le reste de l'année, avec deux collectes en décembre. Déjà, comme démontré au Tableau 18, l'effet de l'implantation de la collecte de la matière organique se fait sentir. En effet, en 2013, le nombre de collectes des ordures variait de 29 à 37 par année selon les municipalités, pour une moyenne de 34. Ce nombre a chuté à 22 pour l'année 2019.

Tableau 18: Description de la collecte des ordures¹¹

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en 2019	
		Fréquence	Nb/an	Entrepreneur	Échéance
Esprit-Saint	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
La Trinité-des-Monts	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines d'avril à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	22	Groupe Bouffard	12-2022
Saint-Anaclet	P-A-P	Une fois par mois de novembre à mars Aux deux semaines ensuite	21	Groupe Bouffard	12-2020*
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	Aux deux semaines de mai à septembre Une fois par mois ensuite	19	Municipalité	S/O
St-Fabien	P-A-P	Aux deux semaines	26	SSAD	12-2021*
Saint-Marcellin	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Valérien	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2022

* Les nouveaux contrats de ces municipalités sont avec le Groupe Bouffard

¹¹ Enquête auprès des municipalités, 2022.

Depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009, l'ensemble des municipalités de la MRC amènent leurs ordures au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rimouski. En 2019, les municipalités bénéficiant de l'entente intermunicipale datant de 1983 payaient un montant de 96,95 \$ la tonne (Tableau 19). Ce tarif est ajusté annuellement selon les coûts réels d'opération du LET. Auparavant, ces municipalités disposaient d'un tarif per capita, toutefois, une transition vers le coût à la tonne a été effectuée afin de récompenser les municipalités qui réalisent des efforts de réduction de quantités enfouies. En 2019, les cinq municipalités liées par l'entente intermunicipale de 2009 payaient un tarif de 102,00 \$/tonne. En plus du tarif d'enfouissement au LET, l'ensemble des municipalités doit payer au gouvernement provincial des redevances à l'élimination. En 2019, la redevance d'élimination était de 12,48 \$/tonne et les redevances supplémentaires de 10,59 \$/tonne (MELCC, 2022). L'ensemble des coûts liés à la gestion des ordures est présenté par municipalité au Tableau 20.

Tableau 19: Tarifs pour l'utilisation du LET en 2019¹²

Clientèle		Municipalités visées	Tarif
Municipalités	Entente de 1983	Rimouski Saint-Anaclet-de-Lessard Saint-Valérien Saint-Fabien	96,95 \$
	Entente de 2009	Saint-Marcellin Saint-Narcisse-de-Rimouski Saint-Eugène-de-Ladrière Esprit-Saint La Trinité-des-Monts	102,00 \$
ICI			102,00 \$

Institutions, commerces et industries

Dans l'ensemble des municipalités, les collectes résidentielles incluent également des ICI assimilables, c'est-à-dire les petits ICI utilisant des bacs roulants pour disposer leurs ordures ménagères. Sur l'ensemble du territoire rural de la MRC, les ICI sont taxés pour leurs déchets en lien avec la valeur locative de leur immeuble. Les ICI de Rimouski qui utilisent un conteneur transroulier paient un tarif à la tonne selon les quantités qu'ils enfouissent au LET. Depuis 2017, les ICI qui utilisent tout autre type de réceptacle pour leurs déchets (bacs roulants, conteneurs à chargement avant, conteneurs semi-enfouis) paient une compensation (taxe) basée sur le volume des réceptacles qu'ils possèdent et la fréquence de collecte de ceux-ci. La seule exception concerne les immeubles non imposables (centre hospitalier, CHSLD, écoles, etc.) pour lesquels des compensations tenant lieu de taxes sont versées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces compensations sont fixes, peu importe la quantité de déchets générés par l'établissement.

¹² Ville de Rimouski, 2022.

Tableau 20: Description des coûts pour la gestion des ordures issues de la collecte porte-à-porte¹³

Municipalité	Qté (t)	Qté (kg/habitant)	Coûts avant taxes en 2019					
			Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Redevances (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	84,7	251	13 284	8 637	1 954	23 875	71	282
La Trinité-des-Monts	68,6	302	7 454	6 996	1 582	16 032	71	234
Rimouski	8 280,6	168	322 600	802 800	191 033	1 316 433	27	159
Saint-Anaclet	531,3	172	118 199	51 511	12 257	181 967	59	342
Saint-Eugène-de-Ladrière	99,6	259	31 068	10 154	2 297	43 519	113	437
St-Fabien	681,5	377	25 180	66 068	15 721	106 969	59	157
Saint-Marcellin	96,9	285	8 703	9 881	2 235	20 819	61	215
Saint-Narcisse-de-Rimouski	227,8	230	15 561	23 239	5 256	44 056	45	193
Saint-Valérien	200,7	241	16 163	20 474	4 631	41 268	50	206
Total municipalités	10 271,6	254	558 212	999 760	236 965	1 794 937	31	175

¹³Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.2 Gestion des matières recyclables

Le Tableau 21 présente les programmes municipaux de collecte des matières recyclables en 2019. Toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables. La fréquence des collectes des matières recyclables est bimensuelle pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Ainsi, on compte 26 collectes de matières recyclables au cours de l'année.

La collecte et le transport des matières recyclables sont sous la responsabilité des municipalités et la MRC détient la compétence en matière de traitement des matières recyclables. De 2002 à 2006 puis de 2007 à 2011 et enfin de 2012 à 2016, le contrat de tri et conditionnement des matières recyclables a été octroyé à *Récupération de la Péninsule* (entreprise acquise par *Gaudreau Environnement* en 2012) pour donner suite à des appels d'offres publics. Le plus récent contrat a été octroyé au Groupe Bouffard, l'entreprise ayant acquis les installations de Gaudreau Environnement en 2018. Le Groupe Bouffard a depuis été acheté par le Groupe GFL et sa division Matrec en 2022.

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR en 2005, les cartons multicouches et les plastiques agricoles se sont ajoutés aux matières traitées au centre de tri. En effet, la récupération des pellicules plastiques de type agricole est intégrée à la collecte des matières recyclables résidentielles. Les agriculteurs sont invités à suivre une procédure qui consiste à récupérer le plastique non contaminé situé au-dessus du ballot de foin puis à déposer les plastiques agricoles dans des sacs conçus spécialement pour ce type de collecte et vendus par le Groupe Bouffard. Ces sacs doivent être identifiés au nom de l'entreprise et déposés dans un bac de récupération. Cette façon de faire est appelée à changer au cours des prochaines années avec l'application du principe de responsabilité élargie des producteurs aux plastiques agricoles.

Dans son plan d'action 2016-2020, la MRC avait inclus l'action 27 qui visait à évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène non expansé dans le contrat de traitement de la matière recyclable. Le contrat signé avec Gaudreau environnement en 2017 (repris par le Groupe Bouffard en 2018) inclut bel et bien le traitement du plastique numéro 6 par le fournisseur de service. Il est à prévoir que la modernisation de la collecte sélective viendra impacter les activités de traitement des matières recyclables.

En 2019, près de 6923 t de matières recyclables ont été collectées dans la MRC de Rimouski-Neigette à un coût de traitement de 115 \$/tonne métrique. Selon l'entente, le coût devait être de 52.54\$/tonne métrique, toutefois, la crise du recyclage a occasionné une augmentation considérable des coûts. Les coûts totaux des activités de collecte et de traitement des matières recyclables (en excluant les ICI) s'élevaient donc à 1 320 044\$ pour l'année 2019 et variaient selon les municipalités de 21.91\$ per capita à Rimouski à 45.71 \$ per capita à Saint-Eugène-de-Ladrière. Le programme de compensation pour la collecte sélective a permis de rembourser à 99.5% les coûts relatifs à la collecte et au traitement des matières recyclables.

Tableau 21: Description de la collecte sélective¹⁴

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en 2019	
		Fréquence	Nb/an	Entrepreneur	Échéance
Esprit-Saint	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
La Trinité-des-Monts	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2022
Saint-Anaclet-de-Lessard	P-A-P	Aux deux semaines	27	Groupe Bouffard	12-2020*
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	Aux deux semaines	26	Municipalité	S/O
St-Fabien	P-A-P	Aux deux semaines	26	SSAD	12-2021*
Saint-Marcellin	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Valérien	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2022

*Le nouveau contrat de ces municipalités est avec le Groupe Bouffard

Tableau 22: Description des coûts pour la gestion des matières recyclables issues de la collecte porte-à-porte¹⁵

Municipalité	Qté (t)	Qté (kg)/Habitant	Coûts avant taxes				
			Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	27,8	82,2	11 266	3 196	14 462	42,79	520,58
La Trinité-des-Monts	21,2	93,3	6 343	2 439	8 782	38,69	414,43
Rimouski	6177,3	67,2	370 500	711 388	1 081 888	21,91	326,06
Saint-Anaclet	313,7	101,7	41 695	36 107	77 802	25,22	248,04
Saint-Eugène-de-Ladrière	38,2	99,2	13 200	4 399	17 599	45,71	460,95
St-Fabien	144,7	80,1	35 080	16 674	51 754	28,66	357,64
Saint-Marcellin	30,1	88,4	10 780	3 460	14 240	41,88	473,89
Saint-Narcisse-de-Rimouski	95,9	96,9	18 527	11 059	29 586	29,89	308,38
Saint-Valérien	74,0	88,9	15 419	8 511	23 930	28,76	323,60
Total municipalités	6923	88,7	522 811	797 234	1 320 044	33,72	381,51

¹⁴Enquête auprès des municipalités, 2022.

¹⁵Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.3 Gestion des matières organiques

Le 16 septembre 2013, la Ville de Rimouski a débuté l'exploitation de son lieu de compostage conçu pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC. La ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont simultanément débuté le service de collecte. Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Fabien et de Saint-Valérien se sont jointes aux activités avec la mise en place d'un service de collecte en 2014, 2015 et 2016. La MRC a accompagné en 2017 et 2018 le conseil municipal de La Trinité-des-Monts, de Saint-Eugène-de-Ladrière, de Saint-Marcellin et d'Esprit-Saint afin d'identifier et de prioriser différents scénarios de gestion des matières organiques. La collecte des matières organiques par bac roulant est maintenant implantée dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Exception : le cœur villageois de Saint-Valérien est desservi par bac roulant tandis que le reste du territoire rural de la municipalité est desservi par compostage domestique et apport volontaire. Certaines municipalités offrent une distribution locale de compost pour leurs citoyens. Pour les municipalités n'offrant pas ce service, les citoyens peuvent tout de même se déplacer à l'écocentre pour s'en procurer. Ce service est fort apprécié. Dans la Ville de Rimouski, la distribution de compost est offerte deux fois par année (printemps et automne), dans différents districts de la ville.

L'implantation de la collecte à trois voies a été accompagnée d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation majeure. En plus d'avoir développé un concept de communication attractif, des journées portes ouvertes, des publicités télévisées, un guide pour le compostage livré à chaque unité de logement, un site internet et des capsules vidéo ont favorisé l'implantation de cette nouvelle habitude dans la vie des citoyens. L'ensemble des citoyens de la MRC a bénéficié de cette campagne de communication. Par ailleurs, la Ville de Rimouski a offert aux municipalités implantant la collecte à 3 voies d'adapter leur gabarit du guide de compostage, afin que tous les citoyens bénéficient du même outil d'information.

La fréquence de collecte en 2019 varie entre 12 et 33 selon la municipalité, avec une moyenne de 25 pour l'ensemble du territoire. Le nombre de collectes par mois varie selon les saisons. À Rimouski, l'ensemble des immeubles sont admissibles à la collecte, toutefois les immeubles de plus de 13 logements doivent faire la demande pour recevoir le service. Ailleurs sur le territoire, les immeubles à logement sont admissibles.

En 2019, 3 919 tonnes de matières organiques provenant de la collecte porte-à-porte résidentielle ont été traitées au lieu de compostage. Le coût de traitement des matières organiques était de 11,58 \$/capita. Les coûts totaux, incluant les coûts de collecte et les coûts de traitement mais excluant les ICI, atteignaient 1 131 808 \$. Les coûts per capita variaient de 18.76 \$ per capita à Rimouski à 32.41 \$ per capita à Saint-Eugène-de-Ladrière.

Collectes de sapins

Depuis 1993, la MRC, en collaboration avec plusieurs partenaires, organise annuellement une collecte d'arbres de Noël par apport volontaire. En 2019, tous les citoyens de la MRC étaient invités à déposer leur arbre de Noël au stationnement du Carrefour Rimouski entre le 28 décembre et le 12 janvier. Les arbres récupérés ont été transportés à l'écocentre pour être broyés et intégrés au compost comme agent structurant. En 2013, la MRC avait récolté 41 tonnes métriques d'arbres : le total collecté a diminué graduellement pour atteindre 13.64 tonnes en 2019. Le coût pour le transport des arbres était de 593.02\$. Les coûts de traitement sont inclus dans les tarifs de l'écocentre. Comme il n'y a aucun registre des participants à cette collecte, il n'est pas possible de déterminer la quantité d'arbres de Noël récupérés par municipalité. La Ville de Rimouski offre aussi une collecte porte à porte des arbres de Noël depuis janvier 2018.

Résidus verts

Des surplus de résidus verts sont collectés au printemps et à l'automne à Rimouski, les résidus doivent être déposés à côté du bac brun. Les résidents peuvent également disposer de leurs résidus verts gratuitement à l'écocentre. En 2019, 271.04 tonnes résidus verts ont été apportées à l'écocentre par des citoyens. Les coûts liés à l'écocentre sont présentés à la section 2.3.5.

Tableau 23: Description de la collecte des matières organiques¹⁶

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en 2019	
		Fréquence	Nb/an	Entrepreneur	Échéance
Esprit-Saint	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
La Trinité-des-Monts	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
Rimouski	P-A-P	Une fois semaine de mai à septembre Aux deux semaines d'octobre à novembre et en avril Une fois par mois le reste de l'année	33	Groupe Bouffard	12-2022
Saint-Anaclet	P-A-P	Une fois par mois de décembre à mars Deux fois par mois en avril, octobre et novembre Toutes les semaines de mai à septembre	31	Groupe Bouffard	12-2020*
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	Une fois par mois de janvier à avril Deux fois par mois de juin à septembre Une fois par mois d'octobre à décembre	18	Municipalité	S/O
St-Fabien	P-A-P	Une fois par mois de janvier à mars À chaque semaine de juin à septembre inclus Aux deux semaines sinon	32	SSAD	12-2021*
Saint-Marcellin	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Valérien	P-A-P	Une fois par mois	12	Groupe Bouffard	12-2022

*Le nouveau contrat de ces municipalités est avec le Groupe Bouffard.

¹⁶Enquête auprès des municipalités, 2022.

Tableau 24: Description des coûts pour la gestion des matières organiques issues de la collecte porte-à-porte¹⁷

Municipalité	Qté (t)	Qté (kg)/ Habitant	Coûts avant taxes				
			Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	17,6	52	6809	3914	10723	31,72	610,99
La Trinité-des-Monts	14,8	65	3758	2629	6386	28,13	430,94
Rimouski	3401,3	69	354700	571855	926555	18,76	272,41
Saint-Anaclet	233,6	76	39005	35724	74729	24,22	319,93
Saint-Eugène-de-Ladrière	19,3	56	8020	4458	12478	32,41	582,28
St-Fabien	114,9	64	30596	20913	51509	28,52	448,38
Saint-Marcellin	19,9	58	6386	3937	10323	30,36	520,06
Saint-Narcisse-de-Rimouski	51,9	52	10967	11464	22431	22,66	432,37
Saint-Valérien	45,7	55	7038	9635	16672	20,04	365,06
Total municipalités	5964,3	61	467278	664530	1131808	26,32	442,49

¹⁷Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.4 Gestion des résidus encombrants

Collecte des encombrants

En 2019, toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte de résidus encombrants. Les municipalités offrant le service proposent d'une à trois collectes annuelles au printemps et à l'automne. Les résidus de construction, rénovation et démolition ne sont pas admis dans ces collectes. Chaque année, un rappel est fait aux municipalités rurales concernant la liste de matières acceptées ou non lors de cette collecte. Cette liste est présentée au Tableau 25. Fait intéressant à noter, certaines municipalités fonctionnent avec un système d'inscription pour ces collectes. De plus, certaines matières, tel les appareils frigorifiques, sont désormais soumis à une REP et ne sont donc plus acceptés dans la collecte. Plusieurs éléments sur la liste des rebuts acceptés sont également récupérés à l'écocentre, des efforts doivent donc être fournis pour dévier cette matière de l'enfouissement en incitant les citoyens à favoriser l'écocentre à la collecte des encombrants.

Tableau 25: Liste des matières acceptées dans les collectes d'encombrants en 2019¹⁸

Rebuts acceptés	Meubles d'intérieur ou de jardin Électroménagers : Cuisinière, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, déshumidificateur, refroidisseur à eau ou à vin, thermopompe Chauffe-eau (vide) Planche à repasser Bain, douche, toilette, lavabo, évier (métallique, en porcelaine ou en plastique) Portes et fenêtres Piscine hors terre et accessoires (filtre vidé), toile solaire, piscine pour enfants Réservoir d'huile (vide) Vélos Matelas et sommiers Jeux pour enfants (balançoire, glissoire, etc.) et autres jouets de grande taille Barbecue (sans bonbonne de propane) Tondeuse (réservoir d'essence vide) Souffleuse (réservoir d'essence vide) Tapis et couvre-sol souple (prélart) enroulé et attaché Stores Branches d'arbres attachées
Rebuts refusés	Résidus domestiques dangereux (RDD) Rebuts de construction, rénovation et démolition (CRD) Pneus Appareils électroniques et informatiques, téléviseurs et autres écrans Pièces automobiles Feuilles mortes et résidus verts autres que des branches* Rebuts des institutions, commerces et industries *Acceptés dans la collecte des matières compostables (s'il y a lieu) et à l'écocentre

¹⁸Enquête auprès des municipalités, 2022.

La quantité d'encombrants collectés est présentée au Tableau 27. Au niveau de la quantité collectée, les seules données disponibles sont les quantités d'encombrants disposés au LET. Pour la Ville de Rimouski, les encombrants sont triés. La collecte est effectuée par trois camions: un qui ramasse le métal et qui l'achemine à un recycleur, un camion qui ramasse les branches et qui les apporte à l'écocentre, et enfin un dernier camion qui collecte ce qui reste et l'amène à l'enfouissement. Un tri pour le métal est également réalisé à St-Anaclet-de-Lessard.

Le total des coûts déclarés pour la collecte et la disposition des encombrants était de 64 874 \$ pour l'année 2019, ce qui représente un coût moyen par habitant de 7\$ par habitant, tel que présenté au Tableau 27. La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard n'était pas en mesure d'estimer les coûts rattachés à la collecte.

Service de dons de biens réutilisables

Afin de détourner les gros rebuts de l'enfouissement, la Ville de Rimouski offre depuis 2007 un service de dons de biens réutilisables. Les citoyens sont invités à donner une deuxième vie à leurs objets en les annonçant à l'aide du service en ligne. Ce service permet de détourner de l'écocentre et du LET une quantité importante d'encombrants qui n'est cependant pas quantifiable. En raison de son intégration sur le site internet de la Ville de Rimouski, ce service n'implique pas de coûts majeurs, outre les coûts de main-d'œuvre liés à l'approbation des annonces par le webmestre. Par ailleurs, ce service a une portée régionale, voire suprarégionale, puisque l'accès à ce service n'est pas restreint aux citoyens de Rimouski et que les usagers sont parfois de l'extérieur de la MRC.

Entente avec la Friperie de l'Est

Dans le plan d'action du précédent PGMR, l'action 31 visait à assurer une meilleure valorisation des encombrants. Cette action a été réalisée par le biais d'une entente avec la Friperie de l'Est, un organisme local effectuant la valorisation du textile, de certains biens et des encombrants. Par le biais de cette entente de 125 000\$ sur cinq ans, les citoyens de l'ensemble du territoire peuvent bénéficier d'un service de collecte des encombrants à domicile, et ce, gratuitement. Ainsi, cela permet de réduire l'enfouissement des encombrants ayant un fort potentiel de réemploi.

Tableau 26: Description de la collecte des encombrants en 2019¹⁹

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte		Disposition/Lieu de traitement
		Nb/an	Période	Entreprise	Échéance	
Esprit-Saint	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
La Trinité-des-Monts	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
Rimouski	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2022	LET**
Saint-Anaclet-de-Lessard	P-A-P	2	Printemps/Automne	Municipalité	12-2020	LET***
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	2	Mai et octobre	Municipalité	S/O	LET
St-Fabien	P-A-P	2	Printemps/Automne	SSAD	12-2021	LET
Saint-Marcellin	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P *	3*	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
Saint-Valérien	P-A-P	1	Printemps	Groupe Bouffard	Renouvelé annuellement	LET

* Sur inscription // ** Sauf pour le métal et les branches, qui sont valorisés // *** Sauf pour le métal, qui est valorisé

Tableau 27: Description des coûts pour la gestion des encombrants en 2019²⁰

Municipalité	Qté (t)	Coûts avant taxes					
		Collecte et transport (\$/an)	Élimination (\$/an)	Redevances (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	13,8	1808	1406	318	3532	10,45	256,31
La Trinité-des-Monts	14,7	1808	1495	338	3642	16,04	248,43
Rimouski	308,5	32225	29907	7117	69249	1,40	224,49
Saint-Anaclet-de-Lessard	16,4	ND	1590	378	1968	ND	ND
Saint-Eugène-de-Ladrière	16,3	2035	1663	376	4074	10,58	249,92
St-Fabien	38,0	2678	3684	877	7239	4,01	190,49
Saint-Marcellin	10,3	2622	1047	237	3905	11,49	380,63
Saint-Narcisse-de-Rimouski	17,0	5975	1731	391	8098	8,18	477,17
Saint-Valérien	9,3	1221	902	215	2337	2,81	251,29
TOTAL	444,2	50373	43424	10247	104044	8	284,84

¹⁹Enquête auprès des municipalités, 2022.

²⁰Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.5 Gestion des résidus domestiques dangereux et de l'écocentre

La section 2.3.5 présente une synthèse des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) dans la MRC.

Points de dépôts coordonnés par les municipalités

Les citoyens peuvent disposer de services directement au bureau de leur municipalité. Par le passé, l'ensemble des municipalités coordonnait un ou plusieurs lieux de dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux. Les peintures, les huiles usagées, les métaux et les pneus étaient principalement acceptés. La fermeture des bureaux municipaux lors de la pandémie combinée au renouvellement des élus et des directions générales, semble avoir dérégulé la gestion de ces points de dépôts. Dans l'ensemble, sept des neuf municipalités coordonnent toujours un dépôt, on constate toutefois que les matières acceptées varient considérablement d'une municipalité à l'autre (Tableau 28). Les RDD récupérés sont transportés à l'écocentre par les municipalités, mis à part St-Narcisse-de-Rimouski, qui fait affaire directement avec Laurentides Ressources pour la peinture. La Ville de Rimouski est propriétaire et opère l'écocentre, qui est accessible à l'ensemble des municipalités de la MRC sur la base d'ententes intermunicipales. Certaines municipalités acceptent les métaux ferreux et bénéficient des services de récupération de recycleurs de métaux privés. Il est difficile de déterminer les quantités et les coûts associés à la gestion de ces dépôts permanents, puisque ces derniers ne sont pas distingués par les municipalités. Les coûts comptabilisés ont trait à la participation au programme de la Société Laurentides et représentaient 62.60\$ en 2019 pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour 0.29 tonne de RDD récupéré.

Tableau 28: Points de dépôts RDD coordonnés par les municipalités²¹

Municipalité	Dépôt permanent	Type de RDD récupérés				
		Peintures	Huiles, liquides antigels	Lampes au mercure	Piles et batteries	Appareils électroniques
Esprit-Saint	Garage municipal					
La Trinité-des-Monts	Garage municipal		X		X	X
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Garage municipal					
Saint-Marcellin	Garage municipal		X		X	X
Saint-Anaclet-de-Lessard	Bureau municipal				X	
Rimouski	Écocentre	X	X	X	X	X
Saint-Valérien	Bureau municipal		X		X	
St-Fabien	Garage municipal			X	X	X
Saint-Eugène-de-Ladrière	Garage municipal					

²¹Enquête auprès des municipalités, 2022.

À l'écocentre, plusieurs autres RDD sont acceptés, tels les bases, acides, oxydants, solvants, bonbonnes de propane, pesticides, substances toxiques, essence, vernis, colle. L'ensemble des matières acceptées est présenté sur le site de la ville.

Point de dépôt officiels des matières visées par la Responsabilité élargie des producteurs

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises intègre l'approche de la « Responsabilité élargie des producteurs » (REP). Selon Recyc-Québec (2022), il vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation des produits visés aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché. Ce règlement vise les cinq catégories de produits présentées au Tableau 29. Les entreprises doivent soit:

- a) Prévoir un système de récupération et de valorisation de leurs produits sur le territoire québécois
- b) Devenir membre d'un organisme de gestion reconnu (OGR).

En 2019, six organismes de gestion collective et sept programmes individuels assurent la collecte et la valorisation des matières visées par la REP sur le territoire québécois (Recyc-Québec, 2022). L'ensemble des points de dépôt affiliés à un OGR en lien avec les matières assujetties à la REP a été recensé et un dénombrement est présenté au à l'annexe 2. Le Tableau 30 présente un résumé de cette annexe. Concrètement, les points de dépôt sont concentrés à Rimouski. Saint-Narcisse-de-Rimouski offre également un service de dépôts de piles et batteries, huiles et peintures usagées à son garage municipal. Des points de dépôts non affiliés aux organismes de gestion reconnus sont également présents sur le territoire, mais n'ont pas été recensés (mis à part ceux gérés par les municipalités, voir Tableau 28), compte tenu de la complexité du processus, et qu'ils ne bénéficient pas de la vitrine du programme de la REP. Toutefois, il est important de mentionner que des volumes considérables y sont récupérés et ne sont pas comptabilisés dans ce PGMR.

Tableau 29: Matières visées par le programme de REP

Matières résiduelles assujetties par catégorie	Organisme de gestion reconnu (OGR)
Piles et batteries	Appel à recycler
Lampes au mercure	RecycFluo
Produits électroniques	ARPE Québec
Appareils ménagers et de climatisation	Go Recycle
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et d'autres contenants assimilables	SOGHU
Peintures et leurs contenants	Éco-peinture

Tableau 30: Emplacement des points de dépôts officiels sous la REP sur le territoire

Municipalité	Point de dépôt officiel reconnu					
	Appel à recycler	RecycFluo	ARPE	Go Recycle	SOGHU	Éco-peinture
Esprit-Saint	X					
La Trinité-des-Monts					X	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	X				X	X
Saint-Marcellin						
Saint-Anaclet-de-Lessard	X					
Rimouski	X	X	X	X	X	X
Saint-Valérien	X					
St-Fabien	X					
Saint-Eugène-de-Ladrière						

Journées spéciales de récupération de résidus domestiques dangereux

La Ville de Rimouski organise deux collectes par apport volontaire de RDD. Ces dernières se déroulent en mai et en septembre de chaque année. Bien que toutes les municipalités de la MRC soient invitées à participer à ces deux collectes, seules les municipalités de Saint-Valérien et Saint-Anaclet-de-Lessard se joignent à l'activité depuis plusieurs années. Le service est gratuit pour les citoyens. Le coût facturé aux municipalités participantes est déterminé en fonction des coûts réels de la récupération et du taux de participation de leurs citoyens.



Apport volontaire à l'écocentre

L'ensemble des citoyens et des ICI de la MRC peuvent déposer par apport volontaire leurs RDD à l'écocentre. Les coûts défrayés par les municipalités pour les services de récupération de RDD à l'écocentre sont inclus dans la quote-part de l'écocentre facturée par la Ville de Rimouski aux municipalités. En 2019, 83.83 t de RDD ont été récupérées à l'écocentre. Plus largement, l'ensemble des citoyens et des ICI de la MRC peuvent déposer par apport volontaire leurs encombrants, leurs résidus de CRD, leurs pneus et leurs équipements des technologies de l'information (ordinateurs, télévision, etc.) à l'écocentre. En 2019, les municipalités liées par l'entente de 1983 étaient facturées pour les services de l'écocentre au coût de 5.95 \$/capita et les municipalités liées par l'entente de 2009 étaient facturées au coût de 7.14 \$/capita.

2.3.6 Gestion des boues

Les eaux usées doivent être recueillies soit par un système de traitement isolé, soit par un réseau d'égouts municipal. En vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement, des règlements s'appliquent, afin d'éviter toute contamination de l'environnement en lien avec la production et le stockage de ces boues. Dans le cadre du PGMR, une attention particulière est portée à la destination de ces boues une fois produites.

Boues de fosses septiques

Sur le territoire de la MRC, on dénombrait 6 531 installations septiques en 2019 (Tableau 31). Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Valérien et la Ville de Rimouski ont implanté par le passé un programme de vidange obligatoire des fosses septiques. Ainsi, en 2019, 76 % des installations septiques de la MRC étaient régies par un programme municipal de vidange obligatoire. En conformité avec la réglementation en vigueur, les installations septiques liées à des résidences permanentes sont vidangées aux deux ans et les installations liées à des résidences saisonnières sont vidangées tous les quatre ans. L'entrepreneur est mandaté par la municipalité qui facture le coût du service de la vidange au propriétaire par le biais d'une taxe municipale. En 2019, l'entreprise Sani-Manic effectuait la vidange des cinq municipalités qui avaient un règlement à cet effet. Les boues collectées par Sani-Manic ont par la suite été traitées puis recyclées en milieu agricole. En 2019, le nombre d'installations sanitaires vidangées par Sani-Manic dans les municipalités dotées de programme de vidage obligatoire était estimé à 1 777 (Tableau 32). Les coûts liés à cette collecte et ce traitement étaient estimés à 67 756\$, pour une moyenne de 193\$/fosse vidangée. Dans les municipalités qui n'ont pas de règlement sur la vidange obligatoire d'installation sanitaire, les propriétaires déterminent le moment de la vidange et l'entreprise qu'ils souhaitent mandater. Cette situation ne permet pas de s'assurer du respect de la fréquence de vidange prescrite par la réglementation provinciale (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) ni de réaliser un suivi du nombre de fosses vidangées et de la destination des boues ainsi collectées.

Tableau 31: Nombre d'installations sanitaires sur le territoire en 2019²²

	Municipalité	NB d'installations septiques		
		Permanentes	Saisonnnières	Totales
Visées par un règlement municipal concernant la vidange obligatoire des eaux usées	Rimouski	2 312	240	2 552
	Saint-Anaclet	503	71	574
	Saint-Marcellin	348	1	349
	Saint-Narcisse-de-Rimouski	229	306	535
	Saint-Valérien	250	115	365
	St-Anaclet-de-Lessard	503	71	574
	Sous-total	4 145	804	4 949
Non visées par un règlement municipal concernant la vidange obligatoire des eaux usées	Esprit-Saint	107	0	107
	La Trinité-des-Monts	82	0	82
	Saint-Eugène-de-Ladrière	84	0	84
	St-Fabien	1 309	0	1 309
	Sous-total	1 582	0	1 582
TOTAL		5 727	804	6 531

²²Enquête auprès des municipalités, 2022.

Tableau 32: Description des coûts pour les installations septiques en 2019²³

Municipalité	Fréquence	Responsable	Entreprise mandatée	Lieu de traitement	Traitement	NB de fosses	Collecte et traitement avant taxes (\$/an)
Esprit-Saint	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
La Trinité-des-Monts	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
Rimouski	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	1 000	184 860
Saint-Anaclet	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	276	62 046
Saint-Eugène-de-Ladrière	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
St-Fabien	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
Saint-Marcellin	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	161	29 573
Saint-Narcisse-de-Rimouski	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	196	34 370
Saint-Valérien	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	144	27 930
Total						1 777	67 756

²³Enquête auprès des municipalités, 2022.

Boues municipales

Dans la MRC, on retrouve huit municipalités qui ont une partie de leur territoire desservie par un réseau d'égouts. En 2019, la municipalité d'Esprit-Saint s'est dotée d'un étang aéré. Le Tableau 33 présente la gestion des boues municipales sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. On y compte neuf étangs aérés, un étang à rétention réduite et un système de marais filtrant à roseau. La fréquence de vidange des boues de station d'épuration varie selon le type d'installation et la population desservie et passe d'une fois aux quatre ans à une fois aux vingt ans.

En 2019, trois municipalités ont vidangé leurs étangs aérés, pour un total de cinq étangs vidangés, soit Rimouski (Rimouski, Sainte-Blandine, Secteur des berges), Saint-Valérien et Saint-Fabien. Les boues collectées ont été soit recyclées en milieu agricole ou transportées sur un lit de séchage pour recyclage ultérieur en milieu agricole. Au total, ce sont 7 246 tonnes de matières humides qui ont été vidangées et qui ont été recyclées en milieu agricole ou stockées en vue de leur recyclage pour un coût total de 620 954 \$.

Tableau 33: Installation de traitement des boues municipales²⁴

Municipalité		Type de station	Entrée en fonction	Fréquence de vidange	Dernière vidange effectuée		
					Année	QTÉ de boues (tmh)	Total avant taxes (\$/vidange)
Esprit-Saint		Étangs aérés	2018	15 à 20 ans	S/O	N/A	N/A
La Trinité-des-Monts		Roseaux	2009	Inconnu	S/O	N/A	N/A
Rimouski	Rimouski-Est	Étang aéré	1986	4	2019	5 400	Valorisation agricole 482 000
	Sainte-Blandine	Étang aéré	1993	4	2019	222	Valorisation agricole 78 500
	Secteur des berges	Étang à rétention réduite à parois verticales	2001	4	2019	30	Valorisation agricole 10 000
	Secteur le Bic	Étang aéré	1986	4	2017		Valorisation agricole 36 500
Saint-Anaclet		Étangs aérés	1956	1 fois / 3 ans	ND	ND	Valorisation agricole 41 815
Saint-Eugène-de-Ladrière		Étangs aérés	1997	1 fois / 2 ans	2019	1 579	Valorisation agricole 24 000
St-Fabien		Étangs aérés	1995	10 ans	2012	166*	Valorisation agricole 88 715
Saint-Marcellin		Aucune installation municipale					N/A
Saint-Narcisse-de-Rimouski		Étangs aérés	1994	20 à 25 ans	S/O	N/A	N/A
Saint-Valérien		Étangs aérés	1993	Aux 5 ans	2019	15.6	Valorisation agricole 26 454

*Tonnes de matières sèches

²⁴ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.4 Programmes d'information, sensibilisation et éducation

2.4.1 Campagnes de sensibilisation

De la sensibilisation a été réalisée sur le territoire au cours des dernières années. Entre autres, avant la pandémie, l'écopatrouille de la MRC (une personne étudiante) a été présente dans les festivités suivantes afin de sensibiliser les gens au tri des matières : Marché public de Rimouski, Rendez-vous festifs du Bic, Festival de la petite campagne de Saint-Eugène-de-Ladrière, Expo agricole de Rimouski, Feste médiévale de Saint-Marcellin. Cette même écopatrouille a également effectué une tournée de vérification des bacs de recyclage et de compostage des municipalités rurales. Divers évènements réalisés avec des organismes partenaires ont été réalisés, comme l'offre d'une conférence sur le gaspillage alimentaire lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets, en partenariat avec Les Fruits Partagés. La ville de Rimouski, par le biais de sa division Environnement, a également réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation, tel une campagne de publicité pour le compostage à la télé, journal, radio, et sur les médias sociaux. L'ajout des immeubles de 7 à 12 logements à la collecte de la matière organique dans la ville a également été accompagné de visites porte à porte pour distribuer des dépliants aux résidents de ces immeubles sur le « comment faire », et pour répondre à leurs questions. Suite à la mise en vigueur du programme de subvention pour les couches lavables en septembre 2017, un dépliant a été distribué à divers endroits tel que magasins qui vendent des couches lavables, au CLSC, ou à l'hôpital. Des présentations sont faites sur une base régulière à la demande de certains organismes/établissements, pour parler du compostage, recyclage, etc.

2.4.2 Info-Bac

Depuis 2002, la MRC de Rimouski-Neigette a mis en place la ligne Info-Bac (418-725-2222). Les citoyens peuvent appeler à la ligne Info-Bac pour toutes questions en lien avec les matières acceptées dans les trois bacs (ordures, récupération, matières organiques). Parallèlement, le site Web Infobac.ca présente également un outil d'aide au tri et les calendriers de collecte des municipalités. Ce site a reçu 1 750 visiteurs en 2019. La MRC de Rimouski-Neigette est responsable de répondre aux questions en lien avec les matières recyclées, pour les questions concernant les matières organiques et les ordures, les appels sont redirigés automatiquement vers la Ville de Rimouski. En 2019, les coûts associés à la ligne téléphonique étaient de 1 100\$, pour une moyenne de 2 appels par semaine. La ville de Rimouski dispose d'un service similaire, soit l'outil ReCollect qui en plus de fournir des informations concernant l'horaire des collectes, envoie des rappels concernant la collecte porte-à-porte aux citoyens sous forme de courriel, message texte ou d'appel.

2.4.3 Information dans les journaux locaux

L'ensemble des municipalités du territoire est doté de journaux locaux. Depuis la mise en place de la première génération du PGMR, certaines municipalités ont pris l'initiative de publier de brefs articles concernant les différents services offerts en gestion des matières résiduelles (écocentre, collecte d'encombrants, collecte d'arbres de Noël, collecte de résidus domestiques dangereux, etc.). Toutefois, cette pratique n'est pas généralisée à l'ensemble des municipalités. Depuis septembre 2014, la proposition de chroniques de sensibilisation à diffuser dans les journaux municipaux par la MRC a reçu un accueil favorable des municipalités et assure une plus grande diffusion de l'information afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles.

2.5 Organismes et infrastructures de gestion des matières résiduelles

Cette section présente un inventaire des organismes qui offrent des services de réemploi, de recyclage et d'information, sensibilisation et éducation. De plus, il contient une description des principales infrastructures de traitement des matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Il vise à donner une vue d'ensemble des intervenants et infrastructures disponibles, afin de déterminer si les infrastructures existantes permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette révision.

2.5.1 Organismes et entreprises de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation

Pour dresser l'inventaire des organismes liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC en 2019, les données du PGMR 2016-2020 ont été mises à jour. Au besoin, les données ont été validées par téléphone avec les responsables des organismes. Le Tableau 34 présente une synthèse des entreprises et organismes qui récupèrent, traitent ou effectuent des activités de sensibilisation en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC en 2019. La liste détaillée est présentée en Annexe 3.

Il existe quelques organismes de réemploi sur le territoire. Toutefois, en ce qui concerne les résidus de construction, on ne retrouve pas d'expertise pour tout ce qui est réemploi de ces matériaux, mise à part l'écocentre. Certains meubles usagés sont envoyés aux matériaux secs de l'écocentre. Par ailleurs, les textiles, les jouets et certains meubles usagés qui ne sont pas en bon état prennent la route de l'enfouissement puisqu'il n'y a pas l'expertise dans la MRC pour les valoriser.

Enfin, des initiatives de valorisation de matériel usagé transigent via internet et les médias sociaux. Par exemple, on retrouve des groupes Facebook de vente de jouets, meubles ou de vêtements usagés ou encore des sites de vente tels que Marketplace ou Kijiji qui permettent de donner une seconde vie à plusieurs articles de maison, appareils électroniques et encombrants, tout comme le service Dons de bien réutilisables de la Ville de Rimouski.

Tableau 34: Organismes de traitement des matières situés sur le territoire de la MRC

Services offerts et type de matières traitées	TOTAL
TRANSPORT	
Collecte et transport de matières résiduelles	1
RÉEMPLOI	
Collecte et réemploi de textiles et petits articles de maison	6
Collecte et réemploi de denrées alimentaires	5
Collecte et réemploi d'encombrants	4
RECYCLAGE	
Traitement des matières recyclables	0
Traitement des matières organiques putrescibles	1
Traitement des résidus de construction	1
Collecte et traitement de RDD	1
Collecte et récupération des métaux	1
Traitement et recyclage des boues municipales	1
INFORMATION-SENSIBILISATION	
Organismes environnementaux	2
Services d'éco-conseil	2

2.5.2 Infrastructures de traitement des matières résiduelles

La MRC de Rimouski-Neigette est dotée d'infrastructures de traitement de matières résiduelles qui permettent d'offrir des services adaptés aux différents types de matières. La grande majorité des infrastructures de traitement des matières résiduelles est concentrée à Rimouski. Trois infrastructures majeures, soit le lieu d'enfouissement technique (LET), l'écocentre et le lieu de compostage, sont centralisées en un seul endroit, soit au 835 chemin Victor-Gauvin à Rimouski, à proximité de l'autoroute 20.

Le Tableau 35 présente les principales infrastructures de traitement, leurs capacités maximales et les quantités traitées en 2019. Selon les données recueillies, les infrastructures présentes en 2019 répondent aux besoins de traitement de la MRC de Rimouski-Neigette. En 2019, les installations privées du Groupe Bouffard, soit le centre de tri et le centre de transbordement des matériaux secs, recevaient des matières résiduelles qui provenaient de l'extérieur de la MRC.

Tableau 35: Infrastructures de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

Infrastructures	Localisation	Matières traitées	Mode de traitement	Propriétaire
Lieu d'enfouissement technique	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski (QC) G0L 1B0	Résidus ultimes	Enfouissement	Ville de Rimouski
Centre de transbordement des matières recyclables ²⁵	350 de l'Industrie, Rimouski (QC), G5L 1W4	Matières recyclables	Recyclage, valorisation	Groupe Bouffard
Lieu de compostage	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski (QC) G0L 1B0	Matières organiques	Recyclage	Ville de Rimouski
Écocentre	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski (QC) G0L 1B0	Résidus de CRD, RDD, encombrants, résidus verts, pneus	Réemploi, recyclage, valorisation	Ville de Rimouski
Centre de transbordement des matériaux CRD ²⁶	20 avenue Goulet, Rimouski (QC), G5L 2R6	Résidus de CRD	Transport vers centre de tri CRD, puis valorisation	Groupe Bouffard
Centre de traitement BSL	375 de la Gare, St-Anaclet-de-Lessard (QC) G0K 1H0	Boues de fosses septiques	Recyclage sur terres agricoles	Centre de traitement BSL

²⁵ Les matières sont acheminées au centre de tri des matières recyclables situé au 1086 rue Industrielle, Mont-Joli (QC), G5H 3K8

²⁶ Les matières sont acheminées au centre de tri de matériaux CRD situé au 75 rue Savard, Matane (QC), G4W 0H9

Tableau 36: Performance des infrastructures de traitement en 2019²⁷

Infrastructures	Capacité maximale	Qté reçue (t)	Capacité résiduelle (t/an)	Taux de rejet (%)	Durée de vie de l'installation	Tarif
Lieu d'enfouissement technique	3 713 750 m3	33195,9	N/A	N/A	Fin de vie prévue en 2095	Coûts facturés : 96.95 \$ /t 102.00 \$ /t
Centre de transbordement des matières recyclables	24 000 t/an	22 950	1 050	15.81	-	115 \$/tonne
Lieu de compostage	8 500 t/an	6346	2154	0,65	S/O	11,58 per capita
Écocentre	S/O	7387	S/O	22	S/O	60\$/tonne 5.95\$ per capita 7.14\$ per capita
Centre de transbordement des matériaux CRD	30 000 t/an	12 500	17 500	29	-	120 \$/tonne
Centre de traitement BSL	2 500 fosses par an	-	-	-	-	193\$ par vidange*

* Ce montant correspond au coût calculé pour la vidange et le traitement en 2019.

²⁷ Enquête auprès des propriétaires des infrastructures

Lieu d'enfouissement technique

La Ville de Rimouski est propriétaire d'un lieu d'enfouissement technique (LET) autorisé par le MELCC. Depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009, le LET de la Ville de Rimouski est le seul lieu autorisé à accueillir des déchets sur le territoire de la MRC. Exceptionnellement, la Ville de Rimouski a déjà par le passé conclu des ententes avec des municipalités hors MRC pour accepter des matières provenant de l'extérieur de la MRC. Ce lieu est composé de cellules d'enfouissement étanches et de systèmes conformes à la réglementation pour la collecte et le traitement du lixiviat, ainsi que le captage et la destruction des biogaz. Le LET est exploité par la construction progressive de 27 cellules d'enfouissement technique (CET) contigües pour une surface et un volume d'enfouissement de 22 ha et de 3 713 750 m³²⁸. Deux certificats d'autorisation ont émis par le MELCC à ce jour, soit l'un en 2004 et un autre en 2017, lesquels permettent globalement d'opérer un total de 14 cellules pour une capacité d'enfouissement de 1 240 000 m³.



L'ensemble des municipalités de la MRC et la majorité des ICI du territoire acheminent leurs ordures au LET de la Ville de Rimouski. En 2019, 33 040 tonnes de déchets ont été reçues pour élimination au LET. Depuis sa construction en 2005 allant jusqu'au 16 novembre 2021, un total de 737 644 m³ de matières ont été enfouies au LET, ce qui correspond à 20 % de sa capacité totale. Selon la plus récente révision des coûts de gestion postfermeture du LET réalisée en 2021, le LET de Rimouski atteindra sa capacité maximale au cours de l'année 2095, soit 33 ans plus tard que la projection établie au moment de sa construction. Cette projection est entérinée par le MELCC qui a approuvé sur cette base, le montant de la

²⁸ Ville de Rimouski, 2003.

contribution financière unitaire (\$/m³) que doit verser la Ville de Rimouski, à titre d'exploitant du LET, dans la fiducie postfermeture de cette installation.

Centre de tri et de récupération des matières recyclables

Le centre de tri traite les matières recyclables acheminées par les collectes municipales et par les services de collecte privé offerts aux ICI. Son rôle consiste à trier les matières recyclables et à trouver des marchés pour vendre les matières et assurer leur valorisation. La MRC de Rimouski-Neigette, qui détient la compétence en matière de traitement des



matières recyclables, a octroyé un contrat au Groupe Bouffard (acquis par le Groupe GFL en 2022) pour le tri et le traitement des matières recyclables résidentielles pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2021. Ainsi, l'ensemble de matières recyclables issues de la collecte municipale est traité au centre de tri du Groupe Bouffard, situé à Mont-Joli. Un centre de transbordement est situé à Rimouski. Les grandes catégories de matières acceptées sont : papier, carton, plastique, métal et verre. Depuis 2012, les plastiques agricoles sont également acceptés, mais

leur valorisation demeure un enjeu comme ailleurs au Québec. L'ensemble des matières acceptées au centre de tri est présenté à l'annexe 4. Le nouveau contrat, entrant en vigueur le 1^{er} novembre 2021 pour une durée de trois ans et deux mois a été octroyé par appel d'offres au Groupe Bouffard. Grâce aux efforts réalisés dans l'exécution du plan d'action du PGMR 2016-2020, le plastique #6 est désormais accepté dans le bac bleu sur le territoire de Rimouski-Neigette.

En 2019, le centre de tri du Groupe Bouffard accueillait des matières recyclables des clientèles résidentielles et ICI de la MRC de Rimouski-Neigette et d'ailleurs. Sur les 22 950 tonnes traitées en 2019, 30 % provenaient de la MRC de Rimouski-Neigette. Le centre de tri était alors près de sa capacité maximale avec un peu plus de 1050 tonnes de capacité résiduelle (Tableau 36). Pour la MRC de Rimouski-Neigette, on comptait 4063 tonnes issues de la collecte sélective et 2 859 tonnes provenant des ICI pour un total de 6 922. En 2019, le taux de rejet du centre de tri était évalué à 15.81 % des matières totales reçues. En 2019, le coût de traitement d'une tonne de matière recyclable était de 115.15 \$/tonne. Une hausse considérable des coûts a été observée suite à la crise du plastique. Ce montant était toutefois compensé à 99.5%.

Lieu de compostage

Depuis septembre 2013, la Ville de Rimouski est propriétaire et exploitante d'un lieu de compostage et elle en a délégué l'opération à l'entreprise Exploitation Jaffa qui détient le contrat pour la période de septembre 2018 à septembre 2023. Il s'agit d'une installation semi-fermée qui permet le compostage en andains retournés sur aire ouverte et sous

toiture. D'une capacité maximum de 8 500 t/an, ce site a été conçu pour desservir l'ensemble des municipalités et des ICI de la MRC de Rimouski-Neigette. Les matières organiques sont triées à la source par les citoyens et ICI et proviennent donc d'une collecte



à trois voies. Le compost produit est redistribué gratuitement aux citoyens lors de journées spéciales. L'implantation de la collecte des matières organiques a débuté en septembre 2013 à Rimouski et à Saint-Anaclet-de-Lessard. Les municipalités de St-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Fabien et Saint-Valérien se sont ajoutées respectivement en 2014, 2015 et 2016. En 2019, les quatre

municipalités restantes ont adhéré à la collecte du bac brun, notamment pour donner suite aux consultations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020. En 2019, 6 346 tonnes ont été traitées avec un taux de rejet de 0,65 % (Tableau 36). En 2019, les municipalités qui participent à la collecte des matières organiques étaient facturées au coût de 11,58 \$ per capita pour le traitement.

Écocentre

Depuis octobre 2007, l'ensemble des citoyens et des ICI du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette a accès à l'écocentre de la Ville de Rimouski. Ce centre de récupération permet le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières dont les citoyens et les ICI veulent se départir. Ce service permet de limiter les quantités de matières acheminées au lieu d'enfouissement technique. L'écocentre est ouvert à l'année. Nouveauté depuis le



dernier PGMR, l'écocentre récupère désormais les sièges d'autos pour enfants et les matelas. Le service est gratuit pour les citoyens et payant pour les ICI (60 \$/tonne en 2019). Pour les ICI, ce coût était avantageux par rapport à l'enfouissement. Les municipalités paient une quote-part pour ce service.

En 2019, les municipalités liées par l'entente de 1983 étaient facturées au coût de 5.95 \$/capita alors que les municipalités liées par l'entente de 2009 étaient facturées au coût de 7,14 \$/capita. Il est difficile pour les gestionnaires de l'écocentre d'évaluer la capacité maximale de ce dernier. Toutefois, mentionnons que la capacité traitée en 2019 était de 5

762 t. Les lieux de valorisation des principales matières récupérées sont présentés au Tableau 37.

Tableau 37: Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2019²⁹

Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2019	
Matières récupérées	Lieux de valorisation (entreprises)
Résidus domestiques dangereux	Laurentides re/sources et SOGHU
Informatique	ARPE-QC
Bois CRD	Centre de tri Bouffard
Branches et résidus de jardinage	Centre de tri Bouffard Lieu de compostage
Pneus	Recyc-Qc
Métaux ferreux	Métal du Golfe et pièces d'autos Yannick Huet
Métaux non-ferreux	Métal du Golfe et pièces d'autos Yannick Huet
Propane	Rapidgaz
Portes et fenêtres	Disponibles gratuitement pour les citoyens
Plastique et carton	Recyclage Groupe Bouffard
Meubles	En bon état : Entente avec la friperie de l'Est
Palettes de bois	Dans le bois de CRD : Centre de tri Bouffard
Matelas	MatCanada (jusqu'à 2019, maintenant desservi par Conteneurs KRT)
Sièges d'auto	CRÉER (Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional)

Centre de valorisation des matériaux CRD

Les citoyens et ICI peuvent déposer leurs résidus CRD au centre de transbordement de Bouffard Sanitaire situé au 20 rue Goulet à Rimouski. À cet endroit, un pré-tri des matériaux est effectué avant qu'ils ne soient dirigés vers le centre de tri de Matane. Le taux de rejet du centre de tri est évalué à 29 %.

Centre de traitement des boues

Sani-Manic, une entreprise privée, donne en sous-traitance le traitement des boues de fosses septiques à « Centre de traitement BSL » à Saint-Anaclet-de-Lessard, qui utilise un système de marais filtrant pour traiter les boues de fosses septiques. La capacité annuelle du centre est estimée à 2 500 fosses (Tableau 36). Considérant que les boues des fosses septiques sont vidangées à une fréquence de deux à quatre ans selon qu'il s'agit d'installation desservant des résidences permanentes ou saisonnières, la capacité de traitement est suffisante pour répondre aux besoins de la MRC. Les boues sont par la suite recyclées sur des terres agricoles en partenariat avec la firme d'expert-conseil en environnement Écosphère.

²⁹ Ville de Rimouski, 2022.



CHAPITRE 3

INVENTAIRE

3 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

Le chapitre 3 présente l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire durant l'année de référence, soit 2019. Cet inventaire a été réalisé à l'aide de données réelles et avec l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec et développé par Chamard et Associés. L'outil d'inventaire a servi à fournir des estimations lorsque les données n'étaient pas disponibles. À des fins de comparaison, les estimations de l'outil sont présentées même lorsque les données réelles sont employées. Une analyse des résultats par type de générateur, soit résidentiel, ICI et CRD, est présentée. Pour chaque type de matière, des notes méthodologiques sont intégrées.

3.1 Secteur résidentiel

3.1.1 Matières recyclables

Résultats et analyse

Le Tableau 38 présente les matières recyclables récupérées, éliminées et gérées sur le territoire de la MRC. Dans l'ensemble, il est possible de constater que le taux de valorisation global est de 72 %, ce qui s'approche considérablement de l'objectif du Plan d'Action 2019-2024 issu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui est de recycler 75 % des matières issues de la collecte sélective.

Tableau 38: Inventaire des matières recyclables par catégorie - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	2474	534	3 008	82
Métal	154	154	308	50
Plastique	388	555	943	41
Verre	649	185	834	78
Total	3 665	1 428	5 093	72

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec estime pour sa part qu'un total de 6 316 t serait généré sur le territoire, avec 4 072 t de récupérées, pour un taux de valorisation de 64 %. Toutefois, la démonstration faite à la section suivante démontre que les données du Tableau 38 sont davantage représentatives.

Particularités méthodologiques

L'outil de Recyc-Québec a proposé une ventilation permettant de retirer les ICI assimilables du tonnage. Ainsi, le tonnage initial de 4 063 t s'est vu réduit à 3 665 t sans les ICI assimilables. En ce qui concerne les proportions par type de matière, l'outil de Recyc-Québec a été employé puisque la statistique fournie par le Groupe Bouffard ne fait pas la distinction entre les matières issues du secteur ICI du secteur résidentiel. Pour calculer les quantités éliminées, la caractérisation réalisée au site d'enfouissement technique de Rimouski a été utilisée. Cette caractérisation a été réalisée par le Groupe Stratzer et s'appuie sur une méthodologie permettant de chiffrer les types de matières par municipalité et donc, dans l'ensemble, de brosser un portrait adéquat de ce qui se retrouve au site

d'enfouissement. La caractérisation réalisée conclut que les pourcentages suivants représentent la proportion de chacune des matières au site d'enfouissement :

Tableau 39: Matières recyclables envoyées au LET: comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil

Type de matière	MRC Rimouski-Neigette	Moyenne provinciale
Papier et carton	5.2 %	8.1 %
Métal	1.5 %	2.2 %
Plastique	5.4 %	9.2 %
Verre	1.8 %	2.1 %
Sous-total Matières recyclables	13.9 %	21.6 %

Le Tableau 39 démontre que la MRC enfouit considérablement moins de matière recyclable que la moyenne provinciale. Ainsi, tel quel démontré à la section Résultats, l'écart avec les valeurs suggérées de l'inventaire est supérieur à 25 %, toutefois, puisque les sources des données sont fiables, les valeurs réelles ont été conservées et l'écart a été jugée acceptable. Les quantités générées correspondent à la somme des quantités récupérées et éliminées.

3.1.2 Matières organiques

Résultats et analyse

Les données pour la matière organique proviennent du rapport annuel du lieu de compostage rédigé par le gestionnaire du site, soit la Ville de Rimouski. Le rapport sépare le secteur résidentiel du secteur ICI. Toutefois, les municipalités rurales ne distinguent pas les ICI assimilables du secteur résidentiel et n'ont donc aucun tonnage de déclarer pour le secteur ICI. L'outil de Recyc-Québec ne permet pas d'estimer une proportion attribuable aux ICI assimilables. Par conséquent, le tonnage attribuable au résidentiel, présenté au Tableau 40 est surestimé.

Tableau 40: Inventaire des matières organiques par catégorie - Résidentiel

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	4 127	1 304	5 432	76
Résidus alimentaires	748	476	1 224	61
Autres résidus organiques	606	389	995	61
Total	5 481	2 169	7 651	72

Le taux de récupération résidentiel est évalué à 72 %, ce qui dépasse l'objectif global de 60 % fixé dans le Plan d'action 2019-2024. Cet objectif est également atteint par type de matière organique. Étant donné que le recyclage de la matière organique a débuté à Rimouski en 2013, avant de s'étendre à l'ensemble du territoire en 2019, il n'est pas surprenant de constater que le taux de récupération des matières organiques est déjà dans les cibles. De plus, l'outil de Recyc-Québec estime à 7 417 le tonnage généré sur le territoire, ce qui s'approche de la donnée réelle.

Particularités méthodologiques

Le tonnage des résidus verts municipaux a été attribué au secteur résidentiel, tout comme les quantités récupérées à l'écocentre. La ventilation proposée par l'outil a été appliquée au tonnage total puisque la Ville de Rimouski n'était pas en mesure de fournir des pourcentages par type de matière (résidus verts, résidus alimentaires, branches et sapins de Noël, autres). Également, l'outil de Recyc-Québec demande de calculer la quantité de matière organique générée sur le territoire qui correspond à l'addition entre la matière récupérée et la matière éliminée. Il a donc été choisi de calculer la quantité de matière organique éliminée au site d'enfouissement. Pour ce faire, les pourcentages identifiés lors de la caractérisation réalisée par le Groupe Stratzer ont été employés. Ceux-ci sont présentés au tableau suivant :

Tableau 41: Matières organiques envoyées au LET - Comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil

Type de matière	MRC Rimouski-Neigette	Moyenne provinciale
Matière organique	29.1 %	46.0 %

Ainsi, le pourcentage de 29.1 % a été appliqué au tonnage total enfoui de 10 272, pour un total de 2 989,15 tonnes de matière organique enfouie. Les proportions par type de matière proposées par l'outil ont été appliquées afin de ventiler le tonnage. Ce tonnage a été additionné au tonnage récupéré pour arriver à un tonnage généré sur le territoire. Le Tableau 41 démontre que la MRC enfouie considérablement moins matière organique que la moyenne provinciale. Ainsi, l'écart avec les valeurs suggérées de l'inventaire est supérieur à 25 %, toutefois, puisque les sources des données sont fiables, les valeurs réelles ont été conservées et l'écart a été jugé acceptable.

3.1.3 Boues municipales

Boues d'étangs aérés

Trois municipalités ont effectué une vidange de leurs étangs aérés en 2019. La ville de Rimouski a effectué la vidange des étangs de Rimouski-Est, de Sainte-Blandine et du Bic – Secteur des Berges. Les municipalités de Saint-Valérien et de Saint-Eugène-de-Ladrière ont également complété une vidange. Les données relatives aux tonnes de matières humides récupérées, au taux de siccité des boues et au taux de recyclage ont été fournies par les municipalités. Les taux de siccité des boues des municipalités rurales s'éloignent de ceux suggérés par Recyc-Québec, mais sont ceux fournis aux municipalités par leur fournisseur de service et sont donc jugés adéquats. L'ensemble des boues ont été recyclées ou sont en voie de l'être.

Tableau 42: Inventaire des boues municipales vidangées en 2019

Municipalité	Quantité de boues vidangées	Taux de siccité des boues	% recyclé
Rimouski (Rimouski-Est)	5 400	25	100
Rimouski (Sainte-Blandine)	222	27	100
Rimouski (Bic-Berges)	30	27	100
Saint-Valérien	15.6	6.3	100
Saint-Eugène-de-Ladrière	1 579	2.5	100
Total	7 246.6	-	100

Boues d'installations septiques

Cinq municipalités sont munies d'un règlement concernant la vidange des installations septiques. Il a été possible d'obtenir la quantité de fosses vidangées en 2019 auprès de leur fournisseur de service, Sani-Manic (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.**). Cette entreprise effectue également la plupart des vidanges dans les municipalités sans programme (c'est à dire où le service n'est pas pris en charge par la municipalité en vertu d'un règlement municipal). L'entreprise affirme recycler 100% des boues qu'elle collecte. Il a été possible d'estimer la quantité de fosses vidangées dans les municipalités sans programme. Les résultats sont présentés au Tableau 44 et la méthodologie ayant permis d'estimer ces valeurs est présentée à la section portant sur les Particularités méthodologiques.

Tableau 43: Nombre de fosses vidangées pour les municipalités munies d'un programme

Municipalité	Nb de fosses (avec entente)	% recyclé
Rimouski	1 027	100
Saint-Anaclet-de-Lessard	286	100
Saint-Marcellin	160	100
Saint-Narcisse-de-Rimouski	200	100
Saint-Valérien	147	100
Total	1 820	100

Tableau 44: Nombre de fosses vidangées estimé pour les municipalités sans programme

Municipalité	Nb de fosses sur le territoire	Nb de fosses vidangées estimées	Hypothèse de % recyclé
Esprit-Saint	107	54	100
La Trinité-des-Monts	82	41	100
Saint-Eugène-de-Ladrière	84	42	100
St-Fabien	1 309	655	100
Total	1 582	791	100

Résultats et analyse

Dans l'ensemble, les données réelles sur la vidange des étangs et des fosses septiques, de même que les estimations, ont été intégrées à l'outil afin d'arriver à un tonnage total.

Toutefois, les estimations de Recyc-Québec ont été préférées compte tenu de l'écart entre les valeurs. En effet, il faut noter que la vidange pour la ville de Rimouski est effectuée en moyenne aux quatre ans et que l'année 2019 correspond à l'année de vidange de trois des quatre étangs, dont celui qui dessert presque l'entièreté de la ville. Ainsi, ces données ne sont pas annualisées et sont donc jugées moins pertinentes que les estimations de l'outil. Il est important de noter que l'outil, dans ses données suggérées, ne fait pas la distinction entre les boues d'étangs aérés et les boues de fosses septiques.

Tableau 45: Données réelles et estimées mathématiquement concernant les boues

	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Généré (t mh)
Total Boues étangs aérés	7 292	0	7 292
Total Boues de fosses septiques	764	0	764
Total Boues	8 056	0	8 056

Tableau 46: Données suggérées par l'outil concernant les boues

	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Généré (t mh)
TOTAL boues vidangées (étangs et fosses septiques)	1 972	2 766	4 738

Particularités méthodologiques

À des fins de comparaison, une méthodologie a été développée afin d'estimer la quantité pour les municipalités pour lesquelles la vidange n'est pas encadrée. Selon Chamard et Associés (2014), le volume moyen d'une vidange est de 3,4 m³. Considérant que les installations permanentes doivent être vidangées aux 2 ans et que les installations saisonnières doivent être vidangées aux 4 ans, l'hypothèse selon laquelle le taux de génération par fosse est de 1,7 m³/an est employée pour une utilisation permanente et de 0,85 m³/an pour une utilisation saisonnière. Fait important à noter, les municipalités sans programme de vidange estiment que 100 % des installations sont permanentes, alors qu'il est connu que les municipalités comme St-Fabien comportent des habitations saisonnières. Ainsi, il est difficile d'affirmer avec certitude que les estimations de ces municipalités concernant les boues d'installation septiques sont fiables. La combinaison des données présentées par Chamard permet de formuler les équations suivantes :

$$Qté\ de\ boues\ vidangées\ estimées = Nb\ total\ de\ fosses\ sur\ le\ territoire * 1.7$$

$$Nb\ de\ vidanges = \frac{Qté\ de\ boues\ vidangées}{3.4\ m^3\ par\ vidange}$$

L'application de ces équations permet de calculer un équivalent de 791 fosses vidangées, tel que présenté au Tableau 44. Les 791 fosses estimées, combinées au 1582 fournies par Sani-Manic permettent d'inscrire un total de 2568 fosses vidangées en 2019 sur le territoire de la MRC. Le nombre de fosses vidangées estimé, soit 2568, a également été intégré à l'outil de Recyc-Québec et traduit par celui-ci en tonnes de matières humides. En ce qui

concerne les fosses septiques, il est assumé que 100 % des boues vidangées sont recyclées. Toutefois, étant donné que la vidange n'est pas encadrée dans certaines municipalités, il est impossible de confirmer cette information. Ainsi, compte tenu de cet enjeu et du volume de boues vidangées dans les étangs qui n'est pas annualisé, il est déterminé que les résultats de l'outil, présentés au Tableau 46, sont plus représentatifs.

3.1.4 Véhicules, textiles et autres matières

Résultats et analyse

L'inventaire de Recyc-Québec demande de présenter les statistiques concernant les véhicules hors d'usage et les textiles. Étant donné qu'aucune donnée n'était disponible, les données de l'outil sont présentées.

Tableau 47: Véhicules hors d'usage et textile - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	2 690	0	2 690
Textiles	371	307	678

En ce qui concerne les rejets du Centre de tri, le pourcentage fourni par le Groupe Bouffard a été appliqué. Pour le site de compostage, le tonnage réel, inscrit au rapport annuel du LET, est présenté. Pour ces résultats, l'outil propose respectivement un tonnage de 688 tonnes pour le recyclage et 30 tonnes pour la matière organique. En ce qui concerne les résidus domestiques, il est complexe de comparer les résultats obtenus à ceux de l'outil, considérant que l'outil ne propose pas de tonnage récupéré (Tableau 47). Toutefois, pour les encombrants, le tonnage éliminé de la MRC est plus élevé que celui suggéré par l'outil. Des justifications méthodologiques sont présentées à la section suivante.

Tableau 48: Autres matières - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets Centre de tri	0	989	989
Rejets Lieu de compostage	0	41	41
Résidus domestiques dangereux	83	129	212
Encombrants métalliques	1 264	115	1 379
Encombrants non-métalliques	0	444	444

Tableau 49: Données suggérées par l'outil pour les autres matières - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets Centre de tri	0	688	688
Rejets Lieu de compostage	0	30	30
Résidus domestiques dangereux	ND	29	29
Encombrants métalliques	1264	115	1379
Encombrants non-métalliques	ND	126	126

Particularités méthodologiques

En ce qui concerne les résidus domestiques et dangereux, les données quant aux quantités récupérées proviennent de l'écocentre. Les quantités issues de dépôts privés ne sont pas intégrées. Les quantités éliminées sont issues de la caractérisation réalisée par le Groupe Stratzer, qui estime à 1.6 % la proportion de RDD dans ce qui est enfoui au LET, comparativement à 1.4 % pour le Québec.

Pour les encombrants, les quantités pour les métalliques sont estimées à l'aide de l'outil d'inventaire, alors que pour les non-métalliques, les données issues du rapport annuel du LET relatives aux encombrants ont été utilisées. Les meubles déposés à l'écocentre ne sont pas comptés dans cette statistique, puisqu'ils sont considérés comme des rejets de l'écocentre, leur tonnage n'est donc pas disponible.

Parmi la matière enfouie se retrouvent les rejets de centre de tri et du lieu de compostage. Ceux-ci ont été calculés à l'aide du taux fourni par les fournisseurs de service, soit respectivement le Groupe Bouffard et la Ville de Rimouski. L'écart entre les données suggérées par l'outil de Recyc-Québec et les données réelles est considérable, toutefois il est estimé que les données sont fiables. Le taux de rejet du centre de tri (15.8 % vs 13 %) est légèrement supérieur à la moyenne, alors que celui du site de compostage est considérablement inférieur (0.65 % vs 4 %). Le taux de 0.65 % est calculé en fonction du rapport annuel du LET et du rapport annuel du site de compostage et est donc difficilement contestable. Ces taux de rejet ne font pas la distinction entre le secteur résidentiel et ICI.

3.1.5 Matières éliminées du secteur résidentiel

Les données concernant les matières éliminées proviennent des rapports du LET de la Ville de Rimouski qui est doté d'une balance. Il s'agit donc de données rigoureuses et fiables, déjà triées selon la provenance (Résidentiel vs ICI), et donc facilement intégrable à l'outil d'inventaire. Un total de 10 272 t de déchets a été collecté via la collecte résidentielle. Pour une population de 57 386, cela porte à 179.00 t de matière enfouie par habitant.

3.2 Secteur ICI

3.2.1 Matières recyclables

Résultats et analyse

Le Tableau 50 présente les matières recyclables issues du secteur ICI récupérées, éliminées et gérées sur le territoire de la MRC. Dans l'ensemble, il est possible de constater que le taux de valorisation global serait de 50%. Toutefois, les données employées pour ces

calculs sont issues de l'outil de Recyc-Québec et ne sont pas nécessairement représentatives de la réalité territoriale de Rimouski-Neigette. Les explications méthodologiques sont présentées à la section suivante.

Tableau 50: Inventaire des matières recyclables par catégorie - ICI

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de valorisation (%)
Papier et carton	5 409	3 609	9 018	60%
Métal	381	492	873	44%
Plastique	399	1 777	2 175	18%
Verre	255	658	913	28%
Total	6 444	6 536	12 979	50%

Particularités méthodologiques

La MRC dispose comme données le tonnage de la collecte résidentielle (comprenant les ICI assimilables) et le tonnage commercial de la ville de Rimouski. Afin d'estimer le total, le tonnage attribuable aux ICI assimilables, qui a été retiré de la section résidentielle, a été additionné au total commercial de la ville de Rimouski. Cela donnait un total de 2 734 t pour les fibres, 193 t pour le métal, 202 tonnes pour le plastique et 129 tonnes pour le verre. La comparaison entre ces résultats et ceux suggérés par l'outil permet de constater un écart considérable. En effet, l'outil estime globalement que deux fois plus de matière serait récupérée sur le territoire. En ce qui concerne la fiabilité de ces résultats, il est déterminé que ceux de l'outil sont plus adéquats. En effet, plusieurs grandes entreprises du territoire ne sont pas desservies par leur municipalité et font donc directement affaire avec l'entreprise. La demande a été faite au Groupe Bouffard pour connaître le tonnage global sur le territoire, considérant cette réflexion. Ces derniers n'étaient pas en mesure de fournir un tonnage pour les ICI en raison de changements administratifs. Ainsi, compte tenu des données manquantes, il a été préférable de mettre de l'avant les données suggérées par l'outil.

3.2.2 Matières organiques

Particularités méthodologiques, résultats et analyse

Les données pour la matière organique proviennent de l'outil de Recyc-Québec. Le rapport du site de compostage n'a pu être employé, car le tonnage attribuable aux ICI assimilables est difficilement identifiable. En effet, les municipalités rurales ne distinguent pas les ICI assimilables du secteur résidentiel et n'ont donc aucun tonnage de déclarer pour le secteur ICI. Toutefois, comme l'outil se base sur des statistiques provinciales pour estimer les quantités, celui-ci ne considère pas les efforts déployés sur le terrain et certains facteurs telle la tarification incitative mise en place par la ville de Rimouski. Ainsi, les résultats présentés au Tableau 51 ne sont pas nécessairement représentatifs de la réalité sur le terrain.

Tableau 51: Inventaire des matières organiques par catégorie - ICI

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération (%)
Industries de transformation agroalimentaire	1 389	923	2 311	60
Commerces, institutions et autres industries	2 316	5 107	7 423	31
Résidus verts	246	543	789	31
Résidus alimentaires	1 714	3 779	5 493	31
Autres résidus organiques	356	785	1 141	31
Total	3 705	6 030	9 735	38

À des fins de comparaison, le rapport annuel du lieu de compostage attribue 1545 tonnes aux ICI de la ville de Rimouski.

3.3 Secteur Construction, rénovation et démolition

Particularités méthodologiques, résultats et analyse

Concernant les CRD, la MRC de Rimouski-Neigette est desservie par l'écocentre et par le centre de tri CRD du Groupe Bouffard. Ainsi, les données de ces deux prestataires de services étaient requises afin de les intégrer à l'outil d'inventaire. Toutefois, les données du centre de tri des résidus CRD ne distinguaient pas la MRC de Rimouski-Neigette et la MRC de la Mitis. Ainsi, il n'était pas possible d'inclure ces données. Toutefois, de négliger ce tonnage dans l'analyse réduit considérablement le tonnage et rend la présentation des données réelles peu fiables. Ainsi, les données suggérées par l'outil sont présentées (Tableau 52). Dans l'ensemble, il est tout de même connu que des enjeux au niveau de la gestion des résidus CRD sont présents sur le territoire.

Tableau 52: Inventaire des CRD

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Agrégats	981	859	N.A.	1840	53
Non-agrégats	2736	5155	N.A.	7892	35
Bois de construction	1969	2903	N.A.	4872	40
Gypse	40	548	N.A.	588	7
Bardeaux d'asphalte	200	235	N.A.	435	46
Autres	527	1470	N.A.	1997	26
Rejets centre de tri CRD	N.A.	1659	1387	3046	N.A.
Total	3717	7674	1387	12778	29

3.4 Droit de regard

Le droit de regard est un pouvoir délégué aux MRC par le ministre de l'Environnement afin qu'elles puissent limiter la quantité de matières résiduelles enfouies dans un lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur son territoire. Le droit de regard sert à protéger les intérêts de la population par rapport aux intérêts de propriétaires privés d'un LET. Une MRC doit se prononcer sur son droit de regard dans l'exercice de révision du PGMR, comme prévu par l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le LET de Rimouski dessert l'ensemble des municipalités de la MRC. Considérant que le LET de Rimouski est la propriété de la ville et qu'il est administré de façon transparente par son conseil municipal, la MRC choisit de ne pas exercer son droit de regard dans le cadre de son PGMR 2024-2031. La Ville de Rimouski a d'ailleurs formé un comité de vigilance du LET. Ce comité se réunit une fois par année et les responsables de l'environnement et du LET de Rimouski présentent le bilan annuel de l'enfouissement et des opérations du LET. Le comité regroupe des représentants de différents secteurs : citoyen du voisinage, association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski, Organisme de bassin versant du nord-est du Bas-Saint-Laurent, MRC de Rimouski-Neigette, organisme de protection de l'environnement et la Ville de Rimouski. La MRC s'engage à faire un suivi et de publié les quantités de matières enfouies et la capacité résiduelle du LET annuellement.



CHAPITRE 4

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4 Diagnostic territorial

4.1 Bilan

4.1.1 Premier PGMR

La mise en œuvre du premier PGMR s'est échelonnée de 2004 à 2014. À sa clôture, 22 actions des 36 prévues avaient été réalisées. L'implantation de l'écocentre, du LET et du lieu de compostage marque ce PGMR. L'orientation 1 visait l'amélioration du taux de valorisation du secteur résidentiel. La réalisation des actions concernées par cette orientation a entre autres permis la mise en place de collectes spéciales de RDD. L'ajout des plastiques agricoles et des cartons multicouches au contrat de tri des matières a également été réalisé. L'orientation 2 visait quant à elle l'information, la sensibilisation et l'éducation et est marquée entre autres par la réalisation de portes ouvertes et la publication de bulletins d'information. Pour l'orientation 3, qui traitait plus spécifiquement de la matière organique, une collecte d'arbre de Noël a été coordonnée chaque année. Des formations portant sur le compostage domestique ont également été mises de l'avant afin d'inciter les citoyens à adopter cette pratique. La collecte de la matière organique a également débuté dans les dernières années du PGMR. L'orientation 4, qui portait sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI a permis de soutenir le programme de reconnaissance « ICI on recycle » du Conseil régional de l'environnement et a également permis l'implantation d'une obligation de recycler pour les ICI de la ville de Rimouski. L'implantation de l'écocentre est la principale action de l'orientation 5, qui visait la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition. Dans l'ensemble, entre 2006 et 2013, une diminution de 17 % de la quantité totale de matière éliminée dans la MRC a été observée. Pour la matière recyclable, entre 2002 et 2013, une augmentation de 50 % a été observée, avec un tonnage passant de 3 608 tonnes en 2002 à 5 395 tonnes en 2013.

4.1.2 Second PGMR

Le second PGMR s'étendait initialement de 2016 à 2020, toutefois sa mise en œuvre aura duré jusqu'à 2022. La réalisation de ce PGMR est marquée par la mise en place d'une collecte pour la matière organique dans l'ensemble des municipalités du territoire. Également, l'adhésion de plusieurs ICI et de certains immeubles à logement à la collecte de la matière organique peut également être soulignée. Plus spécifiquement, ce PGMR comprenait cinq orientations. La première, stimuler la participation de tous, a entre autres permis la mise en place d'une brigade ludique visant à sensibiliser les participants d'événements déployés dans la MRC sur l'importance de trier adéquatement ses matières. La mise en place d'incitatifs permettant d'encourager l'utilisation de couches lavables dans sept des neuf municipalités du territoire marque également ce PGMR. La seconde orientation, portant sur le compostage des matières organiques, a permis aux municipalités rurales de bénéficier d'un accompagnement de la MRC dans l'instauration de la collecte de la matière organique sur leur territoire. La troisième, visant à optimiser les équipements et services, a entre autres permis de partager le contrat de collecte de la matière organique entre les municipalités de Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint. La mise en place d'une tarification incitative pour les ICI sur le

territoire de la ville de Rimouski a également permis de favoriser l'adhésion de celles-ci à la collecte de la matière organique. La quatrième orientation, portant sur l'augmentation de l'offre de services de proximité, a entre autres permis la signature d'une entente entre la MRC et la Friperie de l'Est afin de desservir les municipalités rurales et permettre la réutilisation des encombrants en bon état. Finalement, la cinquième orientation, soit l'amélioration des politiques et règlement, a été entre autres marquée par l'adoption par chacune des municipalités d'un règlement interdisant la distribution de certains sacs de plastique.

Dans l'ensemble, sur un total de 46 actions, 24 ont été réalisées, 12 partiellement réalisées et les autres ont soit été reportées à ce PGMR, soit abandonnées, tel que le démontre le Tableau 53. La réalisation de ces actions a permis de diminuer la quantité de matières éliminées au LET de Rimouski depuis le début de la mise en œuvre de ce PGMR, soit en 2016. En effet, on constate une diminution de 10 % de la quantité totale éliminée à l'échelle de la MRC entre 2013 et 2019, passant de 36 700 t à 33 000 t au cours de cette période (Figure 5). Ainsi, cela représente 576 kg de matières par habitant en 2019. Dans l'ensemble, le secteur résidentiel a diminué de 22 %, les ICI de 6 %, alors que les CRD ont augmenté de 20 %. La quantité de matière recyclée par le secteur résidentiel a pour sa part augmentée de 28 %, passant de 5 395 t en 2013 à 6 923 t en 2019, tel que le démontre la Figure 6. Particularité pour cette figure, le bon observé à l'année 2018 est attribuable à l'intégration des ICI à la collecte sélective de la Ville de Rimouski. Finalement, l'adhésion à la collecte de la matière organique est également observable sur la Figure 7, puisqu'entre 2014 et 2019, une augmentation de 54 % est observée, passant de 4 113 t à 6 346 t.

Tableau 53: Suivi des actions du PGMR 2016-2020

#	Mesure	Statut
ORIENTATION 1 : Stimuler la participation de tous		
1	Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs	R
2	Développer et maintenir les services d'information sur le tri des matières	R
3	Mettre en place et maintenir une brigade verte ludique	R
4	Effectuer des campagnes de vérification de bacs	R
5	Améliorer les pratiques des instances municipales - être des exemples	PR
6	Accompagner les ICI dans l'élaboration d'une politique de gestion des résidus de CRD	NR
7	Offrir des incitatifs pour encourager la valorisation des résidus de CRD	NR
8	Offrir des incitatifs pour encourager l'utilisation de couches lavables	R
9	Limiter le gaspillage alimentaire	R
10	Valoriser les bonnes pratiques des ICI	PR
11	Accompagner les ICI dans la réduction des contenants à usage unique	PR
12	Accompagner les ICI dans la réduction du polystyrène expansé	PR
13	Soutenir les organismes environnementaux dans leurs actions en lien avec la GMR	R
ORIENTATION 2 : Compostage des matières organiques		
14	Accompagner la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales	R
15	Mettre en place une collecte de matières organiques pour les ICI	R
16	Mettre en place de la collecte à trois voies dans les multi logements	PR
17	Accompagner la mise en place de compostage dans les institutions d'enseignement	PR
18	Offrir la cueillette à trois voies dans les lieux publics	PR
19	Accompagner la mise en place de services de compostage adaptés à la réalité des terres publiques	NR
20	Améliorer la collecte d'arbres de Noël	R
21	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales	NR
ORIENTATION 3 : Optimisation des équipements et services		
22	Favoriser la mise en commun des équipements et des services à l'échelle de la MRC	R
23	Poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre	R
24	Étudier la faisabilité de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre	NR
25	Réévaluer la tarification des services de GMR pour les ICI	R
26	Améliorer la participation au service de récupération de plastique agricole	PR
27	Évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène dans le contrat de traitement des matières recyclables	R
28	Étudier la faisabilité de valoriser les résidus acériques	PR
29	Accompagner le développement du circuit de valorisation du textile	PR
ORIENTATION 4 : Augmentation de l'offre de service de proximité		
30	Étendre le service <i>Dons de biens réutilisables en ligne</i> à l'ensemble de la MRC	R
31	Assurer une meilleure valorisation des encombrants	R
32	Étudier la faisabilité d'offrir un service d'écocentre à proximité des municipalités rurales	NR
33	Accompagner la mise en place de dépôts de RDD	PR
ORIENTATION 5 : Amélioration des politiques et règlements		
34	Analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique	R
35	Promouvoir l'herbicyclage et adopter une réglementation à cet effet	PR
36	Adoption d'une politique de GMR pour la tenue d'événements	R
37	Exiger des mesures facilitant la collecte à 3 voies lors de nouvelles constructions ou rénovation	NR
38	Accompagner l'adoption d'une réglementation municipale harmonisée concernant la GMR	NR
39	Accompagner l'adoption de réglementation municipale concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues	NR
40	Élaborer un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins	NR
Général		
41	Créer un comité consultatif permanent sur la GMR	R
42	Caractériser les matières résiduelles enfouies et valorisées par les différents secteurs	R
43	Cerner des problématiques, des objectifs et des actions spécifiques aux municipalités	R
44	Compiler et diffuser les données liées à la GMR	R
45	Créer un comité régional de GMR	R
46	Veille stratégique pour le développement de services en GMR	R

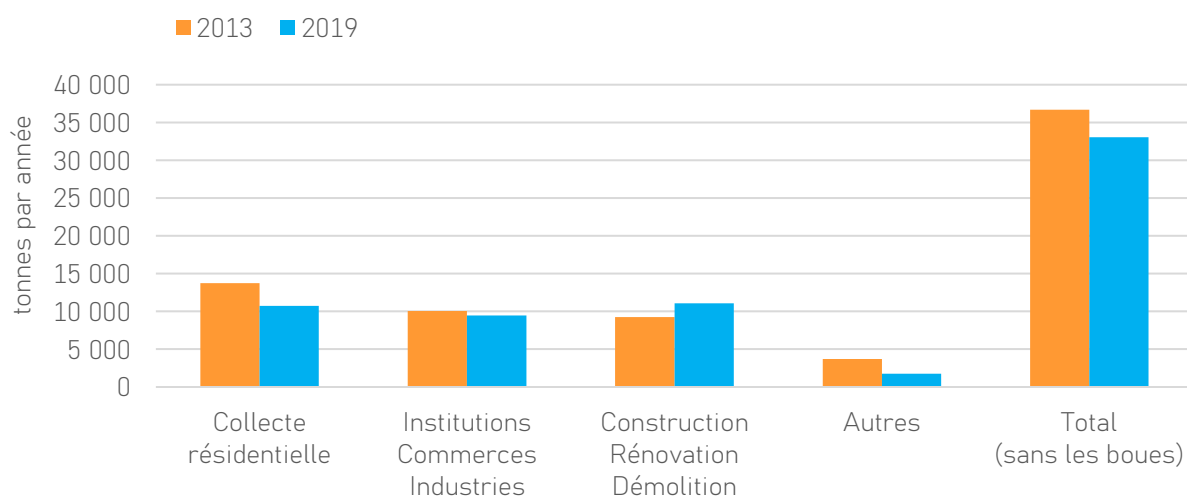


Figure 5: Évolution de l'enfouissement par provenance à l'échelle de la MRC



Figure 6: Évolution des quantités de matières recyclables valorisées à l'échelle de la MRC

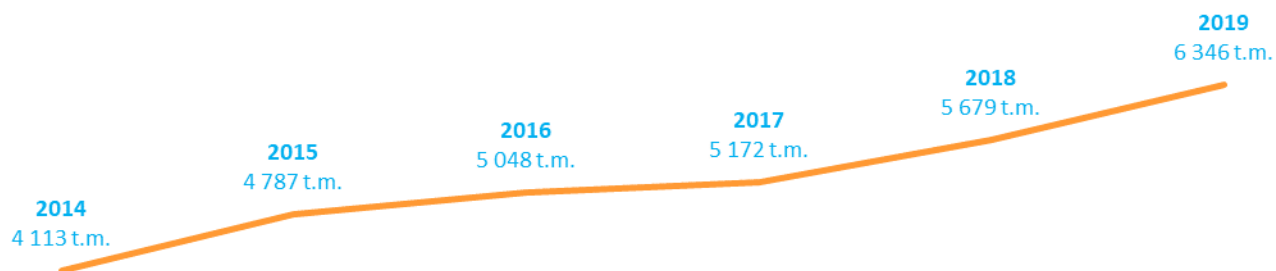


Figure 7: Évolution des quantités de matières organiques valorisées à l'échelle de la MRC

4.2 Bons coups

Le bilan du PGMR 2016-2020 ainsi que le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles font ressortir plusieurs réussites à l'échelle de la MRC. En premier lieu, en 2019, la MRC de Rimouski-Neigette était déjà en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés par le plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique, à l'exception des résidus CRD.

En effet, rappelons que la MRC bénéficie d'infrastructures de traitement des matières résiduelles diversifiées qui permettent de traiter localement différentes matières en favorisant la hiérarchie des 3RV, soit l'écocentre, le lieu de compostage et le lieu d'enfouissement technique. L'ensemble des infrastructures est centralisé dans deux secteurs de la ville centre de la MRC, Rimouski, ce qui limite les frais de fonctionnement et l'empreinte écologique. Mentionnons également que toutes les infrastructures disposent de systèmes permettant de chiffrer les quantités réelles de matières valorisées et éliminées et de constituer une base de données à l'échelle du territoire. En complément à ces infrastructures, des services favorisant le respect de la hiérarchie des 3RV sont de plus en plus présents sur le territoire.

Plus spécifiquement, l'outil d'aide au tri de la MRC, Infobac, est un allié de taille pour les citoyens. Notons que la ville de Rimouski offre également le service d'aide au tri Recollect et le service de notification pour les collectes auprès des citoyens. La mise en place des subventions pour les couches lavables dans sept des neuf municipalités est également un bon coup de la MRC et des municipalités, tout comme l'adoption d'un règlement bannissant certains sacs de plastique par l'ensemble d'elles.

En 2023, la Ville de Rimouski a ajouté des pré-collectes de matelas et d'appareils réfrigérants dans le cadre de la collecte d'encombrants, afin qu'ils soient valorisés via les nouvelles filières de l'écocentre.

Plus globalement, compte tenu de la diminution observée en ce qui concerne l'enfouissement, la MRC a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé, soit de réduire l'enfouissement des déchets de 10 % pour l'année 2020.

4.3 Enjeux

Le bilan du PGMR 2016-2020 et les différentes rencontres du comité de suivi du PGMR ont mis en relief les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ces constats permettent de faire ressortir les enjeux d'ordre général, ainsi que ceux qui sont propres aux différents générateurs. De manière générale, et bien que certains enjeux requièrent des années d'intervention, il est important de préciser que des améliorations ont été constatées et permettent d'anticiper d'autres résultats au fil des prochaines années.

4.3.1 Enjeux généraux

Performance au tri à améliorer

Suite à la caractérisation réalisée au site d'enfouissement technique en 2021, il apparaît évident qu'une grande quantité de ce qui est actuellement enfoui ne devrait pas l'être. En plus des impacts écologiques, les taux élevés d'enfouissement pénalisent les municipalités concernées, qui reçoivent alors une redistribution de redevances plus faible.

Cadre réglementaire et administratif parfois absent ou désuet

Dans certaines municipalités, la réglementation relative à la GMR est inexistante ou désuète. Entre autres, l'intégration de la collecte de la matière organique dans les règlements municipaux ne semble pas avoir été effectuée dans l'ensemble du territoire. Le cadre réglementaire des municipalités nécessite donc une mise à jour, afin de mieux structurer et encadrer la GMR sur leur territoire.

Bilans plus fréquents

À l'exception de la diffusion du rapport de suivi du PGMR et du bilan annuel en juin, les citoyens sont peu informés sur la performance au niveau de la gestion de la matière résiduelle sur le territoire. Étant donné que dans l'ensemble, les citoyens de Rimouski-Neigette performant bien en ce qui a trait au tonnage total envoyé à l'enfouissement, il convient de diffuser l'information plus largement et de les impliquer davantage dans l'amélioration continue de ces statistiques.

4.3.2 Enjeux du secteur résidentiel

Empreinte écologique de la GMR élevée en milieu rural

L'éloignement et l'étalement des milieux ruraux entraînent d'importantes distances à parcourir pour de petites quantités de matières. Ce constat soulève des préoccupations chez les élu.e.s et les citoyen.ne.s en ce qui a trait à l'empreinte écologique des activités de GMR en milieu rural.

Trucs et astuces matière organique

Certains citoyens n'adhèrent pas à la collecte de la matière organique avec l'idée qu'il est complexe de gérer son bac. Plusieurs trucs et astuces peuvent être partagés afin d'adresser ces idées préconçues qui persistent sur le territoire.

Accès limité aux alternatives de réemploi, de recyclage et de valorisation en milieu rural

La très grande majorité des organismes de réemploi, de recyclage et de valorisation étant situé à Rimouski, on constate que le milieu rural a un accès limité à ces dernières.

Valorisation des encombrants limitée

La collecte porte-à-porte des encombrants est organisée sur la presque totalité du territoire. Toutefois, la valorisation des matériaux récupérés est limitée. Seule la Ville de Rimouski assure un certain tri des encombrants récupérés, avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard qui retire le métal. En effet, une grande part des matériaux récoltés finit à l'enfouissement. Une révision de la liste des encombrants acceptés dans la collecte porte-à-porte est également à effectuer.

4.3.3 Enjeux du secteur ICI

Manque de mesures incitatives

Le mode de tarification actuel des ICI des municipalités, à l'exception de la ville de Rimouski, ne permet pas d'atteindre la participation souhaitée pour la collecte de la matière organique et ne permet pas non plus d'appliquer le concept d'utilisateur-payeur.

Services trois voies

Il n'y a pas de mécanisme concret pour assurer la collecte à trois voies dans les nouvelles constructions et les bâtiments subissant des rénovations majeures. Il faut développer le réflexe d'intégrer la GMR dans la planification de nouveaux bâtiments.

Plastiques agricoles

Le PGMR 2016-2020 a permis d'intégrer la collecte des plastiques agricoles à la collecte sélective. Toutefois, avec la mise en place de la REP et des points de dépôt, cette façon de faire est appelée à changer. Considérant que l'adhésion peut encore être améliorée, il faut s'assurer que la gestion des plastiques ne se complexifie pas pour les agriculteurs.

Gisements GMR

Les entreprises disposent de gisement de matières, comme des boîtes, des palettes, etc. qui pourraient servir à d'autres dans un contexte d'économie circulaire. Ils ne disposent toutefois pas du temps nécessaire afin de faire les démarches pour s'en débarrasser de la manière la plus environnementale. De l'accompagnement existe sur le territoire, mais il faut poursuivre les efforts en ce sens.

4.3.4 Enjeux du secteur CRD

Manque de mesures incitatives

Peu d'incitatifs existent afin de favoriser une gestion adéquate des matériaux lors de travaux de démolition ou de rénovation. Le concept de déconstruction doit être valorisé.

Valorisation des résidus CRD limitée

Peu de débouchées ont été identifiées pour ce type de matière jusqu'à présent sur le territoire. Les matériaux récupérés à l'écocentre sont entre autres utilisés pour de la valorisation énergétique, toutefois, il est souhaité d'opter pour des options de réemploi ou de recyclage des matériaux afin de prioriser la hiérarchie des 3RV.



CHAPITRE 5

PLAN D'ACTION

5 Plan d'action

Afin d'adresser ses enjeux et de continuer à se démarquer positivement, la MRC de Rimouski-Neigette a mis en place un plan d'action. Par celui-ci, la MRC se dote d'une vision pour les sept prochaines années dans laquelle elle consolide ses forces et se positionne de manière à atteindre les objectifs nationaux.

5.1 Objectifs nationaux

Les objectifs à atteindre d'ici 2024 dans le Plan d'action 2019-2024 accompagnant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles sont de :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Également, la Stratégie de valorisation de la matière organique présente les objectifs suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

5.2 Orientations et objectifs régionaux

Afin d'appuyer sa démarche, la MRC a réfléchi des objectifs basés sur les recommandations du comité de suivi du PGMR et sur la performance actuelle. Entre autres, le Tableau 54 montre comment les objectifs régionaux concourent aux objectifs nationaux. La MRC est généralement en bonne voie d'atteindre les cibles.

Tableau 54: Performance de la MRC de Rimouski-Neigette

Stratégie nationale*	Objectif national	Performance actuelle	Objectif MRC
Résidus ultimes	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2023	536 kg par habitant (Résidentiel + ICI + CRD)	Réduire de 10% la quantité de matière enfouie par habitant (Résidentiel + ICI + CRD) d'ici 2030
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal d'ici 2023	Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : Estimé à 50%	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal, tout secteur confondu d'ici 2030
Matières organiques	Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2023	(Excluant les boues municipales) Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : Estimé à 38%	Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler 75 % de la MO du résidentiel d'ici 2030 Recycler 50 % de la MO des ICI d'ici 2030
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;		
	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;		
	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;		
Résidus CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition d'ici 2023	Estimé à 40%	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition d'ici 2030

* Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique

Le PGMR 2024-2031 mise sur des objectifs quantitatifs généraux à l'échelle de la MRC. Aucune cible quantitative n'est présentée par municipalité, car elle reposerait en partie sur des estimations. À cet effet, la MRC s'engage à travailler en étroite collaboration avec les municipalités afin de cibler les enjeux spécifiques à chacune d'entre elles et d'identifier des solutions leur permettant de diminuer significativement leur enfouissement.

5.2.1 Orientations régionales

Les orientations régionales ont été formulées en se basant sur le concept clé de la gestion des matières résiduelles, soit les 3RV. Les orientations sont ordonnées de manière à assurer une séquence logique dans la mise en œuvre des mesures.

1. Augmenter l'offre de proximité

Par cette orientation, la MRC souhaite tendre vers l'uniformisation de l'accès aux différents services en matière de GMR sur le territoire. L'objectif est de pallier les manques et de bonifier l'offre de proximité afin de faciliter la participation des citoyens à une gestion de la matière résiduelle durable.

2. Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire

Par cette orientation, la MRC souhaite maintenir et optimiser l'offre de services en termes de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Ainsi, l'objectif est de tendre vers une pleine optimisation des mécanismes, modèles et infrastructures déjà en place, notamment par le partage d'équipements et de services et une mise à jour réglementaire.

3. Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition

Par cette orientation, la MRC souhaite repenser l'offre pour ces deux types de matière. En effet, la structure actuelle ne permet pas à la MRC de réaliser une performance répondant à ses attentes. Ainsi, l'objectif est de revoir les façons de faire en prenant en considération les apprentissages réalisés dans les derniers PGMR. Compte tenu de l'ampleur de la réflexion et de la volonté de passer à l'action, plus d'une mesure est nécessaire pour bien adresser ce point.

4. Augmenter le partage d'information sur les services offerts

Les trois précédentes orientations permettent de mettre en place des bases solides sur lesquelles les citoyens et ICI peuvent compter. Par conséquent, cette orientation a pour but de diffuser l'information et de faire connaître les infrastructures et l'ampleur des services offerts aux citoyens et aux ICI sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

5. Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Une fois les services uniformisés, optimisés, complétés et partagés, l'objectif est d'impliquer les usagers dans la démarche des 3RV en proposant aux citoyens et ICI d'aller plus loin. Ce faisant, cette orientation vise à inclure les usagers dans les démarches innovatrices permettant de pousser leur implication et de contribuer activement à l'atteinte des objectifs. Cette orientation vise entre autres à partager et vulgariser de l'information plus complexe, à changer certaines réglementations afin de créer des incitatifs ou encore d'organiser des formations et de mettre de l'avant les bonnes pratiques.

5.2.2 Mesures proposées

Les rencontres du comité de suivi du PGMR de même que les différents constats effectués au fil des ans, autant par la coordonnatrice, les élus, les prestataires de services ou encore les citoyens ont permis de faire émerger les différents enjeux. Ceux-ci ont par la suite été traduits en action s'inscrivant dans les orientations établies et permettant l'atteinte des objectifs énoncés. L'ensemble des municipalités ont pu bonifier ce plan d'action grâce à leurs commentaires et suggestions. Le fruit de ce travail, le Plan d'action 2024-2031, est présenté au Tableau 55. Ce plan d'action concerté permettra de participer à l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles. Il invite tous les générateurs à améliorer leurs pratiques, en respectant la hiérarchie des 3RV, c'est-à-dire à adopter, en ordre de priorité, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Les actions sont présentées par grandes orientations, mais elles peuvent également être regroupées en axes d'intervention:

- Information, sensibilisation et éducation
- Services
- Acquisition de connaissance
- Règlementation et politique

Information, sensibilisation et éducation

L'amélioration des pratiques de gestion des matières résiduelles implique des changements de culture organisationnelle et l'adoption de nouvelles habitudes. Les enjeux de la gestion des matières résiduelles sont de plus en plus complexes et il importe d'informer, de sensibiliser et d'éduquer ces différents générateurs de façon spécifique et adaptée. Ainsi, le plan d'action prévoit notamment :

- La diffusion de contenu de sensibilisation sur la réduction à la source
- La diffusion de contenu sur le gaspillage alimentaire
- Le développement de nouveaux canaux de communication pour les ICI du territoire
- La publication trimestrielle de bilans GMR

Afin de donner l'exemple et d'inspirer l'amélioration des pratiques, l'ensemble des instances municipales de la MRC s'engagent à améliorer leurs pratiques à l'interne.

Services

Fort des infrastructures et des services présents dans la MRC, le Plan d'action 2024-2031 du PGMR vise à optimiser les circuits de récupération et de valorisation existants et à croître la quantité de matières récupérées et valorisées à travers ceux-ci. Les actions prévues permettent également d'améliorer l'accès à l'ensemble de la population aux infrastructures et services existants. Ainsi, les actions suivantes ont été retenues :

- Étudier la prise en charge des contrats de collecte par la MRC
- Mise en place de projets pilotes pour la gestion des encombrants
- Mise en place de projets pilotes pour la gestion des CRD

Acquisition de connaissance

Afin de cerner les problématiques spécifiques aux différents générateurs et de mettre en place des actions adaptées, il apparaît essentiel de :

- Caractériser les matières que les différents générateurs enfouissent et valorisent

Également, afin d'œuvrer en réduction, selon la hiérarchie des 3RV et afin de favoriser l'implication des citoyens, le PGMR prévoit également de :

- Favoriser le partage d'outils et de matériel entre citoyens
- Organiser des événements portant sur la réparation de biens

Règlementation et politique

Des actions du PGMR 2024-2031 visent à adopter une réglementation dans l'ensemble des municipalités de la MRC concernant les thématiques suivantes :

- Exiger la collecte à trois voies dans les plans de nouveaux bâtiments et les rénovations
- Intégrer un accompagnement GMR dans les événements à grand déploiement

De plus, le Plan d'action 2024-2031 a plus largement pour ambition de moderniser les règlements portant sur la GMR afin de favoriser une saine gestion des matières.

Tableau 55: Plan d'action 2024-2031

Mesures		Secteurs	Responsables (collaborateurs)	Actions (précision responsabilité)	Échéance par action	Budget total (7ans)
Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité						
Mesure 1	Mettre en place des solutions environnementales pour la gestion de la matière organique dans les milieux plus isolés	Résidentiel	MRC (municipalités)	Évaluer les modes de fonctionnement de municipalités similaires et les critères de redistribution des redevances	2024	8 186 \$
				Identifier des solutions, leur coût et leur impact environnemental	2024	
				Partager un rapport avec les élus des municipalités concernées	2025	
				Accompagner les municipalités dans le déploiement de la solution choisie	2025	
Mesure 2	Mettre en place des points de dépôt pour les petits produits domestiques visés par une REP dans chaque municipalité	Résidentiel	MRC (municipalités)	Recenser périodiquement les matières acceptées dans les points de dépôt municipaux et sensibiliser les municipalités sur les matières acceptées	Aux 2 ans	2 772 \$
				Étudier la possibilité de partager le transport jusqu'à l'écocentre ou de transiter directement avec les OGR	2025	
				Diffuser l'information auprès des citoyens (municipalités)	2025	
Mesure 3	Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens	Résidentiel	MRC (municipalités, organismes de réemploi et de réparation)	Recenser les projets du genre au Québec	2027	18 668 \$
				Effectuer des recommandations basées sur les conclusions du recensement	2027	
				Mettre en place une campagne de sensibilisation	2027 + en continu	
				Mettre en place d'un projet pilote	2028	
Mesure 4	Soutenir les initiatives et projets favorisant les 3RV et ayant des retombées pour la collectivité	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités, ICI)	Étudier les mécanismes dans les MRC similaires et présenter un rapport aux élus	2027	7 101 \$
				Mettre en place un mécanisme et des modalités de soutien ainsi qu'un comité restreint – budget de soutien à déterminer	2028 + en continu	
				Diffuser la disponibilité du soutien	2028 + en continu	
Mesure 5	Améliorer le service d'écocentre en continu	Résidentiel et ICI	MRC et ville de Rimouski (municipalités, entreprises de transport et de traitement, organismes de réemploi)	Effectuer une veille sur les pratiques des autres écocentres en termes de matières acceptées, réemployées, valorisées et d'infrastructures. (MRC)	En continu	4 972 \$
				Bonifier la liste des matières acceptées en fonction des nouveaux débouchés trouvés (Ville) – Budget à déterminer	2029	
				Bonifier le réemploi des matières qui sont acheminées à l'écocentre, sur place (Ville) ou via des partenariats avec les organismes (MRC) – Budget à déterminer	2030	
				Évaluer l'utilité d'un écocentre satellite partiel, au-delà des points de dépôt de la mesure 2, pour améliorer la desserte des municipalités rurales	2030	
Mesure 6	Limiter le gaspillage alimentaire	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités, organismes en ISÉ)	Sonder les organismes œuvrant dans la réduction du gaspillage alimentaire sur leur besoin et les soutenir annuellement	En continu	16 450 \$
				Créer et diffuser du contenu sur le gaspillage alimentaire résidentiel	En continu	
				Créer et diffuser du contenu sur le gaspillage alimentaire pour les ICI	En continu	

Mesures		Secteurs	Responsables (collaborateurs)	Actions (précision responsabilité)	Échéance par action	Budget total (7ans)
Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire						
Mesure 7	Étudier la prise en charge des contrats de collecte à la MRC pour les 3 voies de collecte	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités)	Étudier les modèles de fonctionnement des MRC similaires	2024	26 818 \$
				Réaliser une étude de faisabilité sur le territoire et analyser les contrats de chacune des municipalités	2025	
				Présenter un rapport aux élus et appliquer les conclusions – Budget à déterminer	2025	
Mesure 8	Moderniser les règlements encadrant ou affectant la collecte des MR afin de favoriser une saine gestion	Résidentiel et ICI	Municipalités (MRC)	Recenser les règlements encadrant la GMR	2026	14 364 \$
				Identifier les freins réglementaires à une saine gestion de la matière résiduelle	2026	
				Proposer des ajustements pour atténuer ou éliminer les freins	2027	
				Bonifier les réglementations municipales encadrant ou ayant une influence sur la collecte, suite aux changements dans les services	2028	
Mesure 9	Encourager des mesures permettant une gestion 3 voies de la matière résiduelle au sein des nouvelles constructions ou de nouveaux développements, ou lors de rénovations majeures	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités, promoteurs et entrepreneurs)	Étudier les règlements encadrant la délivrance de permis et recenser ce qui se fait dans d'autres MRC/villes	2026	13 143 \$
				Accompagner les municipalités pour exiger la collecte à trois voies dans les plans	2026	
				Élaborer un guide au promoteur et suggérer aux municipalités d'autres mécanismes de réflexion afin d'intégrer plus largement la GMR	2026	
Mesure 10	Poursuivre l'adaptation des services en fonction des modifications légales provinciales et fédérales	Résidentiel et ICI	MRC (autres paliers de gouvernement)	Participer aux processus de consultation sur les politiques, stratégies et règlements liés à la GMR lorsque pertinents	Au besoin	23 273 \$
				Appuyer l'implantation des nouvelles REP sur le territoire	Au besoin	
				Accompagner les usagers dans les modifications les concernant	En continu	
Mesure 11	Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire	Résidentiel et ICI	Municipalités (MRC)	Recenser les modes de tarification des municipalités de la MRC	2026	21 610 \$
				Recenser les modes de tarification des MRC similaires du Québec et proposer une méthode aux municipalités	2026	
				S'inspirer des outils existants tels qu'à L'ADEME ou Réseau Environnement afin de fixer un échéancier d'implantation	2026	
				Voir à l'adoption de nouveaux modes de tarification	2027-2028	
Mesure 12	Poursuivre l'adhésion des ICI à la collecte de la matière organique	ICI	MRC (municipalités, ICI)	Créer des outils d'ISÉ personnalisés pour les ICI par secteur d'activité	2025	42 322 \$
				Offrir un accompagnement pour les ICI et diffuser le service	2025 + en continu	
				Étudier, avec les municipalités, la pertinence d'instaurer une collecte par chargement avant ou d'ajuster sa fréquence	2025-2026	
Mesure 13	Poursuivre le recyclage des boues d'étangs aérés et de fosses septiques par les municipalités	Municipal	Municipalités (MRC, ICI)	Tenir un registre annuel des vidanges et de la destination des boues	Annuel	18 097 \$
				Formuler des recommandations aux élus	En continu	
				Poursuivre la planification des travaux pour les vidanges de toutes les boues par les municipalités	2025 + En continu	
				En collaboration avec le service d'aménagement, produire un portrait détaillé des installations du territoire : résidences isolées et réseau public	2027	

Mesures		Secteurs	Responsables (collaborateurs)	Actions (précision responsabilité)	Échéance par action	Budget total (7ans)
Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition						
Mesure 14	Rechercher et tester les modes de valorisation des encombrants	Résidentiel	MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises de collecte et de transport)	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des encombrants dans les MRC similaires Produire un portrait identifiant la/les solutions les plus adaptées et le partager avec les élus et le comité Est du Québec en GMR Mettre en place un projet pilote de gestion et de valorisation des encombrants dans la MRC, établir des ententes de financements le cas échéant Compiler et diffuser les résultats, effectuer des recommandations aux élus basées sur les conclusions du projet pilote	2025 2025 2026 2027	28 215 \$
Mesure 15	Pérenniser des outils de valorisation locale pour les encombrants	Résidentiel	MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises de collecte et de transport)	Accompagner les municipalités dans la planification des travaux pour les vidanges de toutes les boues Convenir d'ententes pour le service de gestions d'encombrants basées sur les conclusions du projet pilote Créer du contenu de sensibilisation quant à la pertinence du service et le diffuser	2025 + En continu 2028 2028 + en continu	15 666 \$
Mesure 16	Rechercher et tester des solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD	CRD	MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises du secteur CRD)	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des CRD dans les MRC similaires Produire un portrait et le partager avec les élus et le comité Est du Québec en GMR Mettre en place un/des projets pilotes de réduction à la source, de déconstruction ou de réemploi des CRD dans la MRC Compiler et diffuser les résultats, effectuer des recommandations basées sur les conclusions du projet pilote.	2024 2024 2025-2026 2027	65 160 \$
Mesure 17	Pérenniser les solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD	CRD	MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises du secteur CRD)	Convenir d'ententes pour le service de gestions des CRD basé sur les conclusions du projet pilote Assurer le maintien du service, adapter les politiques et règlements en conséquence - Budget de maintien non déterminé Promouvoir la déconstruction et l'optimisation des matériaux auprès des citoyens, ainsi que les modes de gestion alternatifs à l'enfouissement Soutenir le développement du réseau de réemploi des CRD au besoin	2027 2028 2028 + en continu 2028 + en continu	30 207 \$

Orientation 4 – Augmenter le partage d'information sur les services offerts						
Mesure 18	Faire des organismes municipaux des exemples	Municipal	MRC (municipalités)	Organiser une séance de formation GMR et d'échange auprès des instances municipales	Annuel	54 268 \$
				Assurer l'instauration de bonnes pratiques en GMR dans les édifices municipaux	2024, 2026, 2028, 2030	
				Adopter une politique d'achat responsable à la MRC et la proposer aux municipalités	2029	
				Intégrer un système favorisant les bonnes pratiques en GMR dans les appels d'offres municipaux à la MRC et la proposer aux municipalités	2030	
Mesure 19	Identifier de nouveaux canaux de communication	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités, organismes de développement économique, organismes d'accueil et d'immigration)	Étudier les options de diffusion de l'information sur le territoire	2024	9 148 \$
				Ajouter des canaux de communication pour les citoyens	2024	
				Développer des canaux de communication pour les ICI	2025	
				Instaurer la distribution de documents d'ISÉ pour les arrivants	2025	
Mesure 20	Sensibiliser sur l'importance de la réduction du tri à la source	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités, gestionnaires de lieu de traitement, organismes d'ISÉ)	Promouvoir les 3RV via la création et la diffusion de contenu original	En continu	97 633 \$
				Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des services disponibles sur les 3RV lors d'événements sur l'ensemble du territoire	2024, 2026, 2028, 2030	
				Organiser des visites aux sites de traitement pour différents publics	2025, 2027, 2029, 2031	

Mesures		Secteurs	Responsables (collaborateurs)	Actions (précision responsabilité)	Échéance par action	Budget total (7ans)
Orientation 5 – Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle						
Mesure 21	Compiler et diffuser les données liées à la GMR sur le territoire de Rimouski-Neigette sous forme de bilan	Résidentiel et ICI	MRC (municipalités)	Faire des suivis trimestriels des données en GMR	Trimestriel	55 206 \$
				Mettre en place une représentation ludique de l'information et la diffuser	2029	
				Formuler des recommandations visant une meilleure performance	Annuel	
				Effectuer une caractérisation et diffuser les résultats	2030	
Mesure 22	Intégrer un accompagnement GMR dans le cadre d'événements à grand déploiement	ICI	MRC (municipalité, organisateurs d'événements)	Identifier les événements à grand déploiement sur le territoire	2026	36 147 \$
				Contacteur les événements identifiés et effectuer un diagnostic GMR	2026	
				Offrir un accompagnement personnalisé en amont et pendant l'événement puis effectuer un suivi les années subséquentes	2027 + en continu	
				Encourager la mise en place d'incitatifs contractuels ou réglementaire pour intégrer les 3RV lors d'événements à grand déploiement	2028	
Mesure 23	Mettre en place des compléments de services permettant aux acteurs locaux de participer à la diminution de l'enfouissement	Résidentiel et ICI	MRC (municipalité, réparateurs, organismes communautaires, ICI, organismes d'économie circulaire)	Inciter à la réparation et appuyer l'organisation de formations à cet effet	Annuel	43 747 \$
				Promouvoir le maillage entre les ICI et évaluer la mise en place d'une plateforme de synergie autonome	2027	
				Participer au programme Remplis vert et le diffuser	2028	
				Faire une analyse des gisements de matières résiduelles visées et mettre en place des solutions au besoin, ex. Boîte de déménagement	2029	

5.3 Budget du plan d'action 2024-2031

Le programme de redistribution des redevances à l'élimination soutient les municipalités régionales du Québec qui sont tenues, en vertu de la LQE, de produire et de mettre en œuvre un PGMR puis d'en faire la révision tous les sept ans. Les revenus dégager par ce programme, en fonction de la performance territoriale, serviront notamment à mettre en œuvre le plan d'action 2024-2031 afin de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination. Pour estimer ce revenu, la moyenne des années 2018 à 2022 a été calculé avec une indexation annuelle de 2\$/tonne métrique tel que défini par le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (q-2, r. 43, a. 4).

Concernant les dépenses pour la mise en œuvre du plan d'action 2024-2031, celles-ci ont été estimées en se basant sur l'expérience d'années antérieures ou encore sur les coûts liés à des actions similaires réalisées par d'autres organismes. Toutefois, certains coûts n'ont pu être évalués, soit par manque d'information ou que ceux-ci découlent d'études et d'analyses préalables.

Le Tableau 56 présente un résumé des revenus et des coûts estimés pour la mise en œuvre du plan d'action. Les surplus serviront entre autres à financer les actions dont le coût de mise en œuvre n'a pu être évalué pour le moment, par exemple pour :

- Soutenir les initiatives et projets favorisant les 3RV en fonction de critères à déterminer;
- Bonifier la liste des matières acceptées et le réemploi à l'écocentre;
- Étudier la prise en charge des contrats de collectes à la MRC pour les 3 voies de collecte et appliquer les résultats de l'étude;
- Pérenniser des outils de valorisation locale pour les encombrants;
- Pérenniser les solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD.

Tableau 56: Résumé des revenus et des coûts estimés pour la mise en œuvre du plan d'action

Revenus	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Retour redevances	742 263 \$	739 363 \$	736 805 \$	734 531 \$	732 496 \$	730 665 \$	729 008 \$	727 502 \$	5 872 632 \$
Dépenses									
Ressources humaines	25 368 \$	47 708 \$	56 657 \$	50 324 \$	64 287 \$	40 802 \$	51 959 \$	38 758 \$	375 863 \$
Ressources externes	7 780 \$	37 143 \$	19 479 \$	21 005 \$	18 209 \$	580 \$	37 258 \$	615 \$	142 070 \$
Ressources matérielles	500 \$	40 000 \$	4 530 \$	- \$	560 \$	- \$	590 \$	- \$	46 180 \$
ISÉ et communications	3 284 \$	23 544 \$	9 091 \$	8 667 \$	26 490 \$	6 179 \$	5 543 \$	6 262 \$	89 060 \$
DÉPENSES ESTIMÉES	36 932 \$	148 395 \$	89 757 \$	79 996 \$	109 546 \$	47 560 \$	95 351 \$	45 636 \$	653 173 \$
SURPLUS (DÉFICIT)	705 331 \$	590 968 \$	647 048 \$	654 535 \$	622 950 \$	683 105 \$	633 657 \$	681 866 \$	5 219 460 \$

Une planification annuelle de la mise en œuvre du PGMR par la MRC permettra de préciser annuellement les dépenses liées à la gestion des matières résiduelles et de les communiquer aux municipalités. Différentes actions peuvent également bénéficier de subvention de différents programmes, ceux-ci seront explorés lors de la planification annuelle du PGMR afin de diminuer la charge fiscale liée à la mise en œuvre du PGMR.

5.4 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

L'article 53.9 de la LQE souligne qu'un PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan. Les dispositions de surveillance doivent permettre de vérifier périodiquement l'application du plan, d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des actions.

Tel que l'indique la mesure 21 du plan d'action, la MRC s'engage dans un premier temps à assurer une compilation en continu des données relatives à la GMR sur son territoire. De plus, elle veillera à produire et à diffuser un rapport annuel portant sur l'évolution des quantités récupérées et enfouies ainsi que sur l'évolution de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR, et ce avant le 30 juin de chaque année. Par ailleurs, en plus de répondre aux exigences du cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la MRC diffusera ces résultats au grand public par le biais de son site internet et des médias.

Pour assurer la surveillance de la mise en œuvre du PGMR, la MRC s'engage à poursuivre les travaux du Comité de suivi du PGMR créé par résolution du conseil de la MRC. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, le rôle du comité est de veiller à l'atteinte des objectifs du PGMR. Les membres du comité pourront notamment effectuer des recommandations afin d'ajuster le plan d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre afin de répondre aux défis rencontrés ou de tenir compte de nouvelles données.

6 Références

Conseil sectoriel de la construction du Canada (2021), ConstrucForce, communiqué de presse, Le secteur de la construction du Canada rebondira après la pandémie, mais connaîtra une croissance plus modérée [consulté en ligne]
<https://www.constructionforecasts.ca/fr/nouvelles-et-medias/communiqué-de-presse>

Gazette officielle du Québec (2018). Décret de la population 2019.

Institut de la statistique du Québec (2019). Perspective démographique des MRC du Québec, 2016-2041, (consulté le 20 octobre 2022)
<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec, Revenu moyen, revenu total, ménages, Québec, 1996-2018 (consulté le 20 octobre 2022) <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-moyen-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-moyen-revenu-total-menages-quebec>

Institut de la statistique du Québec, Valeur des permis à bâtir (Consulté le 20 octobre 2022), <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/01/mrc/10>

MAMH (2021), Répertoire des municipalités, (consulté le 20 octobre 2022)
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/100/>

MELCC (n.d.). Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (consulté le 20 octobre 2022).
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/index.htm>

Radio-Canada (2021), Les parcs nationaux de l'Est-du-Québec ont connu un achalandage record en 2020 (consulté le 20 octobre 2022) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1761014/sepaq-achalandage-record-parcs-nationaux-gaspesie-bic-temiscouata>

Ruralys (2008), Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissance et de gestion du territoire. 170 pages.

Statistique Canada (2002, 2007, 2012, 2017), Recensement. (consulté le 20 octobre 2022)
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2410&Geo2=PR&Code2=46&Data=Count&SearchText=Rimouski&SearchType=Begin&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>

Recyc-Québec, 2022. Responsabilité élargie des producteurs (consulté le 20 octobre 2022). [https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/#:~:text=La%20responsabilit%C3%A9%20%C3%A9largie%20des%20producteurs%20\(REP\)%20est%20un%20principe%20selon,gestion%20en%20fin%20de%20vie.](https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/#:~:text=La%20responsabilit%C3%A9%20%C3%A9largie%20des%20producteurs%20(REP)%20est%20un%20principe%20selon,gestion%20en%20fin%20de%20vie.)

Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], Répertoire des établissements PILE, (consulté en ligne, 2021)

Société canadienne d'hypothèque et de logement, *Rapport, Marché du neuf – Rimouski*, (consulté le 20 octobre 2022), <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/4970/3/Rimouski>

7 Annexes

Annexe 1 : Rapport de consultations publiques

Rapport Consultations publiques



**Plan de gestion des matières résiduelles
2024-2031
MRC de Rimouski-Neigette**

Table des matières

1	Mise en contexte.....	3
2	Obligations légales.....	3
3	Procédure de consultation.....	4
	3.1 Diffusion de l'information.....	4
	3.2 Démarche de consultation.....	4
	3.2.1 Assemblée.....	4
	3.2.2 Écocentre.....	5
	3.2.3 Construction, rénovation et démolition.....	5
	3.2.4 Information, sensibilisation, éducation.....	5
	3.2.5 Industries, commerces et institutions.....	6
	3.2.6 Le monde agricole.....	6
	3.2.7 Autres.....	6
	3.2.8 Conclusion des assemblées.....	6
	3.3 Sondage.....	7
	3.3.1 Matière organique.....	7
	3.3.2 Matières recyclables.....	7
	3.3.3 Résidus ultimes.....	7
	3.3.4 Écocentre.....	8
	3.3.5 Information.....	8
	3.3.6 Général.....	8
	3.4 Dépôt de mémoires.....	9
	3.4.1 Conseil jeunesse de la MRC de Rimouski-Neigette.....	9
	3.4.2 La Couverte, construction communautaire.....	9
	3.4.3 Carrefour international bas-Laurentien pour l'engagement social.....	10
	3.5 Ouverture d'une boîte vocale et d'une boîte courriel.....	11
4	Conclusion et recommandation.....	12
5	Annexes.....	16
	5.1 Annexe A – Avis public de consultation.....	16
	5.2 Annexe B – Rapport d'assemblées.....	17
	5.3 Annexe C – Mémoire du CJI.....	24
	5.4 Annexe D – Mémoire de La Couverte, construction communautaire.....	27
	5.5 Annexe E – Mémoire du CIBLE.....	38

1. Mise en contexte

La MRC de Rimouski-Neigette est dans l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire et de le réviser aux cinq ans, et ce, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) définit le PGMR comme *une action favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : axée sur la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation des matières résiduelles et la gestion sécuritaire des installations d'élimination*. En novembre 2022, un projet de plan révisé a été adopté par le conseil de la MRC.

Le PGMR comprend quatre principales sections, soit le portrait de la MRC, le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, le diagnostic territorial et le plan d'action, qui dicte les actions à poser au cours des prochaines années afin d'améliorer la performance de la MRC en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

2. Obligations légales

Afin de se conformer à la Loi, le projet de plan adopté doit être soumis à des consultations publiques. La loi prévoit que :

- 53.13. La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.
- 53.14. Au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.
- 53.15. Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.
- 53.16. Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

3. Procédure de consultation

La MRC a diffusé un avis public le 26 janvier 2023 annonçant la tenue de consultations publiques portant sur le PGMR (disponible à l'annexe A). Des assemblées virtuelles (une pour les citoyens et une pour les ICI) ont été prévues pour le 22 mars 2023, soit plus de 45 jours après la diffusion de l'avis public, conformément à la Loi. D'autres modes de consultations ont également été proposés, notamment la participation à un sondage en ligne, l'ouverture d'une boîte courriel, l'ouverture d'une boîte vocale et l'acceptation de mémoires. Le tableau suivant résume les modes de consultation et leur accessibilité :

Date	Étape	Actions posées
26 janvier	Annonce des consultations	Lancement du sondage
		Ouverture de la boîte courriel pour le dépôt de mémoires et partage d'un gabarit
		Ouverture de la boîte vocale
		Diffusion de l'avis public et du sommaire dans le journal l'Avantage
		Projet de PGMR disponible dans les bureaux municipaux pour consultation
1 ^{er} mars	Fermeture du sondage	
22 mars	Fermeture de la boîte courriel et de la boîte vocale	
22 mars	Assemblée virtuelle en ligne	

3.1 Diffusion de l'information

Afin de propulser les consultations, la MRC a eu recours à plusieurs outils. En plus de l'avis public dans le journal, les pages Facebook de la MRC et des municipalités ont été exploitées. Un événement Facebook a également été créé pour chacune des assemblées¹. De plus, une copie papier du PGMR a été envoyée à chacune des municipalités. Celle-ci est disponible pour consultation par les citoyens au bureau municipal, tel que requis par la LQE. Finalement, deux semaines après la publication du sondage, une courte vidéo de vulgarisation a été publiée afin d'intéresser les gens sur le sujet et les inciter à participer. Cette vidéo a également été diffusée au début de l'assemblée virtuelle comme mise en contexte et est toujours disponible² sur la page Facebook de la MRC.

3.2 Démarche de consultation

3.2.1 Assemblée

Dans l'optique où ces consultations se veulent neutres et un espace sécuritaire de partage et de discussion pour les citoyens et les ICI, des démarches ont été effectuées afin d'obtenir un accompagnement pour l'animation des assemblées. La firme Niska de Sherbrooke a été choisie, notamment puisqu'elle avait déjà vécu une expérience similaire en animant les consultations virtuelles pour le projet de PGMR de la Ville de Sherbrooke. La consultation avec les ICI a rassemblé trois participants, dont deux partenaires, soit une personne représentant la Ville de Rimouski et une personne représentant l'organisme local de synergie. L'autre personne présente représentait la coopérative La Couverte, introduite plus loin dans ce document. Bien

¹ <https://www.facebook.com/events/1339988160176345>

² <https://www.facebook.com/MRC.Rimouski.Neigette/videos/737921614384777>

que peu de personnes étaient présentes, cette consultation a permis une rencontre entre les différents acteurs et a également mené à des échanges constructifs résultant entre autres en une rencontre entre la Coopérative et la Ville. Pour ce qui est de la consultation en soirée, ce sont treize citoyens qui ont participé.

Les échanges ont permis de mettre en évidence des besoins et des idées qui ont été rassemblées sous forme de thématiques. Les principaux points du rapport de Niska, disponible à l'annexe B, sont présentés dans les sections suivantes.

3.2.2 Écocentre

- Mettre en place des partenariats pour que les particuliers et les entreprises puissent avoir accès aux gisements de matériaux qui sont dans les écocentres.
- Avoir des infrastructures qui simplifient la restauration des matériaux avec un entreposage directement à l'écocentre, là où des organisations comme la Couverte pourrait réutiliser directement les matériaux.
- Permettre à la population de passer par un prétri pour récupérer le matériel recyclable à l'écocentre.
- Organiser des points de chute et d'approvisionnement sur le territoire, soit des lieux d'entreposage pour accueillir des matériaux récupérables.
- Imaginer la mise en place d'écocentres satellites mobiles (point de dépôt) sur le territoire pour pallier les disparités territoriales.

3.2.3 Construction, rénovation et démolition

- Rendre accessibles des conteneurs prédivisés pour la population afin de trier à la source les matériaux lors de rénovations.
- Valoriser le tri en amont en créditant les frais d'élimination ou émettre des crédits d'impôt.
- Viser le maintien à domicile des aînés avec la possibilité de faire des rénovations à moindre coût grâce à la récupération de matériaux.
- Encourager l'accès à des matériaux gratuits pour la population (via le réemploi) dans un contexte d'inflation.
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la déconstruction tout en faisant la promotion des bienfaits de la rénovation.

3.2.4 Information, sensibilisation, éducation

- Transformer le service de collecte des encombrants afin qu'il y ait davantage de réduction à la source et de réemploi.
- Normaliser la récupération des matières organiques dans l'espace public : îlots à trois voies dans les parcs, les lieux de loisir, etc.
- Travailler sur la confiance et sur le sentiment d'être utile comme citoyen écoresponsable en communiquant davantage sur le cheminement des matières recyclables.
- Réglementer plus sévèrement le compostage et le recyclage auprès de la population.
- Sensibiliser les citoyens et les ICI sur la réduction à la source.
- Parler des bons coups et des pratiques écoresponsables dans les médias locaux.
- Sensibiliser les commerces locaux sur la gestion des plastiques à usage unique.

/5

- Organiser des visites au lieu d'enfouissement technique, à la plateforme de compostage et à l'écocentre pour faire prendre conscience à la population des conséquences de la mauvaise gestion des matières résiduelles.
- Réaliser des campagnes d'information sur la modernisation du système de consigne.

3.2.5 Industries, commerces et institutions

- Engager davantage la responsabilité sociale des entreprises, notamment dans leur propre gestion des matières résiduelles.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire des ICI en leur offrant du support.
- Encourager le compostage et le recyclage des ICI, notamment pour les commerces saisonniers comme les relais de motoneige.
- Proposer un document d'information sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles via la Chambre de commerce, par exemple.

3.2.6 Le monde agricole

- Donner la possibilité de récupérer les plastiques agricoles non lavés.
- Trouver une alternative pour l'emballage des balles.
- Repenser le cycle de vie des plastiques agricoles.

3.2.7 Autres

- Interdire les objets à usage unique : gobelets, lingettes.
- Bien arrimer les actions locales, régionales, provinciales et fédérales.
- S'inspirer des mesures novatrices des régions voisines et les implanter au sein de la MRC.
- Sensibiliser à la réparation et lutter contre l'obsolescence programmée.
- Diffuser la mise en place de bibliothèques d'outils sur le territoire.
- Exiger une meilleure performance de la Responsabilité Élargie des Producteurs.
- Sensibiliser à la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux dans une visée écologique, mais aussi culturelle et architecturale.

3.2.8 Conclusion des assemblées

Dans son rapport la firme Niska conclut que dans l'ensemble, les échanges ont permis de constater que le projet de plan de gestion des matières résiduelles répond aux attentes et aux besoins du territoire. En effet dans les échanges avec les citoyens et les organisations présentes lors de la consultation, il n'apparaît pas qu'il y ait eu d'oublis majeurs dans les différentes mesures proposées. Cependant, les échanges ont permis d'identifier les principaux défis pour le prochain PGMR :

- Continuer à sensibiliser et à éduquer les populations afin de réduire à la source.
- Renforcer le soutien aux ICI avec des mesures proactives en particulier pour le secteur de la restauration.
- Engager une concertation multiacteurs afin d'identifier des réponses concrètes et adéquates aux défis de la déconstruction.

3.3 Sondage

Afin de récolter les suggestions, inquiétudes et recommandations de la population, un sondage a été mis en ligne dès l'annonce des consultations. Le sondage était personnalisé selon le type de répondant : citoyens ou ICI, afin d'adresser des enjeux qui leur sont spécifiques. Le sondage a été retenu comme moyen rapide pour consulter une population qui ne serait pas disponible pour l'assemblée ou encore, qui a peu de temps à dédier au processus. Dans l'ensemble, 36 personnes ont répondu au sondage. De ce nombre, 34 étaient des citoyens et deux étaient des représentants d'ICI. Pour les citoyens, 29 étaient des résidents de Rimouski, alors que deux habitaient Saint-Fabien et deux Saint-Anaclet-de-Lessard. L'ensemble des répondants sont des résidents permanents, pour la plupart des propriétaires habitant des maisons unifamiliales. La forte majorité des répondants se situaient dans la tranche d'âge des 32 à 64 ans. La section suivante détaille par catégorie les principaux commentaires récoltés.

3.3.1 Matière organique

- Seulement deux répondants ne participent pas à la collecte des matières organiques, puisqu'ils estiment qu'il y a trop de nuisance (odeur, vermine, etc.).
- Cinq répondants ont nommé être peu confiants lorsqu'ils doivent trier leurs matières pour le bac brun.
- Quatre citoyens ont mentionné ne pas laisser leurs résidus de tonte au sol : trois les mettent dans le bac brun alors qu'un utilise son bac à déchet.
- Onze citoyens ont mentionné ne pas mettre leur bac au chemin à chaque collecte.
- Deux commentaires ont été laissés en lien avec la qualité du compost remis lors de la distribution. Une famille préfère ne pas s'approvisionner auprès de la Ville alors qu'une autre s'est tournée vers le compostage domestique afin de s'assurer d'avoir un approvisionnement sain.
- Les répondants ont nommé être satisfaits avec l'horaire de collecte et précisent que la collecte fréquente des matières organiques permet de faciliter la gestion des odeurs.
- Une personne précise qu'elle apprécie la modulation des collectes selon la saison (plus fréquente à l'été, plus espacée à l'hiver).

3.3.2 Matières recyclables

- Cinq citoyens ne mettent pas leur bac au chemin à chaque collecte.
- Dix-neuf citoyens mentionnent que leurs bacs sont à pleine capacité ou débordent lorsqu'ils les mettent au chemin.
- Douze citoyens ont nommé être peu confiants lorsqu'ils doivent trier leurs matières pour le bac bleu.
- Deux citoyens mentionnent que des matières recyclables se retrouvent dans l'environnement les jours de collectes. Celles-ci s'échappent des bacs ou des camions.

3.3.3 Résidus ultimes.

- Dix citoyens ne mettent pas leur bac au chemin à chaque collecte.
- Dix-sept répondants mentionnent que leurs bacs sont à moins de 50 % de capacité lorsqu'ils les mettent au chemin.

- Concernant la fréquence de collecte, 21 répondants sont d'avis qu'il serait bénéfique de réduire la fréquence de collecte du bac noir.

3.3.4 Écocentre

- Parmi les 32 répondants, sept ne visitent pas l'écocentre, 20 le visite une à deux fois par année et cinq le visite trois à dix fois.
- Onze répondants mentionnent avoir des enjeux de véhicule pour visiter l'écocentre.
- Quatre citoyens nomment ne pas avoir le temps de visiter l'écocentre.
- Faire des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'écocentre, sensibiliser les citoyens sur les options offertes lors de la remise de permis de construction et obliger la valorisation des matériaux lors de l'octroi de permis sont les moyens ciblés par les répondants afin de favoriser une saine gestion des résidus de CRD.
- Dans les commentaires, trois citoyens ont souligné vivre des frustrations vis-à-vis l'impossibilité de récupérer des items autre que les portes et fenêtres à l'écocentre.
- Un citoyen souhaite obtenir davantage d'information sur la destination et le processus de valorisation des matières récupérées.
- Un citoyen souhaite la mise en place d'un service facilitant le transport de matières vers l'écocentre, comme une plateforme d'autopartage ou le prêt/location de véhicule.

3.3.5 Information

- Dix-sept répondants ont mentionné souhaiter participer à des ateliers de réparation d'objets.
- Seize répondants ont mentionné souhaiter visiter le lieu de compostage.
- Douze répondants ont mentionné souhaiter participer à des formations en ligne sur la gestion des matières résiduelles (GMR).
- Onze répondants ont mentionné souhaiter visiter le lieu d'enfouissement technique.
- Dix répondants ont mentionné ne pas souhaiter participer à des événements concernant les matières résiduelles.
- Un citoyen s'inquiète sur la gestion du lixiviat et se demande si celui-ci a un impact sur la qualité de l'eau de la rivière Rimouski.

3.3.6 Général

- Deux citoyens ont nommé souhaiter voir davantage de mesures afin d'encadrer les producteurs de résidus de CRD, avec des suggestions allant jusqu'à l'interdiction de certains matériaux problématiques.
- Deux citoyens souhaitent davantage d'efforts de la part des ICI, que ce soit via un accompagnement ou des mesures plus sévères comme la remise de constats d'infraction.
- Un citoyen a soulevé qu'il manque de liens vers des organismes qui aident les personnes vulnérables et les nouveaux arrivants, ce qui permettrait une meilleure circulation des encombrants et serait bénéfique autant pour les individus que l'environnement.
- Trois citoyens souhaitent que l'emphase soit mise sur la réduction à la source.

/8

- Un citoyen souhaite l'interdiction des gobelets à café et d'emballages jetables, comme il se fait dans d'autres MRC.
- Un citoyen suggère de fournir des bacs à déchets plus petits pour les résidents afin de les encourager à réduire leurs déchets.

3.4 Dépôt de mémoires

La population a également été invitée à s'exprimer via le dépôt de mémoires. Ceux-ci pouvaient être envoyés par courriel ou déposés en main propre à la MRC. Trois mémoires ont été reçus, un par le Conseil jeunesse de la MRC de Rimouski-Neigette, un par La Couverte, construction communautaire et un par le Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES).

3.4.1 Conseil jeunesse de la MRC de Rimouski-Neigette

Le Conseil Jeunesse Intermunicipal (CJI) a pour objectif de renforcer la participation des jeunes de 15 à 30 ans dans les prises de décisions municipales, mais aussi de mettre en place de plus en plus d'actions par, pour et avec les jeunes du territoire. Le CJI a axé son mémoire sur les habitudes de gestion des matières résiduelles des entreprises et industries de la MRC. Il est d'avis que les réglementations actuelles n'incitent pas suffisamment les entreprises à changer leurs pratiques. Le CJI croit que devant l'absence de réglementation municipale et provinciale, il n'est pas surprenant que peu d'actions soient mises en place par celles-ci. Ainsi, ils proposent l'instauration d'une réglementation municipale. Afin d'assurer un suivi, le CJI recommande la mise en place de visites d'inspection et de sensibilisation ou encore la mise en place de comités GMR au sein des entreprises. Parallèlement, ils proposent de cibler certaines entreprises afin de brosser un portrait des freins à la saine gestion des matières résiduelles, afin de pouvoir plus facilement les accompagner par la suite. Le CJI recommande aussi la remise d'un prix à l'entreprise la plus écologique de la MRC de Rimouski-Neigette. Le CJI croit que les citoyens seraient davantage portés à visiter ces établissements. En résumé, le CJI croit que sont les entreprises et industries qui peuvent avoir un impact significatif sur le volume de déchets émis et traités dans la MRC. Le mémoire complet est disponible en Annexe C.

3.4.2 La Couverte, construction communautaire

La Couverte, construction communautaire est une coopérative de solidarité œuvrant comme entrepreneur spécialisé en charpenterie menuiserie sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. La coopérative souhaite entreprendre en économie sociale et solidaire pour offrir une alternative communautaire et écoresponsable en construction. Le mémoire ayant été déposé concerne principalement les résidus de CRD. La Couverte souhaite que l'écocentre se dote d'infrastructures rendant possible la restauration simple de matériaux et leur entreposage directement sur place, évitant les frais qu'exigerait le transport des matériaux. Cet endroit pourrait à la fois servir de point de chute pour les résidus et de point d'approvisionnement en matériaux seconde main. Les infrastructures pourraient être utilisées par divers partenaires comme La Couverte ou Atout services, par exemple. La Couverte propose l'organisation de corvées bénévoles afin de permettre la restauration de matériaux et leur revente à bas prix. Elle suggère également l'embauche d'une équipe permanente à l'écocentre dont le travail serait de mettre de côté les pièces réutilisables et les restaurer. Elle aimerait également que les zones de dépôt à l'écocentre soient divisées en deux (restauration complexe ou impossible d'un côté et réemploi avec restauration simple de l'autre) et qu'un accès aux personnes et

entreprises qui observent la réglementation applicable à la circulation sur les chantiers de construction (ASP construction et port des équipements de protection individuelle) soit donné. La Couverte suggère que le tri à la source des entreprises en CRD soit récompensé en créditant les frais d'élimination et que des conteneurs prédisposés pour faciliter le tri à la source soit accessibles pour les particuliers et les PME. La Couverte propose également l'ajout d'un espace pour la récupération des boiseries et moulures avec une valeur patrimoniale et l'ajout d'un espace de récupération d'électroménagers pour réparation. Finalement, il est suggéré d'offrir davantage d'assistance aux visiteurs de l'écocentre afin de les orienter à travers les différentes zones de dépôt et de réaliser des capsules vidéo éducatives sur la déconstruction sélective. Le mémoire complet est disponible en Annexe D.

3.4.3 Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES)

Le CIBLES a pour mission de favoriser une meilleure compréhension des enjeux internationaux (dont l'environnement) ainsi que de stimuler l'engagement de la population du Bas-Saint-Laurent à l'égard d'un monde plus solidaire, plus juste et plus écologique. Pour y parvenir, ils offrent des activités d'éducation à l'écocitoyenneté mondiale sur des thèmes tels que le développement durable, la justice climatique, l'engagement citoyen et la consommation responsable. Dans son mémoire, le CIBLES y va de trois principales recommandations. La première est de recentrer le message sur la réduction à la source et la consommation responsable plutôt que sur le tri des matières. Partant de la logique que "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas", le discours des organisations municipales et gouvernementales doit s'ajuster et cibler la racine du problème, à savoir la surconsommation et la surproduction. Le CIBLES souligne que l'action 23 est la seule qui cible la sensibilisation, mais qu'elle ne concerne que le tri. Il serait souhaitable qu'elle inclue également la réduction à la source. La seconde recommandation est de proposer des activités d'ISE qui font davantage place à la sensibilisation et à l'éducation. Le CIBLES est d'avis que même si l'information sur la GMR est essentielle, elle n'est pas suffisante pour induire des changements profonds et durables dans les comportements des citoyens, notamment parce qu'elle ne s'attarde pas suffisamment aux dimensions relationnelles et systémiques. Le CIBLES suggère de bonifier le plan d'action afin d'y inclure davantage d'actions liées à la sensibilisation et l'éducation. Concrètement, il est proposé de mieux distinguer les orientations 4 et 5, à savoir "augmenter le partage d'information sur les services offerts" et "sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle" de manière à orienter davantage cette dernière sur des mesures qui visent à sensibiliser et éduquer. Le CIBLES souligne également qu'il serait important d'offrir des animations dans les camps de jour, les milieux scolaires, communautaires et professionnels, les bibliothèques ou les parcs. Finalement, pour sa troisième recommandation, le CIBLES propose d'intégrer des critères d'écoresponsabilité dans le choix des projets et des événements soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette. Il suggère d'encourager l'utilisation de verres en consigne, dont l'usage est de plus en plus répandu lors des grands festivals, en offrant un accompagnement, le financement, voire le prêt du matériel nécessaire. Le CIBLES estime que de manière plus large, l'ensemble des planifications et politiques territoriales devraient être arrimées à cet objectif de réduction des déchets. Il célèbre le fait que le plan d'action en agriculture urbaine (PAU) de Rimouski-Neigette inclut un objectif lié à la gestion des matières résiduelles en le liant à des actions spécifiques du PGMR, ce qui est un excellent exemple de transversalité et de cohérence. Le mémoire complet est disponible en Annexe E.

3.5 Ouverture d'une boîte vocale et d'une boîte courriel

Les citoyens avaient l'option lorsqu'ils appelaient la ligne Infobac de la MRC de laisser leur contribution sous forme de message vocal. Ils pouvaient également envoyer leurs questions et leurs interventions par courriel. Un message téléphonique et un courriel ont été reçus par la même personne. Celle-ci souhaitait exprimer les enjeux qu'elle vivait en lien avec la gestion des algues à Rimouski, un thème qui ne relève pas du Plan de gestion des matières résiduelles. Un suivi a tout de même été effectué.

4. Conclusion et recommandation

L'ensemble des commentaires recueillis dans le cadre des consultations a été analysé afin d'évaluer les changements à intégrer au PGMR. Il est possible de conclure que les mesures présentées dans le projet de PGMR permettaient d'adresser les enjeux soulevés par la population. Ainsi, les modifications intégrées dans le PGMR soumis à Recyc-Québec relèvent principalement de précisions et de modifications mineures. Toutefois, plusieurs suggestions fournies par la population seront pertinentes à garder en tête lors de la mise en œuvre du plan d'action, c'est pourquoi le tableau suivant sera un outil essentiel lors de cette étape. Afin de faciliter la lecture, les différentes suggestions, problématiques et pistes de solutions récoltées dans le cadre des consultations sont présentées dans cette section par catégorie. Pour chacune, les commentaires et enjeux soulevés et la possibilité d'intégration au PGMR sont présentés.

Suggestion, commentaire ou enjeu	Intégration au PGM
Matières organiques	
Participation à la collecte des matières organiques à améliorer	Mesure 1, 11, 12
Trop de contaminants dans le compost remis aux citoyens	Mesure 20
Étendre la collecte des matières organiques à l'espace public	Mesure 7, 12, 18
Lutter contre le gaspillage alimentaire par les ICI	Mesure 6
Encourager les ICI à participer à collecte des matières organiques	Mesure 11, 12
Organiser des visites au site de compostage.	Mesure 20
Matières recyclables	
Améliorer la gestion des plastiques agricoles	Mesure 10
Bacs de matières recyclables trop petits pour les quantités générées	Mesure 20
Manque de confiance dans le tri des matières	Mesure 7, 10, 19, 20
Matières se retrouvant dans l'environnement lors des journées de collecte	Mesure 7
Exiger une meilleure performance de la Responsabilité Élargie des Producteurs	Mesure 10
Résidus ultimes, encombrants et réduction à la source	
Interdire les objets à usage unique	Mesure 8
Sensibiliser à l'impact de l'utilisation des objets à usage unique	Mesure 19, 20
Réduire la fréquence de collecte du bac noir	Mesure 7
Transformer le service de collecte des encombrants afin qu'il y ait davantage de réduction et de réemploi	Mesure 14, 15
Sensibiliser les citoyens et les ICI à la réduction des déchets à la source	Mesure 20, 22, 23
Recentrer le message sur la réduction à la source et la consommation responsable plutôt que sur le tri des matières.	Mesure 3, 20, 22, 23
Sensibiliser à la réparation	Mesure 23
Organiser des visites au site d'enfouissement technique	Mesure 20
Établir des liens avec les organismes qui aident les personnes vulnérables ou les nouveaux arrivants pour le réemploi d'encombrants	Mesure 19

Suggestion, commentaire ou enjeu	Intégration au PGMR
Écocentre	
Donner l'accès aux matières récupérées aux citoyens	Mesure 3, 4, 5
Avoir des infrastructures qui simplifient la restauration des matériaux avec un entreposage directement à l'écocentre	
Permettre à la population de passer par un prétri pour récupérer le matériel réemployable à l'écocentre	
Imaginer la mise en place d'écocentres satellites mobiles (point de dépôt) sur le territoire pour pallier les disparités territoriales	Mesure 2
Augmenter le partage d'information sur valorisation des matières récupérées	Mesure 19
Mettre en place un service facilitant le transport de matières vers l'écocentre, comme l'autopartage	Mesure 14, 15
Offrir davantage d'assistance aux visiteurs de l'écocentre afin de les orienter à travers les différentes zones de dépôt	Mesure 5
Réaliser des capsules vidéo éducatives	Mesure 19
Résidus de construction, rénovation et démolition	
Encadrer les producteurs de CRD dans la gestion des résidus, avec des suggestions allant jusqu'à l'interdiction de certains matériaux problématiques	Mesure 8, 9
Récompenser le tri à la source des CRD en créditant les frais d'élimination	Mesure 5
Rendre accessibles des conteneurs prédivisés	Mesure 16, 17
Ajouter un espace pour la récupération des boiseries et moulures avec une valeur patrimoniale et un espace de récupération d'électroménagers pour réparation	Mesure 5
Encourager l'accès à des matériaux gratuits	Mesure 3, 5
Encourager les entreprises à opter pour la déconstruction	Mesure 16, 17

/14

Suggestion, commentaire ou enjeu	Intégration au PGMR
Information, sensibilisation et éducation	
Parler des bons coups et des pratiques écoresponsables dans les médias locaux	Mesure 19, 20, 21
Proposer des activités d'ISE qui font davantage place à la sensibilisation et à l'éducation	
Offrir des animations dans les camps de jour, les milieux scolaires, communautaires et professionnels, les bibliothèques ou les parcs	
Mettre en place des formations en ligne sur la GMR	
Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans le choix des projets et des événements soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette	Mesure 18, 22
ICI	
Engager un peu plus la responsabilité sociale des entreprises notamment dans leur propre gestion des matières résiduelles	Mesure 11, 12
Proposer un document d'information sur les bonnes pratiques en dressant le portrait des freins à la saine gestion des matières résiduelles	Mesure 19, 20
Remettre un prix à l'entreprise la plus écologique de la MRC de Rimouski-Neigette	
Général	
Arrimer les actions locales, régionales, provinciales et fédérales	Mesure 10
S'inspirer des mesures novatrices des régions voisines et les implanter au sein de la MRC	Mesure 5, 9, 11, 14, 16

/15

5. Annexes

5.1 Annexe A – Avis public de consultation



AVIS est donné que la MRC de Rimouski-Neigette tiendra, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, **une assemblée de consultation** publiques à l'égard du **Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029** aux dates et aux lieux suivants :



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

CONSULTATION ENTREPRISES
15 MARS 2023 de 9h à 11h
Lien assemblée : <https://us02web.zoom.us/j/84081857525>

CONSULTATION CITOYENNE
15 MARS 2023 de 19h à 21h
Lien assemblée : <https://us02web.zoom.us/j/84081857525>

La MRC révisé son *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)*, afin d'identifier des objectifs et des moyens de réduire et de valoriser ses matières résiduelles d'ici 2029. Ces assemblées de consultation publique ont pour objectifs d'entendre les opinions et suggestions des citoyens, groupes et organismes quant au Plan de gestion des matières résiduelles.

Tous les citoyens et les représentants d'organismes ou d'entreprises sont invités à s'exprimer sur cette proposition de projet.

D'AUTRES MOYENS SONT MIS À VOTRE DISPOSITION DE RECUEILLIR VOS SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES :

- Via notre boîte vocale destinée à cet effet
- Via notre boîte courriel destinée à cet effet
- Déposez un mémoire écrit

Ces moyens seront disponibles jusqu'au 1^{er} mars 2023.

Le document et les modalités de participation aux consultations publiques sont disponibles :

- www.mrcrimouskineigette.qc.ca/environnement/matieres-residuelles/
- aux bureaux des municipalités de la MRC et aux bureaux de la MRC situés à Rimouski

Des questions ? Contactez-nous à consultations@mrc-m.ca ou au **418-725-2222**

Donné à Rimouski, ce 25 janvier 2023. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Maxime Dubé.

SOMMAIRE

CONTEXTE

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC. Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, dont le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD). On retrouve à l'intérieur du document le portrait de la MRC, le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, le diagnostic territorial, incluant les bons coups et les enjeux et le plan d'action 2023-2029.

PLAN D'ACTION ET OBJECTIFS

Afin d'améliorer sa performance, de diminuer les coûts rattachés à la gestion de la matière résiduelle et la MRC s'est dotée de cinq grandes orientations dans son plan d'action :

- Augmenter l'offre de proximité
- Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire
- Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition
- Augmenter le partage d'information sur les services offerts
- Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Par ces orientations, la MRC vise l'atteinte de ces objectifs :

- De réduire de 10% la quantité de matière enfouie de la MRC
- De recycler 75% des matières recyclables
- Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici
- Recycler 60% de la matière organique
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Ces éléments vous interpellent?
Vous avez des interrogations, des suggestions et des idées? Joignez-vous à nous le 22 mars 2023!

>1203711

5.2 Annexe B – Rapport d’assemblées



CONSULTATIONS PUBLIQUES DU
PROJET DE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Sherbrooke, 26 mars 2023

Cette offre est valide pour une durée de 30 jours

Préparé par

Matthieu Piegay

Coopérative Niska



RAPPEL DU CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de l'élaboration du PGMR, la Loi sur la qualité de l'environnement exige la tenue d'une consultation publique suivant l'adoption du projet de PGMR. La consultation a lieu le 22 mars 2023 pour recueillir les commentaires et les dernières propositions de la population en regard des actions et des mesures proposées dans ce projet de PGMR.

Pour répondre à cet exercice légal, la MRC de Rimouski-Neigette a fait appel à Niska afin d'organiser et d'animer deux périodes de consultations publiques en formule virtuelle. Ces deux rencontres ont permis d'alimenter puis de préciser des propositions en lien avec les six orientations du plan d'action. Cette synthèse pourra ainsi alimenter les différentes mesures inscrites dans les six orientations suivantes :

- Augmenter l'offre de service
- Optimiser les équipements, services et mécanismes en place sur le territoire
- Développer les filières moins performantes
- Augmenter le partage d'information sur les services offerts
- Responsabiliser les utilisateurs

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Les échanges ont permis de mettre en évidence des besoins et des idées sur des thèmes différents. Organisés en thèmes, les idées sont reprises tels que nommés par les personnes dans la consultation.

L'écocentre : un partenariat à développer

- Développer des partenariats avec l'écocentre notamment sur le développement d'une économie circulaire
- Ouvrir des partenariats avec l'écocentre pour que les particuliers et les entreprises puissent avoir accès aux gisements de matériaux qui sont dans les écocentres.
- Penser à une structure un peu plus organisée avec l'écocentre
- Aider les écocentres à se départir de leurs gisements
- Protéger les piles de bois facilement restaurable avec un abri dans l'écocentre

- Avoir des infrastructures qui simplifient la restauration des matériaux avec un entreposage directement à l'écocentre, là où des organisations comme la Couverte pourrait réutiliser directement les matériaux
- Organiser les premières discussions avec l'écocentre/le personnel de la MRC et les entreprises intermédiaires pour envisager les premières actions à mettre en place de concert.
- Faire des ententes entre l'écocentre et des organismes qui gèrent la récupération des matériaux
- Encourager la collaboration entre les écocentres du bas St Laurent : échanger sur les bonnes pratiques, prendre des décisions collectives sur des enjeux communs
- Permettre à la population de passer par un pré-tri pour récupérer le matériel recyclable à l'écocentre

D'autres points de chutes à penser sur le territoire

- Organiser des points de chutes pour des résidus qui pourraient par la même devenir des points d'approvisionnement, un lieu d'entreposage pour accueillir des matériaux récupérables
- Imaginer la mise en place d'écocentre satellite, mobile (point de dépôt) sur le territoire pour pallier aux disparités territoriales.
- Envisager un autre emplacement que celui de l'écocentre pour organiser un point de chute
- Identifier un lieu alternatif où les matériaux pré triés à la source pourraient être déposés en toute sécurité

Le tri : une pratique à penser à la source

- Pour l'élimination des déchets, créer des divisions pour pouvoir trier à la source les matériaux lors de rénovation, puis recycler étapes par étape chaque division.
- Valoriser ce temps de tri en amont en se faisant créditer des frais d'élimination ou d'avoir un crédit d'impôt
- Identifier un lieu alternatif où les matériaux pré triés à la source pourraient être déposés en toute sécurité

La récupération : un enjeu écologique et économique

- Développer des pratiques écoresponsables et diminuer les coûts dans la récupération de matériaux
- Viser le maintien à domicile des aînés avec la possibilité de faire des rénovations à moindre coût grâce à la récupération de matériaux
- Encourager l'accès à des matériaux gratuits pour la population issus de la récupération dans un contexte d'inflation

La construction, la déconstruction : principal défi

- Penser des solutions plus écologiques dans la construction
- Encourager les entreprises à aller vers la déconstruction sélective plus que vers la démolition afin diminuer un des plus gros gisements de rejets de matériaux du territoire.
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la déconstruction tout en faisant la promotion du bienfait de la rénovation
- Augmenter la performance de récupération des résidus de construction liés à la démolition
- Identifier le coût que représenterait la mise à disposition de containers pré-divisés pour les entrepreneurs
- Développer des lieux attitrés pour le dépôt matériaux de construction

L'accompagnement et l'éducation de la population

- Accompagner la population dans le traitement des matières résiduelles
- Rendre accessible à la population des alternatives moins génératrices de matières résiduelles
- Transformer le service de collecte des encombrants afin qu'il y ait davantage de réduction et de réutilisation des encombrants
- Continuer à travailler sur les efforts réalisés par les acteurs sur la gestion des encombrants
- Sensibiliser la population aux nouvelles approches, nouveaux lieux, nouvelles divisions grâce à l'appui d'une nouvelle ressource
- Normaliser la récupération des matières organiques dans l'espace publique : îlots à trois voies dans les parcs, les lieux de loisirs...

Sensibilisation et communication pour donner confiance aux citoyens

- Travailler sur la confiance et sur le sentiment d'être utile comme citoyens écoresponsables en communiquant davantage sur le cheminement des matières recyclables.
- Normaliser, réglementer plus sévèrement les pratiques de compostage et de recyclage auprès de la population.
- Développer un plan de communication gouvernementale sur les conduites en matière de recyclage et compostage.
- Sensibiliser les citoyens et les ICI sur la réduction des déchets à la source
- Parler des bons coups sur les pratiques éco-responsables dans les médias locaux
- Valoriser le processus de circuit-court dans la gestion des déchets sur le territoire
- Sensibiliser les commerces locaux sur la gestion des plastiques à usage unique
- Organiser des visites dans les lieux d'enfouissement techniques, la plate-forme de composte, l'écocentre pour faire prendre conscience à la population, aux entreprises des conséquences de la mauvaise gestion des matières résiduelles.
- Faire des campagnes d'information sur les nouvelles consignes

Un suivi plus important à faire auprès des Industries Commerces et Institutions

- Engager un peu plus la responsabilité sociale des entreprises notamment dans leur propre gestion des matières résiduelles
- Lutter contre le gaspillage alimentaire pour les ICI en leur offrant du support
- Encourager le compostage et le recyclage pour les ICI notamment pour les commerces saisonniers comme les relais de moto neige
- Proposer un document d'information sur les bonnes pratiques en gestion de matières résiduelles via la chambre de commerce par exemple.
- Sensibiliser les grandes entreprises à réduire ou à repenser le conditionnement des produits

Le monde agricole et ses défis du recyclage

- Donner la possibilité de récupérer les sacs de plastiques agricoles non lavés
- Trouver une alternative pour l'emballage des balles
- Penser et assurer un cycle de vie complet pour les plastiques agricoles

Les objets à usage unique

- Interdire les objets à usage unique : gobelet, lingettes.
- Sensibiliser l'impact de l'utilisation des objets à usage unique
- Contraindre les détaillants qui vendent des objets à usage unique à mettre devant les tablettes un affichage rappelant leurs conditions d'utilisation
- Avoir des incitatifs financiers pour les détaillants pour mettre de l'avant des produits réutilisables

Autres :

- Bien arrimer les actions locales, régionale, provinciales et fédérales
- Aller chercher les innovations dans les régions voisines et les implanter au sein de la MRC
- Sensibiliser à la réparation pour lutter contre l'obsolescence programmée
- Diffuser la mise en place de bibliothèque d'outils sur le territoire
- Impliquer la SDE dans la gestion des matières résiduelles en la considérant un levier pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire.
- Proposer de l'aide aux commerces qui vont recevoir toutes les consignes
- Augmenter le tarif sur les consignes des canettes
- Exiger que le gouvernement donne les moyens pour faire fonctionner la Responsabilité Élargie des Producteurs
- Organiser des corvées de restauration avec des bénévoles
- Sensibiliser à la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux dans une visée écologique mais aussi culturelle et architecturale
- S'assurer de la sécurité physique des personnes qui pourraient faire de la collecte

CONCLUSION DE LA CONSULTATION

Les échanges ont permis de constater que l'ensemble du nouveau plan de matières des gestion résiduelles réponds aux attentes et aux besoins du territoire. En effet dans les échanges avec les citoyens et les organisations présentes lors de la consultation, il n'apparaît pas que qu'il y ait eu d'oublis majeurs dans les différentes mesures proposées.



Cependant, les échanges ont permis d'identifier principaux défis pour le prochains PGMR :

- Continuer à sensibiliser et à éduquer la population pour réduire la gestions des matières résiduelles à la source
- Renforcer le soutien aux Industries Commerces et Institutions avec des mesures pro-active en particulier pour le secteur de la restauration
- Engager une concertation multi-acteurs pour s'assurer que les défis liés à la déconstruction trouvent des réponses concrètes et adéquates

5.3 Annexe C- Mémoire du CJI



DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Contexte d'étude : Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 est réalisé par la MRC de Rimouski-Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC. Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, dont le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI), et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD).

Rappel : Pour favoriser notre compréhension, nous recommandons fortement de vous présenter brièvement et de nous expliquer votre situation. Exprimez-nous le plus clairement possible votre position sur le sujet en étude.

Coordonnées

Prénom et nom : Justine Cavanagh et Xavier Gravel

Nom d'organisme (s'il y a lieu) : Conseil jeunesse intermunicipal
Territoire desservi (s'il y a lieu) : MRC Rimouski-Neigette

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel : cji@mrc-rn.ca

Mémoire

Cher conseil de la MRC,

À la suite des recommandations faites dans l'année précédente, nous tenons, en tant que comité jeunesse intermunicipal, à vous communiquer notre avis par rapport au programme de gestion des matières résiduelles émis pour 2023-2029. Nous tenons à axer ce mémoire sur les habitudes de gestion des matières résiduelles des grosses entreprises et industries de la MRC.

Pour amorcer notre réflexion par rapport aux habitudes de gestion de déchets des entreprises et industries, le dernier rapport du PGMR indique que la moyenne de l'inventaire des matières recyclables, toutes catégories confondues, du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) s'élève à 50%. Plusieurs facteurs

peuvent expliquer ce résultat, mais il est évident que les réglementations actuelles n'incitent pas suffisamment les entreprises à changer leurs pratiques. Il est facile d'observer au sein de plusieurs industries l'absence de réel système de récupération de déchets, aussi simple que le papier. Devant l'absence de réglementation municipale et provinciale sur ces simples principes, on ne peut s'étonner qu'aussi peu d'actions soient mises en place par ceux-ci. Ainsi, l'instauration de normes municipales s'avère essentielle pour assurer la moindre avancée. Nous proposons d'ajouter une action au moyen 8 du sommaire du plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 : *Moderniser les règlements portant sur la GMR afin de favoriser une saine gestion*. L'action serait de cibler des ICI de la MRC pour dresser le portrait des freins à la saine gestion des matières résiduelles et/ou les politiques d'entreprises en matière de GMR.

Une fois la réglementation implantée, il sera important de veiller à ce que les normes soient respectées et reconnues partout dans notre MRC, autant par les citoyens (qui sont en partie des employés de grandes entreprises), que par les gérants d'entreprises.

En réaction à ces faits, plusieurs pistes de solutions sont possibles selon nous. Il serait primordial de faire des inspections annuelles voire mensuelles afin de connaître les habitudes de gestion de chaque entreprise. Par la même occasion, ces visites pourraient servir à sensibiliser le personnel sur le tri des matières résiduelles. Ces inspections auraient pour but de faire respecter les normes et réglementations, sous peine d'amendes peu clémentes. Comme deuxième option, il y a la présence d'un comité d'employés dans chaque entreprise pour assurer la gestion des matières résiduelles, ainsi que le respect des normes. Ce comité aurait comme tâche de remplir un compte rendu sur les habitudes de gestion, et d'émettre un plan d'action visant l'amélioration de celles-ci.

Ces alternatives constituent plusieurs avantages, autant pour la MRC que pour les entreprises. Pour la MRC, les avantages sont simples ; les statistiques de gestion des déchets seraient meilleures et les objectifs du PGMR pourraient être atteints plus facilement si toutes les entreprises s'y mettaient réellement et assidûment. La MRC Rimouski-Neigette est reconnue pour ses pratiques avant-gardistes, qui ont su inspirer chez leurs semblables une envie de se démarquer à leur tour. Alors, pourquoi ne pas l'être en matière d'environnement? C'est pourquoi nous pensons que la MRC pourrait se placer dans un classement quelconque par rapport à ses homologues pour rayonner de nouveau.

Ceci dit, les entreprises y auraient aussi à gagner dans ces encadrements. Il serait avantageux pour elles de l'utiliser comme argument de vente. Il est évident qu'un citoyen moyen sera plus porté à aller vers l'entreprise ayant le meilleur rapport de gestion de ses déchets, que vers l'entreprise qui a le moins bon rapport. Pour approfondir cette option, il pourrait y avoir un titre de l'entreprise la plus responsable environnementalement parlant. Une nomination telle que "Entreprise la plus écologique de la MRC Rimouski-Neigette" peut s'avérer très attrayante pour une entreprise ainsi que pour un client comparant les différentes options. C'est pourquoi, nous recommandons d'ajouter ce titre incitatif qui correspond au moyen 11 du PGMR : *Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire*. Cela pourrait instaurer une émulation entre entreprises afin de constamment améliorer leurs résultats écologiques.



Pour conclure, bien que les actions individuelles aient leur importance, ce sont les entreprises et industries qui peuvent avoir un impact significatif sur le volume de déchets émis et traités de la MRC. Nous croyons que nos performances écologiques inspireront un sentiment de fierté aux citoyens d'habiter dans notre belle région qu'est la MRC Rimouski-Neigette.

Conseil jeunesse intermunicipal

Suite au Projet 13-30 (consultations jeunesse qui ont eu lieu dans l'ensemble du territoire, mené par la Ville de Rimouski en collaboration avec plusieurs partenaires, dont COSMOSS Rimouski-Neigette et la MRC de Rimouski-Neigette), la première Politique jeunesse intermunicipale de la MRC a été adoptée en septembre 2020 par le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette et par l'ensemble de ses neuf municipalités. La première action concrète qui a découlé de cette politique jeunesse a été de mettre en place le tout premier Conseil jeunesse intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette (CJI) pour répondre à un des besoins nommés par les jeunes, soit de Développer le pouvoir d'agir au sein de leur milieu de vie.

L'OBJECTIF PRINCIPAL de la création du Conseil jeunesse intermunicipal (CJI) est de renforcer la participation des jeunes de 15 à 30 ans dans les prises de décisions municipales, mais aussi de mettre en place de plus en plus d'actions PAR, POUR et AVEC LES JEUNES sur le territoire de Rimouski-Neigette.

5.4 Annexe D – Mémoire de La Couverte, construction communautaire

Mémoire
sur le plan de gestion des matières résiduelles révisé
PGMR 2023-2029

déposé par

Catherine Parent

membre travailleur, co fondateur et coordonnatrice générale

de

La Couverte Construction Communautaire

coopérative de solidarité à but non lucratif
entrepreneur spécialisé en charpenterie menuiserie

Dans le cadre de la consultation publique de la MRC de Rimouski-Neigette

À Rimouski, le 17 mars 2023

/27

Coordonnées

Prénom et nom : Catherine Parent

Nom d'organisme (s'il y a lieu) : La Couverte Construction Communautaire - coopérative de solidarité à but non lucratif basée à Rimouski

Territoire desservi (s'il y a lieu) : MRC de Rimouski Neigette - des Basques et de la Mitis

Adresse complète : 246 Allée du Rosaire, Rimouski, G5L 3C8

Numéro de téléphone : 418 820-7392

Adresse courriel : coop.couverte@gmail.com

Site web : www.lacouverte.org

Table des matières

Introduction	2
Présentation de La Couverte Construction Communautaire	2
Faire de l'économie sociale en construction	3
Ce que nous faisons déjà pour l'environnement	3
Le projet des menus travaux	4
Résumé des objectifs du projet :	4
Suggestions et propositions en lien avec la valorisation des résidus CRD	5
Orientation 1 - Augmenter l'offre de proximité	5
Orientation 2 - Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de GMR sur le territoire	6
Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition	7
Orientation 5 – Sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle	7
Conclusion	8
Annexe A - Fondements idéologiques à l'origine du projet La Couverte	10

I

Introduction

La Couverte, en tant qu'entrepreneur spécialisé en charpenterie menuiserie basé à Rimouski et oeuvrant dans les MRC de Rimouski-Neigette, les Basques et La Mitis, souhaite prendre part à la consultation publique concernant le PGMR afin de proposer des avenues qui permettraient à la MRC de Rimouski Neigette d'améliorer le rendement de valorisation des résidus CRD tout en respectant au mieux la hiérarchie des 3RV.

Présentation de La Couverte Construction Communautaire

La Couverte est un projet basé sur des prémisses issues de la décroissance¹ que j'ai moi-même co fondé avec Nathan Bouffard et Renaud Riconti. Avec l'aide de Édouard Gagnon Lachapelle et Laurence Des Lauriers Chouinard, nous nous sommes constitué.e.s en coopérative de solidarité à but non lucratif en février 2021.

La pandémie nous a permis de se poser des questions sur notre avenir collectif, sur notre autonomie et notre résilience dans un contexte de paralysie des grandes chaînes d'approvisionnement. Nous avons aussi ressenti le besoin de poser des actions concrètes à notre portée pour limiter les effets de la catastrophe environnementale et sociale qui nous guette. Entreprendre en économie sociale et solidaire pour offrir une alternative communautaire et écoresponsable en construction est la voie que nous avons choisie.

Alors que la crise du logement était déjà en train de devenir un état permanent à Rimouski, nous avions également envie de participer à préserver le patrimoine bâti par la création d'une offre de services accessible en rénovation résidentielle. Notre modèle d'affaire prend ainsi en compte la capacité de payer des membres utilisateurs, tout en essayant d'assurer un environnement de travail sain et inclusif pour les membres travailleurs qui partagent les valeurs de l'organisation. La hausse des taux d'intérêt, du prix de l'essence et l'inflation en général confirme l'importance de mettre en place des moyens de favoriser l'accessibilité à des modifications parfois urgentes et nécessaires pour le bien-être et la sécurité des petits propriétaires.

La mise en commun de nos valeurs résulte en une mission qui vise donc non seulement l'accessibilité, mais également la démocratisation des savoirs-faire, l'éducation populaire, la transparence, la mutualisation des biens matériels et immatériels et ultimement, l'autonomie collective. Les trois axes de développement que nous avons ciblés pour guider nos actions et nos décisions sont :

Communauté (autogestion, inclusivité, réduction des inégalités, éducation populaire, transmission des savoirs, mutualisation des ressources, autonomie collective)

Patrimoine Bâti (préservation des infrastructures existantes et de leur caractère architectural)

Environnemental (rénovation et valorisation des constructions existantes, sensibilisation au choix de matériaux durables, développement de pratiques éco responsable en lien notamment avec le gestion des matières résiduelles.)

Nous avons une licence d'entrepreneur spécialisé de la Régie du Bâtiment du Québec, un permis de commerçant itinérant et une gamme complète d'assurances. Nous sommes aussi membres de l'APCHQ et du pôle d'économie sociale. Nous sommes sur le point d'acquiescer la licence d'entrepreneur général dans le but de prendre en charge des chantiers complets en rénovation et de travailler pour des personnes morales et/ou dans le secteur commercial.

¹ Voir Annexe A : fondements idéologiques

Cette démarche a très bien fonctionné jusqu'à maintenant, ce qui laisse croire qu'il y a bon nombre de personnes qui préfèrent faire l'effort d'aller chercher des matériaux gratuits pour leur redonner une deuxième vie que d'acheter neuf.

Le projet des menus travaux

La Couverte travaille actuellement à mettre sur pied un nouveau service en parallèle de ses opérations régulières. Ce projet touche aux trois axes de développement de la coopérative et mobilise de nombreux partenaires et aides financières dans le but d'en faire un projet structurant.

Il s'agit de réaliser de petites interventions (travaux de rénovation de moins d'une journée) chez des personnes âgées de 65 ans et plus ou en perte d'autonomie dans les MRC de Rimouski-Neigette et des Basques.

Menuiserie - Étanchéité - Réparation tôle - Gypse - Fenêtres - Poignées - Pose de solins - Réparation - Pose d'anti-rongeurs - Installation adaptées, etc.

Ce projet nous a également semblé être une bonne occasion de créer des ponts en lien avec le réemploi de matériaux, en faisant notamment appel à la communauté, mais également aux responsables de l'écocentre et de la gestion des matières résiduelles. En effet, l'accès à des matériaux usagés permettrait dans plusieurs cas d'éviter le détour par la quincaillerie et de sauver de nouveaux achats facturés aux bénéficiaires de services. Nous sommes présentement en processus de réflexion et de communication afin de cibler des avenues réalistes qui pourraient également bénéficier au reste de notre communauté dans l'avenir.

Résumé des objectifs du projet :

- Offrir un service adapté à une population vieillissante qui a des besoins spécifiques;
- Répondre à une demande pour laquelle l'offre est inexistante ou très rare;
- Participer au maintien à domicile des aîné.e.s dans le confort, la sécurité, le bien-être et la dignité ;
- Garder les aîné.e.s dans leurs communautés (occupation et vitalité du territoire, notamment en milieu rural) ;
- Donner un coup de main aux citoyen.ne.s dans un contexte d'inflation, de crise du logement et de pénurie de main d'oeuvre;
- Créer un réseau solidaire de référencement dans la région ;
- Participer à l'entretien et à la protection du patrimoine bâti en réglant les problèmes avant que des dommages importants exigent des travaux coûteux ou menant à la démolition (fort impact socioculturel, économique et écologique par rapport à la rénovation du patrimoine bâti existant.)

Enfin, ce projet est l'occasion de développer des réseaux d'entraide et des circuits courts permettant le réemploi de matériaux de construction au profit des usagers les plus vulnérables (mutualisation des ressources au niveau local pour adopter des pratiques éco-responsables).

Suggestions et propositions en lien avec la valorisation des résidus CRD

Ci-dessous se trouvent les orientations et mesures décrites dans le Sommaire du PGMR de 2023-2029 présenté par la MRC de Rimouski Neigette qui pourraient concerner notre entreprise et favoriser le développement de nouvelles pratiques dans le cadre de nos opérations. Certaines avenues sont applicables facilement, d'autres demandent la mobilisation de davantage de ressources et pourraient nécessiter une analyse de faisabilité plus poussée. Toutefois, la plupart des suggestions touchent à plus d'une mesure mentionnée dans le sommaire et pourrait faire une différence notable à long terme.

Orientation 1 - Augmenter l'offre de proximité

Mesure 3 – Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens

Objectif 3 – Diminuer la consommation et favoriser l'accessibilité à des outils facilitant la réparation et la réutilisation.

Nous rêvons d'infrastructures rendant possible la restauration simple² de matériaux et leur entreposage directement à l'écocentre, évitant les frais qu'exigerait le transport des matériaux dans un autre lieu pour les restaurer. Cet endroit pourrait à la fois servir de point de chute pour les résidus et de point d'approvisionnement en matériaux seconde main. Les infrastructures pourraient être utilisées par divers partenaires comme La Couverte ou Atout services par exemple.

La mise à disposition d'un lieu d'entreposage assez grand serait déjà une avancée pour notre équipe puisque nous pourrions recueillir des dons en matériaux offerts par les membres de notre communauté et en faire profiter les bénéficiaires de menus travaux et possiblement nos membres utilisateurs.

Un tel projet soutenu par la MRC serait également en lien avec les mesures 4 - 5 - 18 - 19 et 27.

Mesure 4 – Soutenir les initiatives et projets ayant des retombées pour la collectivité favorisant les 3RV

Objectif 4 – Faciliter le support aux initiatives structurantes

La possibilité de restaurer des matériaux pour leur donner une seconde vie est très enviable et pourraient profiter à l'ensemble de la population - locataires ou propriétaires qui ont un petit projet à réaliser. Toutefois, il est difficile, voire impensable pour une seule entreprise de prendre en charge une telle initiative puisque des installations propices à ce genre de travail et des coûts de main d'œuvre sont à considérer. La revente des matériaux à très bas prix et l'organisation de corvées de bénévoles pourraient toutefois supporter une partie des opérations.

² Simple tel que démonter les pièces, enlever les clous ou les vis, sabler, scier en morceaux de taille standard. Exclut le décapage et la manipulation de produits toxiques.

Mesure 5 – Développer de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre
Objectif 5 – Poursuivre les efforts de détournement de matière de l'enfouissement

Si les zones de dépôt à l'écocentre étaient divisées en deux (restauration complexe ou impossible d'un côté et réemploi avec restauration simple de l'autre), alors il serait intéressant de donner accès aux personnes et entreprises qui observent la réglementation applicable à la circulation sur chantier de construction (ASP Santé et sécurité sur chantier de construction + port des équipements de protection individuel). Par exemple, des membres de La Couverte pourraient récupérer des matériaux encore beaux et utilisables dans la fameuse « pile de bois » de l'écocentre et en faire une source d'approvisionnement pour ses petites interventions. Cette initiative est simple en elle-même, mais pourrait aussi impliquer de la sensibilisation et de l'accompagnement auprès des visiteurs de l'écocentre moment du tri et se joindre à la création d'infrastructures tels qu'un toit pour protéger le bois des intempéries et un espace pour la restauration tel que proposé précédemment.

Orientation 2 - Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de GMR sur le territoire

Mesure 10 – Encourager les mesures permettant une gestion intégrale de la matière résiduelle lors de nouvelles constructions ou de rénovations

Objectif 10 – Œuvrer en prévention et s'assurer que la GMR s'intègre dans la planification

- Récompenser le tri à la source des entreprises en CDR en créditant les frais d'élimination.
- Donner accès à des conteneurs pré-divisés pour faciliter le tri à la source chez les particuliers, mais aussi pour les PME.

Mesure 11 – Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire

Objectif 11 – Favoriser les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles

Encourager le tri à source des résidus des CDR par les entrepreneurs en offrant un crédit substantiel sur les frais d'élimination.

Par exemple, La Couverte aimerait créer des divisions à même sa remorque dompeur afin de trier les matériaux et de décharger par étape. Toutefois, le temps supplémentaire requis pour la GRM effectuée en amont sera assumé par nos membres utilisateurs. Il serait donc pertinent et favorable de ne pas charger les frais d'éliminations lorsque le tri est déjà fait. Cette initiative touche également les mesures # 4 - 5 - 10 - 11 - 27

Offrir des subventions pour des contrats de déconstruction sélective.

6

Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition

Mesure 18 – Mettre en place des projets pilotes de gestion et de valorisation des CRD dans la MRC

Objectif 18 – Identifier la solution la plus adaptée à la réalité du territoire

Permettre aux entreprises ayant la main d'œuvre et les compétences pour le faire d'organiser des corvées de restauration.
Développer des infrastructures dédiées à la restauration et à l'entreposage des matériaux réutilisables.
Embauche d'une équipe permanente pour mettre de côté les pièces réutilisables, les restaurer et les entreposer.

Mesure 19 – Développer de nouvelles filières de valorisation des CRD

Objectif 19 – Pérenniser un service de gestion des CRD

Ajout d'un espace pour la récupération des boiseries et moulures avec une valeur patrimoniale
Ajout d'un espace pour la récupération des portes et fenêtres pour éviter qu'elles se brisent lors du dépôt.
Ajout d'un de récupération d'électroménagers pour réparation

Orientation 5 – Sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Mesure 27 – Offrir et mettre de l'avant des initiatives et des projets portant sur le réemploi et le recyclage

Objectif 27 – Rendre accessibles les bonnes pratiques

Permettre davantage de tri à la source à l'écocentre et sur les chantiers et rendre disponible les matériaux encore utilisables afin de stimuler l'intérêt pour la valorisation.
Offrir une assistance aux visiteur.euse.s de l'écocentre afin de les orienter à travers les différentes zones de dépôt.
Capsules vidéo éducatives sur la déconstruction sélective et les directives à suivre pour assurer la valorisation des matériaux dont les citoyen.ne.s sont prêt.e.s à se départir.

7

Conclusion

La Couverte est encore une jeune organisation et la pénurie de main-d'œuvre est un enjeu qui menace continuellement la stabilité et l'efficacité de notre équipe. À travers le développement des menus travaux, nous espérons pouvoir maintenir un minimum d'emplois à temps plein et ainsi poursuivre le développement de différents projets connexes qui nous tiennent à cœur, notamment en lien avec l'éducation populaire et l'éco-responsabilité.

Tel que mentionné, les menus travaux sont aussi une belle occasion de valoriser des résidus CDR pour en faire profiter les personnes aînées et diminuer leur facture par le réemploi de matériaux.

Nous avons envie de nous impliquer davantage au niveau social et environnemental et nous sommes prêts à agir de concert avec les municipalités et la MRC en tant qu'entrepreneur social pour mettre sur pied des pratiques structurantes qui pourront aussi être adoptées par les entrepreneurs conventionnels par la suite. À ce stade-ci de notre développement, il est encore impensable pour nous de s'immobiliser, c'est pourquoi la participation de la MRC dans la construction d'infrastructures publiques et partagées ou dans la mise à disposition de lieux dédiés à l'entreposage ou à la formation nous aiderait grandement à pousser nos idées et nos projets.

Démolition et déconstruction

Concernant la démolition et la déconstruction, nous croyons qu'il y a moyen de le faire intelligemment et de planifier ce type de travaux en amont pour récupérer un maximum de résidus. Nous pourrions éventuellement agir comme entrepreneur spécialisé sous-traitant sur ce genre de projet, notamment sur des contrat de déconstruction sélective³. Toutefois, le temps passé à planifier, déconstruire et trier représente des coûts de main d'œuvre et autant de freins que les frais de transport et d'entreposage des matériaux par la suite. En ce sens, nous croyons que des crédits d'impôt ou des «tarifications incitatives» pourraient encourager les propriétaires ou promoteurs immobiliers à envisager cette option.

Nous tenons toutefois à insister sur le fait que la démolition et la déconstruction devraient être envisagées **en dernier recours**, lorsque le bâtiment est irrécupérable et que la structure menace de s'effondrer, et ce, que les matériaux soient en grande partie valorisés ou non.

Il est presque toujours préférable de rénover que de déconstruire pour reconstruire du neuf.

En effet,

« pour avoir une véritable idée du rendement énergétique d'un bâtiment, il est nécessaire d'en faire l'analyse sur l'ensemble de son cycle de vie. Il s'agit de mesurer les répercussions sur l'environnement de chaque étape de la vie d'un bâtiment, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à son enfouissement.⁴ »

Nous tenons donc à réitérer notre intérêt dans la préservation du patrimoine bâti et des travaux de rénovation à la fois respectueux de l'histoire du bâtiment et de l'environnement. Nous profitons de

³ «[...] qui consiste à retirer successivement les composantes d'un bâtiment afin d'en récupérer un maximum d'éléments réutilisables et recyclables pour d'autres chantiers.» Cette dernière est toutefois vaine si les matériaux retirés ne peuvent être réemployés dans un projet ou s'il n'y a pas un réseau structuré de réemploi des matériaux. Cela requiert des bons outils d'inventaire, d'entreposage et de commercialisation de même que des mécanismes efficaces pour créer le pont entre l'offre et la demande. *Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)* (RECYC-Québec, 2018) ; consulté en ligne le 16/03/2023 : https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche_info-crtd.pdf

⁴ *ET SI LE BÂTIMENT LE PLUS ÉCORESponsable ÉTAIT DÉJÀ CONSTRUIT?* (ALIAS, Jacinthe; soutien au mandat en patrimoine chez Culture Bas-Saint-Laurent, 2023). Article consulté en ligne le 17/03/2023

cette tribune pour mettre en garde les élus et les membres du conseil **contre un engouement pour la déconstruction justifié et justifiable par la possibilité de procéder de manière éco responsable à la récupération ou à la revalorisation des matériaux ou encore par la fausse promesse de compenser l'émission de GES d'une construction neuve par le caractère éco énergétique du nouveau bâtiment.** (Voir Écobâtiment et André Bourassa architecte, *Valoriser les bâtiments existants: un levier pour le développement durable*, Québec, Écobâtiment, 2019)

La diminution des résidus à la source et les principes de la décroissance demeurent la pierre angulaire d'une bonne stratégie collective pour l'avenir. En ce sens, les propriétaires devraient être incités par des mesures politiques à assurer l'entretien préventif leurs immeubles avant que ceux-ci ne deviennent trop endommagés, évitant ainsi des projets de démolition et de reconstruction qui appauvrissent le patrimoine bâti collectif et qui auront pour effet d'accélérer la gentrification dans un contexte d'inflation et de crise du logement.

Enfin, pour ce qui est des bâtiments d'envergure comme par exemple Les Ateliers Saint-Louis, La Couverte presse les élu.e.s de soutenir les initiatives citoyennes visant la rénovation progressive et l'occupation transitoire de ces lieux par opposition à la démolition de bâtiments patrimoniaux qui ont tout le potentiel d'offrir des espaces de travail et de rassemblement de différents groupes. Nous sommes persuadé.e.s qu'en redonnant accès à de tels lieux, la MRC et la ville de Rimouski participerait à animer non seulement des milieux de vie existant en marge des impératifs de consommation, mais aussi un fort sentiment d'appartenance et de solidarité entre les organisation qui sont actuellement forcés de limiter leurs activités et de se débrouiller de manière individuelle.

Annexe A - Fondements idéologiques à l'origine du projet La Couverte

Décroissance⁵ : restauration et réutilisation de ce qui est déjà là ...

Autonomie collective

Éducation populaire et partage d'expertise pour une société plus autonome et résiliente et une communauté capable de fonctionner de manière indépendante.

Convivialité⁶

Accessibilité aux ressources humaines, matérielles et financières; facilité dans les échanges et les opérations; rapports positifs et mutuels entre les personnes et les organisations.

Biens communs

Mise en commun des outils, des matériaux, des lieux de vie et de travail ; partage ; entraide⁷ ; accessibilité ; lien social ; décroissance ; alternative à la surconsommation et à l'individualisme.

Écologie profonde ou Écosophie⁸

Reconnaissance des limites du concept de croissance infinie sur lequel se base le régime capitaliste; revalorisation de la nature pour elle-même et non en tant que fournisseur de bien matériels pour l'espèce humaine; décentralisation de l'humain ; reconnaissance de l'interdépendance des écosystèmes ; priorisation de la biodiversité et de la prospérité de l'ensemble des espèces vivantes par rapport à la concentration des richesses.

Repolitisation

«Le travail comme prise de position écologique et libertaire[...] Parce que la pratique de l'entraide revendiquée par les chantiers participatifs prend place dans une dénonciation plus large de la marchandisation de l'ensemble des secteurs de la vie, la participation bénévole et l'échange de savoir-faire sont investis d'une portée politique critique que n'avait pas l'ancienne entraide villageoise.»⁹

Démocratie directe

Structure horizontale de rapports égalitaires encourageant l'agentivité et la participation des individus au profit du collectif autogéré.

⁵ GIACOMO D'ALISA, FEDERICO DEMARIA ET GIORGOS KALLIS (2015) «Décroissance vocabulaire pour une nouvelle ère» Écosociété <https://ecosociete.org/livres/dcroissance>

⁶ Dans *La convivialité* (1973) IVAN ILLICH suggère une société où les outils sont utilisés par tous, intégrés et partagés, où les personnes sont libres de produire des biens par eux-même, de les échanger et de les partager en dehors du marché et du «monopole radical» de l'industrie.

⁷ Voir l'Entraide, un facteur de l'évolution (1902) par PIERRE KROPOTKINE.

⁸ Concept défini par ARNE NAESS (1912), philosophe norvégien internationalement reconnu comme l'un des rares penseurs de l'écologie à avoir exercé une influence décisive sur des milliers d'activistes dans le monde ainsi que sur le cours général des politiques publiques en matière d'environnement.

⁹ GENEVIEVE PRUVOST « Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste », Sociologie du travail [En ligne], Vol. 57 - n° 1 | Janvier-Mars 2015, mis en ligne le 23 janvier 2015, consulté le 21 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/1819> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.1819>
Voir aussi Draperi, Jean-François, « Pour un renouveau du projet politique du mouvement coopératif », Vie Économique, 3(4), 2012 : 1-10.

Municipalisme¹⁰

Mobilisation citoyenne et communautaire pour faire face aux enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux de notre époque; repenser la ville et les villages comme autant d'espaces politiques à échelle humaine où des actions concrètes peuvent produire du sens, de la justice sociale et dynamiser l'espace privé et / ou public.

Le Care¹¹

Accueillir la vulnérabilité ; créer un espace et du temps pour prendre soin les un.e.s des autres sur la plan psychologique, physique et relationnel ; redistribution équitable de la charge mentale au sein du collectif ; ensemble des actions quotidiennes réalisées pour le bien être de soi et des autres souvent ni reconnues, ni rémunérées.

¹⁰ Mise en œuvre locale de l'écologie sociale élaborée par le théoricien communiste libertaire et écologiste politique américain MURRAY BOOKCHIN. Voir également le plus récent essai «À nous la ville. Traité de municipalisme» par JONATHAN DURAND FOLCO (2017)

¹¹ Voir JOAN TRONTO (1993) «Un monde vulnérable. Pour une politique du care.»

5.5 Annexe E – Mémoire du CIBLES

**Sensibiliser à la réduction à la source:
la contribution de l'éducation à l'écocitoyenneté
à la gestion des matières résiduelles
de la MRC de Rimouski-Neigette**

Mémoire déposé par le CIBLES



Carrefour international
bas-laurentien pour
l'engagement social

à la MRC de Rimouski-Neigette
dans le cadre des consultations du
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029
17 mars 2023

Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social - CIBLES
60, rue de l'Évêché Ouest, local B-314
Rimouski (Québec) G5L 4H6
Téléphone : 418 723-1880 poste 2495

(1) De l'importance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la réduction à la source dans le cadre du PGMR

Comme organisme dédié à l'éducation écocitoyenne et œuvrant sur le territoire de Rimouski-Neigette depuis plusieurs années, le CIBLES est à même de constater l'importance des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) pour inciter les individus à tendre vers une consommation plus responsable générant moins de déchets.

A l'instar du *Panel citoyen sur la réduction des déchets au Québec* présenté à Recyc-Québec en juin 2022 par l'Institut du Nouveau Monde (INM, 2022), nous considérons que:

"Véritables clés de tout changement, (...) l'éducation et la sensibilisation à la réduction, au réemploi et à la consommation responsable doivent être au cœur de la stratégie pour réduire nos déchets au Québec. Pour nous, c'est grâce à l'éducation que nous pourrions devenir des consommatrices et consommateurs pleinement informés, et que nos industries, nos organisations et nos gouvernements seront pleinement interpellés pour répondre aux défis et mesures à mettre en place pour faire la différence."

Cette importance des activités ISÉ doit se refléter tant dans la planification territoriale de la GMR que dans les budgets alloués à leur déploiement. Or, dans son rapport intitulé "L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes" rendu public en janvier 2022 le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) souligne l'importance d'investir dans les activités ISÉ à la GMR au Québec, mais également le fait que les budgets alloués pour sensibiliser la population sont presque inexistantes (BAPE, 2022: 190). Le Groupe Bouffard, notamment, y plaide pour des investissements plus substantiels. L'orientation 05 du rapport du BAPE, "L'information et la sensibilisation: des outils essentiels" (BAPE, 2022: 612) affirme que l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE) sont essentielles afin de convaincre les individus d'adopter spontanément, ou grâce à des incitatifs, des pratiques durables.

(2) Au-delà de l'information: sensibiliser et éduquer à la réduction à la source

Si l'information concernant la réduction à la source, la réutilisation et le tri des matières recyclables et compostables est essentielle, il convient de ne pas oublier la sensibilisation et l'éducation.

Dans son mémoire déposé au BAPE (DM46) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, l'organisme Québec'ERE (spécialisé en éducation relative à l'environnement - ERE) remarque que:

"Par le passé les municipalités ont informé (!) mais elles ont très peu investi en sensibilisation et éducation (SÉ), particulièrement depuis 2012. [À titre d'exemple,] sans être suffisamment soutenus financièrement dans cet effort, les milieux scolaires n'ont toujours pas les moyens financiers pour se faire accompagner dans la mise en place de moyens durables visant une saine gestion de leurs matières résiduelles."

De la même manière, dans Rimouski-Neigette, le projet de PGMR 2023-2029 (p. 52-53) fait état dans son bilan de plusieurs actions ISÉ, mais principalement axées sur le volet information: campagne publicitaire, ligne Info-Bac, production de dépliants et publications dans les journaux locaux. Le plan d'action proposé souligne l'importance des activités ISÉ (p. 89). Il propose toutefois principalement des actions de communication et d'information: création de contenus, infolettre et autres publications.

Bien que ces mesures d'information soient essentielles pour atteindre les objectifs fixés, elles ne sont à notre avis pas suffisantes pour **sensibiliser et éduquer** la population à la réduction des matières résiduelles.

En effet, la Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté (Centre'ERE / UQAM) - dont le CIBLES est membre - fait valoir que **"l'apport de connaissances associé à la transmission de codes de comportements ne suffit pas à transformer le rapport personnel et collectif à l'environnement. Il peut même s'en suivre une certaine lassitude sociale."** En effet, même si les campagnes de communication et de marketing social peuvent être des stratégies appropriées, on remarque qu'elles induisent "des changements trop souvent ponctuels, partiels, superficiels et parfois éphémères". Les recherches récentes menées en éducation relative à l'environnement ont mis en lumière "l'importance de promouvoir le **développement de compétences fondamentales, intégrant un savoir, un vouloir et un pouvoir-agir**, qui incitent chacun à s'inscrire de façon proactive comme acteur à part entière des changements qui s'imposent. (CEEE, 2022)". La figure 1, à la page suivante, schématise l'éducation à l'écocitoyenneté et illustre l'importance de travailler non seulement sur le savoir-agir (ex: les compétences techniques liées au tri), mais également sur les **capacités** (pouvoir-agir) et l'**engagement** (vouloir-agir).

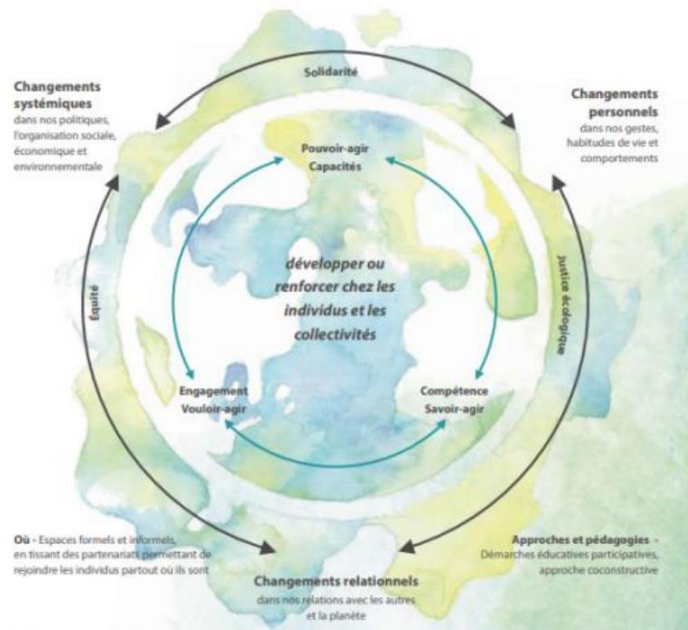


Figure 1 - Éducation à la citoyenneté mondiale - Mettre le monde en mouvement

Tiré de: AQOCI, 2019. "Éducation à la citoyenneté mondiale: cadre de référence de l'AQOCI. En ligne.

Si nous sortons du champ d'expertise de l'éducation relative à l'environnement et regardons plutôt du côté de celui du **développement des collectivités**, les constats sont similaires: pour induire un changement chez les individus et au sein d'une communauté, les stratégies de marketing social ne sont pas suffisantes. Pour être efficaces, elles doivent être combinées à d'autres stratégies, notamment des stratégies éducatives, d'empowerment et de conscientisation (réf. figure 2 ci-après).



Agir sur les individus (section du haut)

- Aspects internes (à gauche) : valeurs, perspective, compréhension, croyances
- Aspects externes (à droite) : comportements, actions, pratiques

Agir sur la collectivité ou la société (section du bas)

- Aspects internes (à gauche) : normes sociales, valeurs collectives plus dominantes
- Aspects externes (à droite) : lois, programmes, infrastructures, mesures sociales

Figure 2 - Les dimensions du changement et les stratégies associées

Tiré de: Communagir, 2018. "L'engagement: condition essentielle pour mener des changements collectifs." En ligne.

Comme organisme régional d'éducation à l'écocitoyenneté mondiale basé à Rimouski, le CIBLES a réalisé au cours des dernières années différentes activités de sensibilisation et d'éducation à la réduction des matières résiduelles, dont notamment l'animation d'ateliers éco ludiques dans les camps de jour ruraux à l'été 2022. Toutefois, jusqu'à maintenant, faute d'un financement dédié, il n'a pas été en mesure de mener une campagne complète et structurée.

(3) L'enjeu des déchets: un levier pour le développement d'une écocitoyenneté plus globale

L'enjeu des déchets est à notre avis une opportunité à saisir pour développer l'écocitoyenneté - et donc notamment inciter à des comportements écoresponsables qui dépassent la question GMR - auprès de la population de Rimouski-Neigette.

Chez les élèves du primaire par exemple, le déchet incarne souvent à lui seul toute la question de la pollution des milieux naturels, voire l'ensemble des problèmes environnementaux actuels. En effet, lorsque nous interrogeons les jeunes sur l'état de santé de la planète durant nos animations scolaires, c'est d'abord la présence de déchets dans les espaces publics - cour d'école, parcs, rues - qui est citée

comme problématique. Si cette idée peut paraître naïve lorsqu'on connaît l'ampleur et la complexité de la situation, elle est toutefois révélatrice du rôle de **"porte d'entrée" que peut jouer la GMR dans le développement de l'écocitoyenneté des jeunes et du grand public**. Portion visible de l'iceberg, notre surproduction de déchets peut et doit nous amener à entamer une réflexion critique sur notre rapport à la consommation dans un contexte mondial marqué par la crise climatique, l'effondrement de la biodiversité et les inégalités croissantes.

Sans être moralisatrice ou culpabilisante, l'éducation à l'écocitoyenneté vise à développer notre **sentiment d'appartenance** - à notre communauté, à notre territoire, à notre monde - et de **responsabilité collective** qui mène vers l'**engagement**. Cette approche permet d'approfondir et d'enrichir le sens nos activités éducatives et de sensibilisation à la réduction des déchets: elle met en relief l'interdépendance des êtres vivants, questionne notre rapport à la nature, illustre en quoi les 3RV permettent d'agir individuellement mais aussi comment, comme citoyen.ne.s, collectivement, nous pouvons interpeller les décideurs afin d'obtenir des changements en faveur de la transition socioécologique qui s'impose.

(4) Recommandations

Basées sur ces prémisses, nous formulons 3 recommandations afin d'enrichir et de bonifier la proposition de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 soumise à la consultation:

RECOMMANDATION 1 - Recentrer le message sur la réduction à la source et la consommation responsable plutôt que sur le tri des matières

Le rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes (2022: 504) souligne que la réduction à la source est le "maillon faible" de la stratégie du gouvernement et conclut que le message doit être recentré, "non plus sur le bon geste de recyclage, mais sur la **consommation responsable**". C'est le virage qu'a entrepris Recyc-Québec et nous croyons qu'il devrait se refléter davantage dans le PGMR de Rimouski-Neigette.

Partant de la logique que "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas", il faut que le discours des organisations municipales et gouvernementales s'ajuste et cible la racine du problème, à savoir la surconsommation et la surproduction. La fermeture - temporaire ou permanente - de certains marchés d'exportation des matières recyclables a mis en exergue les limites et les failles de notre modèle: il est plus que temps de **mettre véritablement en application la hiérarchie des 3RV et de centrer nos interventions et nos messages sur la réduction**.

Seule mesure du plan d'action visant spécifiquement la sensibilisation, la **mesure 23** (sensibiliser sur l'importance du tri à la source) gagnerait à être libellée comme suit: **"Sensibiliser et éduquer à l'importance de la réduction à la source et de la consommation responsable"** et être déplacée sous l'orientation 5 (sensibiliser). Par ailleurs, certaines mesures bénéficieraient d'inclure la consommation responsable et la réduction à la source à leurs actions afin d'atteindre leur objectif. Par exemple, pour la mesure 16 (outils de valorisation locale pour les encombrants), pourrait-on favoriser et encourager la réparation des encombrants (lien avec la mesure 27) avant de les valoriser?

6

/43

Il faut souligner que plusieurs mesures déjà proposées dans le PGMR concernent la réduction à la source: nommons par exemple la mesure 3 (partage matériel/outils), la mesure 6 (gaspillage alimentaire), la mesure 22 (promouvoir des bonnes pratiques concernant les infrastructures de GMR), les mesures 24 et 26 (amélioration de la performance et diminution de certains gisements de matières particulières) et finalement la mesure 27 (favoriser la réparation et le réemploi de biens). Il faudrait simplement s'assurer de recentrer ces mesures et leurs activités d'ISÉ associées autour de ce principe et lorsque possible - et cela nous mène à notre deuxième recommandation - intégrer non seulement des activités d'information, mais également de sensibilisation et d'éducation.

RECOMMANDATION 2 - Proposer des activités ISÉ qui font davantage de place à la sensibilisation et à l'éducation

Comme nous l'avons exposé plus haut, nous sommes d'avis que même si l'information sur la GMR est essentielle, elle n'est pas suffisante pour induire des changements profonds et durables dans les comportements des citoyen.ne.s, notamment parce qu'elle ne s'attarde pas suffisamment aux dimensions relationnelles et systémiques.

Nous recommandons de bonifier le plan d'action afin d'y inclure **davantage d'actions liées à la sensibilisation et l'éducation**. Concrètement, nous proposons d'abord de **mieux distinguer les orientations 4 et 5**, à savoir "augmenter le partage d'information sur les services offerts" et "sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle" de manière à orienter davantage cette dernière sur des mesures qui visent à **sensibiliser et éduquer**.

Pour atteindre ses objectifs, la mesure 23 (alignée sur la réduction et déplacée sous l'orientation 5) pourrait également être enrichie par davantage d'actions, notamment l'offre d'**animations dans les camps de jour, les milieux scolaires, communautaires et professionnels, les bibliothèques ou les parcs**. En effet, si la sensibilisation lors d'événements sportifs, culturels ou autres est importante, les interventions courtes de type kiosque ou brigade d'information sur le tri ont leurs limites: elles sont souvent axées sur la transmission d'informations (savoir-agir) et permettent rarement d'avoir un impact durable sur l'engagement (vouloir-agir) en faveur de la réduction des déchets.

Plusieurs mesures du PGMR contiennent déjà des activités d'information et bénéficieraient directement ou indirectement d'une plus grande offre d'activités de sensibilisation et d'éducation: mentionnons par exemple l'organisation de **visites au site d'enfouissement** (mesure 22) qui peut également être une activité de sensibilisation si elle est précédée et/ou suivie d'une animation adaptée.

Enfin, dans l'éventualité de la reformation d'une **brigade verte** sur le territoire (mesure 25), il pourrait être intéressant que celle-ci bénéficie d'un atelier de formation en éducation à l'écocitoyenneté en plus de leur formation sur la gestion des matières résiduelles.

RECOMMANDATION 3 - Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans le choix des projets et des événements soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette

Nous croyons que l'éducation se fait également en montrant l'exemple et en normalisant dans l'espace public de nouvelles pratiques et comportements. Bénéficier d'un environnement favorable à la réduction des déchets - par exemple lorsqu'on participe à un festival dans notre municipalité ou à une petite fête de quartier - nous permet aussi comme citoyen.ne d'accroître notre pouvoir d'agir face à des enjeux comme la surproduction de déchets. Dans cet esprit, il serait important que les événements et autres projets soutenus par la MRC de Rimouski-Neigette soient en cohérence avec les objectifs du PGMR et contribuent à la réduction à la source. Pour y parvenir, **des critères d'écoresponsabilité pourraient être ajoutés à la grille de sélection des projets.**

Le Conseil québécois des événements écoresponsables propose d'ailleurs une série d'indicateurs en écoresponsabilité événementielle à destination des municipalités et bailleurs de fonds du Québec. Tout comme le CQEER, nous considérons que les organisations municipales "gagneraient à se doter d'indicateurs harmonisés pour collecter des données comparables sur les événements et, éventuellement, pour exiger des actions concrètes et des résultats de la part des organisateurs d'événements" (CQEER, 2022).

À notre avis, l'objectif lié à la mesure 25 (assurer un tri adéquat lors d'événements à grand déploiement) devrait cibler aussi une réduction des matières générées. Par exemple, les verres en consigne (de type cupko) sont de plus en plus répandus lors des grands festivals: pourquoi ne pas inciter les organisateurs d'événements à opter pour ce type d'alternative, par l'accompagnement (conseil, aide technique), le financement (critère pour un appui financier de la MRC), voire le prêt du matériel nécessaire (acquisition d'un lot de verres disponible pour l'ensemble des événements)? L'exemple de l'[Éco-Kit](#) (prêt gratuit d'un ensemble de vaisselle réutilisable) de la RIDT (Témiscouata) est également intéressant. Vaisselle lavable, îlot de tri à 3 sections, nappes, serviettes de table et décorations réutilisables: lors d'événements de petite ou grande envergure, rendre accessibles à la population et aux organisations du territoire des alternatives au tout-jetable facilite grandement l'implication des personnes organisatrices en faveur de la réduction des déchets.

De manière plus large, l'ensemble des planifications et politiques territoriales devraient être arrimées à cet objectif de réduction des déchets. Le fait que le plan d'action en agriculture urbaine (PAU) de Rimouski-Neigette inclut l'objectif de soutenir les pratiques visant une saine gestion des matières résiduelles en le liant à des actions spécifiques du PGMR est un excellent exemple de transversalité et de cohérence. Suivant cette même logique, est-ce que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie 2023-2024 pourrait intégrer l'environnement non plus comme un champ d'intervention parmi d'autres mais comme l'une des priorités transversales (écoresponsabilité / développement durable)?

En conclusion

À travers ce mémoire, nous espérons avoir pu vous sensibiliser à l'apport possible de l'éducation à l'écocitoyenneté dans le Plan de gestion des matières résiduelles de Rimouski-Neigette. En axant davantage sur la réduction à la source et la consommation responsable, en faisant plus de place aux actions de sensibilisation et d'éducation et en intégrant des critères d'écoresponsabilité dans les événements et projets soutenus par la MRC, nous sommes d'avis que l'atteinte des objectifs du PGMR sera grandement facilitée.

Pour les besoins de l'exercice, vous comprendrez que notre mémoire a porté sur les aspects qui selon nous méritent d'être revus et bonifiés, mais nous avons aussi noté de nombreuses mesures et actions très intéressantes. En particulier, nous saluons celles qui impliquent le **soutien aux initiatives citoyennes et entrepreneuriales** en faveur de la réduction des déchets (mesures 3, 4 et 27 notamment): ce type de mesures permet l'émergence et la consolidation de projets citoyens comme l'Outilserie et les Cafés réparation - des projets essentiels qui vont dans le sens de la nécessaire transition socioécologique.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce mémoire et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Solidairement,

L'équipe du CIBLES

(5) Références

AQOCI, "Éducation à l'écocitoyenneté mondiale - cadre de référence de l'AQOCI". 2019. [En ligne](#).

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, "Rapport du BAPE 364 - L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec", 25 janvier 2022, [En ligne](#).

Coalition Éducation Environnement Écocitoyenneté, "Saviez-vous que?" 2022. [En ligne](#).

Communagir, "L'engagement: condition essentielle pour mener des changements collectifs.", 2018. [En ligne](#).

Conseil québécois des événements écoresponsables, " Indicateurs en écoresponsabilité événementielle ", 2022. [En ligne](#).

INM, « Avis du panel citoyen sur la réduction des déchets au Québec ». Montréal, 14 juin 2022. [En ligne](#).

Québec'ERE, "Environnement et développement durable: Un force: des citoyens éduqués et engagés pour l'élimination des résidus ultimes". Mémoire déposé au BAPE le 13 mai 2021. [En ligne](#).

MRC de Rimouski-Neigette, Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029. [En ligne](#).

Annexe 2 : Entreprises et organisation par secteur d'activités et par municipalités

Tableau 57: Entreprises et organisations par secteur sur le territoire

	Esprit Saint	La Trinité	Saint-Marcellin	Saint-Anaclet	Rimouski	Saint-Valérien	Saint-Narcisse	Saint-Fabien	Saint-Eugène	Total	Proportion des entreprises (%)
Secteur de la production de biens										286	
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	4	1	0	14	47	4	7	9	5	91	5,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0,1
Services publics (22)	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0,1
Construction (23)	0	0	1	7	96	0	2	4	1	111	6,8
Fabrication (31-33)	1	0	0	2	67	1	3	6	0	80	4,9
Secteur des services										1282	
Commerce de gros (41)	0	0	0	2	72	2	0	1	0	77	4,7
Commerce de détail (44-45)	1	0	0	4	265	0	0	5	0	275	16,7
Transport et entreposage (48-49)	3	1	1	4	41	3	4	3	3	63	3,8
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	1	0	0	1	33	1	1	0	1	38	2,3
Finance et assurances (52)	0	0	0	2	40	0	0	1	0	43	2,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	0	0	0	2	52	0	0	0	0	54	3,9
Services prof., scientifiques et techniques (54)	1	0	0	4	110	0	1	1	0	117	7,1
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	0	0	0	2	35	0	0	0	0	37	2,3
Services d'enseignement (61)	1	0	0	1	40	1	1	1	1	46	2,8
Soins de santé et assistance sociale (62)	0	0	0	3	151	0	0	3	0	157	9,5
Arts, spectacles et loisirs (71)	0	0	0	0	53	0	2	3	1	59	3,6
Hébergement et services de restauration (72)	0	0	1	1	103	0	4	5	0	114	6,9
Autres services — sauf admin. publiques (81)	2	0	1	3	184	2	1	5	2	200	12,2
Administration publique (91)	2	1	1	1	68	1	1	3	1	79	4,8
	16	3	5	54	1460	15	27	50	15	1645	100

Annexe 3 : Liste des points de dépôt affiliés à un OGR en lien avec les matières assujetties à la REP

Organisme de gestion reconnu (OGR)		
Appel à recycler		
Esprit-Saint	Poste Canada	130, rue Principale
Rimouski	Home Hardware	308, Rouleau
	Rona	385, Boul Arthur-Buies E
	Jean-Coutu	114, rue Saint-Germain O
		359, boulevard Jessop
	COOP Purdel	296, av Léonidas S
	BMR	234, Av Leonidas S
	Canadian Tire	Carrefour De Rimouski, 419 Boul Jessop
	La Source	Carrefour De Rimouski, 419 Boul Jessop
	Bureau en Gros	390, Montee Industrielle
	Excellence Batteries	192, Mtée Industrielle-Commerc.
	Uniprix	459, Boul Saint-Germain
	Poste Canada	4 – 1015, Boul Ste-Anne
	Écocentre	835, chemin Victor-Gauvin
Saint-Anaclet-de-Lessard	Poste Canada	51 Rue Principale O, Saint-Anaclet
Saint-Fabien	Poste Canada	14, 6E AV
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Municipalité	43, Rue Industrielle
Saint-Valérien-de-Rimouski	Poste Canada	70, rue Principale
RecycFluo		
Rimouski	Home Hardware	308, Rouleau
	Rona	385, Boul Arthur-Buies E
	COOP Purdel	296, av Léonidas S
		155, Louis Joseph-Plante
	BMR	234, Av Leonidas S
	Canac	228, rue des Négociants
	Électro 1983 Inc	192, rue des Fabricants
	Écocentre	835, chemin Victor-Gauvin
ARPE Québec		
Rimouski	Écocentre	835, chemin Victor-Gauvin
	Friperie de l'Est	470, rue Tessier
	Bureau en gros	390, Montée Industrielle-et-Commerciale
	MicroAge	110, rue Saint-Louis
	Ameublements Tanguay	375, montée Industrielle-et-Commerciale
Go Recycle		
Rimouski	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
SOGHU		
Rimouski	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
	Toyota	409, rue Leonidas sud
	Automobiles Bouchard (1988) inc	401, rue Leonidas sud
	Service Ruest Babin	227 rue St-Germain Est
	Carrossier CarrXpert Jacques Levesque inc.	260, rue Leonidas sud
	Greg Tech 2010	70A Montée Industrielle
	Garage Jean-Pierre Lévesque inc.	609, St-Germain Es
	Services B M Guimond	1022 boul. Ste-Anne
Saint-Eugène-de-Ladrière	Municipalité	155 rue Principale

Saint-Narcisse-de-Rimouski	Municipalité	43 Rue Industrielle
Éco-peinture		
Rimouski	Home Hardware	308 Rouleau
	Beaulieu Décor	385, 2e rue Est
	Rona	385 Boul Arthur-Buies E
	Bétonel -Dulux	195A avenue Léonidas Sud
	BMR	234 Av. Léonidas S, Rimouski
	Canac	228 rue des Négociants
	Canadian Tire	Carrefour De Rimouski, 419 Boul Jessop
	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
Saint-Eugène-de-Ladrière	Municipalité	155 rue Principale
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Municipalité	43 Rue Industrielle

Annexe 4: Organismes et entreprises de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation

TRANSPORT	
Collecte et transport de matières résiduelles	
Équipements sanitaires GG ltée	343, 2e rue est, Rimouski
RÉEMPLOI	
Collecte et réemploi de textiles et petits articles de maison	
Friperie chez Mamie	24 Rue Principale O, Saint-Anaclet
La fouinnerie	5 Av. Beaulieu, Rimouski
Comptoir du mercredi	471 Rue La Salle, Rimouski
Centre d'entraide de Rimouski	245 R. Michaud, Rimouski
Cultures à partager	214 Av. de la Cathédrale, Rimouski
La Frip' Mob-Île	140 Saint-Germain Ouest, Rimouski
Collecte et réemploi de denrées alimentaires	
Les Fruits partagés (Moisson Rimouski-Neigette)	99 Rue de l'Évêché E, Rimouski
Les Valeureux Rhizomes	Saint-Valérien
Frigo Riki	20 7e Avenue, G0L 2Z0 Saint-Fabien
	110 Rue de l'Évêché Est, G5L 1T6 Rimouski
	60 Rue de l'Évêché O, Rimouski
	53 Rue St Germain O, Rimouski
	45, rue des Écoles Saint-Esprit
Frigo solidaire chez SAIME	180 Rue de l'Évêché Ouest, G5L 4H8 Rimouski
Collectif Lèche-Babines	00, Allée des Ursulines, bureau E-043, Rimouski
Collecte et réemploi d'encombrants	
Surplus général Viel	16 Chemin St Léon, Rimouski, QC G5N 1W4
Friperie de l'Est	303, rue Saint-Jean-Baptiste O, Rimouski
Don de biens réutilisables	205, avenue de la Cathédrale, Rimouski
Ameublement 2 ^e vie	200 Rue St Jean Baptiste O, Rimouski
RECYCLAGE	
Traitement des matières organiques putrescibles :	
Lieu de compostage de la Ville de Rimouski	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski
Traitement des résidus de construction	
Écocentre de Rimouski	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski
Transbordement du centre de valorisation des matières (Matrec)	20 Av. Goulet, Rimouski
Collecte et traitement de RDD	
Voir liste Annexe 2	
Collecte et récupération des métaux	
Métal du Golfe	552 Rue Principale O, Saint-Anaclet
Traitement et recyclage des boues municipales	
Centre de traitement BSL	375 de la Gare, Saint-Anaclet
INFORMATION-SENSIBILISATION	
Organismes environnementaux	
Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent	88 Rue St Germain O Bureau 104, Rimouski
CIBLES	60 Rue de l'Évêché O local B-314, Rimouski
Services d'éco-conseil	
Élymes conseil	79 Rue de l'Évêché E #102, Rimouski
Écosphère	391 Bd Jessop, Rimouski

À CONSERVER

À vos bacs! Prêts? Recyclez!

Dans Rimouski-Neigette,
**TOUS VOS PLASTIQUES
VONT DANS LE BAC BLEU,**
même le

Recycler
COÛTE MOINS CHER,
c'est éco**LOGIQUE**!

En 2017, **1 tonne** de matières coûte
à votre municipalité :

120\$ si jetée
 5\$¹ si recyclée

Dans la MRC,
PLUS DE 90%
des matières acceptées
sont
**RECYCLÉES
AU QUÉBEC**
et transformées
en objets utiles!

Astuces

Rincez légèrement
vos contenants
souillés d'aliments

Déposez tout
en vrac dans
le bac

Séparez
les matières d'un
même produit

MRC de
Rimouski-Neigette

réalisé en collaboration avec
la Ville de Rimouski

¹ Coûts après application du régime de compensation québécois.
 Imprimé sur du papier recyclé à 100 % et fabriqué au Québec.

Matières acceptées dans votre bac bleu

Papier et carton

- Tout article ou contenant de papier / carton
- Contenants de lait, jus, vin, bouillon (type terra pak®)
- Coupons de caisse, billets de loterie, livres et photos
- Papiers déchiquetés, rassemblés dans un sac transparent

Plastique (incluant le)

- Tout contenant ou bouteille en plastique (sauf styromousse)
- Sacs de plastique (sauf sacs compostables ou biodégradables)
- Pellicule de plastique (type Saran Wrap®)
- Assiettes, couvercles et ustensiles de plastique (sauf styromousse)

Métal

- Tout contenant en métal ou en aluminium
- Canettes, assiettes et papiers d'aluminium
- Contenants cartonnés avec fond en métal

Verre

- Bouteilles et pots en verre, bouchons retirés

*Presque tout se recycle,
mais pas toujours dans le bac bleu*

ÉCOCENTRE

- Matériaux de construction
- Lumières de Noël

FRIPERIE

- Vêtements

PHARMACIE

- Seringues

ÉCOCENTRE ou DÉTAILLANT PARTICIPANT

- Bouteilles de propane
- Résidus dangereux
- Batteries / Piles
- Pneus
- Appareils électroniques
- Lampes fluocompactes

Pour plus d'Infos :
InfoBac.ca 418 725-2222

152

Annexe 6 : Fiches détaillées des mesures prévues au plan d'action 2024-2031

Mesure 1	Mettre en place des solutions environnementales pour la gestion de la matière organique dans les milieux plus isolés							
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Deux municipalités comprennent de grandes zones saisonnières peu densément peuplées. Le rapport coûts/quantité de MO collectées est inintéressant. La bonification de l'accès au compostage domestique et communautaire doit être évaluée, afin de leur permettre d'avoir droit au maximum de redevance et de rappeler la pertinence économique et environnementale de cette solution.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Stratégie de valorisation de la matière organique Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, bois, biosolides municipaux) Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD) Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2025 Recycler 70% des matières organiques d'ici 2030							● Acquis de connaissances ● Infrastructure ● ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ○ Réglementaire ● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités)						
Action de mise en oeuvre							Échéance	
Action n°1	Évaluer les modes de fonctionnement de municipalités similaires et les critères de redistribution des redevances						2024	
Action n°2	Identifier des solutions, leur coût et leur impact environnemental						2024	
Action n°3	Partager un rapport avec les élus des municipalités concernées						2025	
Action n°4	Accompagner les municipalités dans le déploiement de la solution choisie						2025	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Rapport(présenté aux élus)								
Pourcentage du territoire desservi (100%)								
Aide financière	Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour le déploiement de la solution choisie							
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	1 731 \$	1 654 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	4 800 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	1 731 \$	6 455 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans							8 186 \$	

Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité								
Mesure 2		Mettre en place des points de dépôt pour les petits produits domestiques visés par une REP dans chaque municipalité						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Les dépôts municipaux visent à offrir une solution de proximité aux citoyens pour diminuer l'enfouissement de ces produits dangereux. L'écocentre de Rimouski dessert l'ensemble des citoyens de la MRC, toutefois, certaines municipalités sont situées à une distance considérable des installations. Les points de dépôts municipaux permettent de desservir adéquatement ces citoyens et de diminuer la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. Actuellement, le réseau municipal n'est pas constant d'une municipalité à l'autre ni d'une année à l'autre, des mesures doivent donc être mises en place afin de pérenniser ce service.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							● Acquis de connaissances ○ Infrastructure ● ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ○ Réglementaire ● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités)						
Action de mise en oeuvre							Échéance	
Action n°1	Recenser périodiquement les matières acceptées dans les points de dépôt municipaux et sensibiliser les municipalités sur les matières acceptées						Aux 2 ans	
Action n°2	Étudier la possibilité de partager le transport jusqu'à l'écocentre ou de transiter directement avec les OGR						2025	
Action n°3	Diffuser l'information auprès des citoyens (municipalités)						2025	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Recensement (réalisé aux 2 ans)								
Nb de points de dépôts établis (8)								
Nb de communications (2 sur différents canaux aux 2 ans)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	1 921 \$	- \$	248 \$	- \$	289 \$	- \$	313 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	1 921 \$	- \$	248 \$	- \$	289 \$	- \$	313 \$
Grand total sur sept (7) ans							2 772 \$	

Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité								
Mesure 3		Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Plusieurs outils ménagers ne sont employés que quelques fois par année. Afin d'encourager la réduction à la source, il est souhaité de favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens. Des initiatives existent sur le territoire, en réemploi, prêt, réparation. Il est souhaité de faciliter leur émergence et les appuyer au besoin dans leurs actions.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							● Acquis de connaissances ○ Infrastructure	
Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							● ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ○ Réglementaire	
							● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes de réemploi et de réparation)						
Action de mise en oeuvre							Échéance	
Action n°1	Recenser les projets du genre au Québec						2027	
Action n°2	Effectuer des recommandations basées sur les conclusions du recensement						2027	
Action n°3	Mettre en place une campagne de sensibilisation						2027 + en continu	
Action n°4	Mettre en place d'un projet pilote						2028	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Recensement et recommandations (complété)								
Nb de projet-pilote réalisé (1)								
Nb de communications (plus de 8 sur différents canaux)								
Aide financière	Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour la réalisation du projet-pilote							
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	1 242 \$	4 893 \$	217 \$	226 \$	235 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	5 515 \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	6 340 \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	- \$	- \$	1 242 \$	16 748 \$	217 \$	226 \$	235 \$
Grand total sur sept (7) ans							18 668 \$	

Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité								
Mesure 4		Soutenir les initiatives et projets favorisant les 3RV et ayant des retombées pour la collectivité						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Des initiatives favorisant les 3RV existent sur le territoire, il est souhaité de faciliter le support logistique, matériel ou financier d'initiatives structurantes ayant des retombées positives pour la communauté, notamment en lien avec les autres outils de planification de la MRC, tels le Plan d'agriculture urbaine, le Plan de développement de la zone agricole ou encore le Plan régional des milieux humides et hydriques.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							● Acquis de connaissances ○ Infrastructure ● ISÉ ○ Politique/Plan d'action ● Réduction à la source ○ Réglementaire ○ Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, ICI)						
Action de mise en œuvre							Échéance par action	
Action n°1	Étudier les mécanismes dans les MRC similaires et présenter un rapport aux élus						2027	
Action n°2	Mettre en place un mécanisme et des modalités de soutien ainsi qu'un comité restreint – budget de soutien à déterminer						2028 + en continu	
Action n°3	Diffuser la disponibilité du soutien						2028 + en continu	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Recensement (complété)								
Comité restreint (établi)								
Nb d'initiatives soutenues (1 ou plus)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	932 \$	3 686 \$	796 \$	827 \$	860 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	- \$	- \$	932 \$	3 686 \$	796 \$	827 \$	860 \$
Grand total sur sept (7) ans							7 101 \$	

Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité								
Mesure 5		Améliorer le service d'écocentre en continu						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
L'écocentre est un service essentiel pour dévier des matières de l'enfouissement, il est donc primordial d'assurer une réflexion globale sur l'optimisation en continu des services et du détournement des matières.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							● Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Infrastructure	
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD							○ ISÉ	
Objectifs du PGMR							○ Politique/Plan d'action	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							○ Réduction à la source	
							○ Réglementaire	
							● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC et ville de Rimouski (municipalités, entreprises de transport et de traitement, organismes de réemploi)						
Action de mise en œuvre							Échéance par action	
Action n°1	Effectuer une veille sur les pratiques des autres écocentres en termes de matières acceptées, réemployées, valorisées et d'infrastructures. (MRC)						En continu	
Action n°2	Bonifier la liste des matières acceptées en fonction des nouveaux débouchés trouvés (Ville) - Budget à déterminer						2029	
Action n°3	Bonifier le réemploi des matières qui sont acheminées à l'écocentre, sur place (Ville) ou via des partenariats avec les organismes (MRC) – Budget à déterminer						2030	
Action n°4	Évaluer l'utilité d'un écocentre satellite partiel, au-delà des points de dépôt de la mesure 2, pour améliorer la desserte des municipalités rurales						2030	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb de nouvelles filières mises en place (1 ou 2)								
Aide financière								
Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour le développement de nouvelles filières								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	297 \$	320 \$	345 \$	373 \$	402 \$	434 \$	2 332 \$	469 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	297 \$	320 \$	345 \$	373 \$	402 \$	434 \$	2 332 \$	469 \$
Grand total sur sept (7) ans							4 972 \$	

Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité								
Mesure 6		Limiter le gaspillage alimentaire						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Appuyer les organismes œuvrant à cette mission et promouvoir la pratique auprès des citoyens et des ICI en diffusant la campagne "J'aime manger pas gaspiller", ou en s'en inspirant pour créer du contenu adapté.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							○ Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Infrastructure	
Objectifs du PGMR							● ISÉ	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							○ Politique/Plan d'action	
							● Réduction à la source	
							○ Réglementaire	
							○ Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes en ISÉ)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Sonder les organismes œuvrant dans la réduction du gaspillage alimentaire sur leur besoin et les soutenir annuellement						En continu	
Action n°2	Créer et diffuser du contenu sur le gaspillage alimentaire résidentiel						En continu	
Action n°3	Créer et diffuser du contenu sur le gaspillage alimentaire pour les ICI						En continu	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb d'organismes soutenu (1 à 2)								
Nb d'activités ISÉ (au moins 2 par secteur/ an)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	1 335 \$	1 067 \$	989 \$	1 067 \$	1 151 \$	1 242 \$	1 340 \$	1 446 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	692 \$	692 \$	747 \$	806 \$	870 \$	938 \$	1 012 \$	1 053 \$
Total annuel	2 027 \$	1 760 \$	1 736 \$	1 873 \$	2 021 \$	2 181 \$	2 353 \$	2 499 \$
Grand total sur sept (7) ans							16 450 \$	

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire									
Mesure 7		Étudier la prise en charge des contrats de collecte à la MRC pour les 3 voies de collecte							
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure									
Actuellement, les municipalités sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles (3 voies). Toutefois, la modernisation de la collecte sélective entraîne la migration de la gestion de la collecte sélective vers la MRC. Il convient d’évaluer la pertinence de transférer la gestion des autres voies de collecte vers la MRC. Il a été démontré par le passé que des économies d’échelle importante peuvent ainsi être réalisées, comme dans le cas des quatre municipalités du secteur Sud qui ont convenu d’une entente portant sur la mise en commun de ces services. L’objectif est d’optimiser les services en gestion des matières résiduelles offerts sur le territoire rural.									
Contributions aux objectifs								Type d’action :	
Plan d’action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								● Acquis de connaissances ○ Infrastructure ○ ISÉ	
Stratégie de valorisation de la matière organique Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025								○ Politique/Plan d’action	
Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)								○ Réduction à la source ○ Réglementaire	
								● Services en GMR	
								Secteur(s) visé(s)	
								Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités)							
Action de mise en oeuvre								Échéance par action	
Action n°1	Étudier les modèles de fonctionnement des MRC similaires							2024	
Action n°2	Réaliser une étude de faisabilité sur le territoire et analyser les contrats de chacune des municipalités							2025	
Action n°3	Présenter un rapport aux élus et appliquer les conclusions – Budget à déterminer							2025	
Indicateurs SMART (Cibles)									
Étude (complétée)									
Rapport (présenté aux élus)									
Solution retenue (mise en œuvre)									
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Ressources humaines	593 \$	3 202 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	23 023 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	593 \$	26 225 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans								26 818 \$	

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire								
Mesure 8		Moderniser les règlements encadrant ou affectant la collecte des MR afin de favoriser une saine gestion						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Bonifier les règlements afin de favoriser les meilleures pratiques de réduction et de GMR et les mettre à jour en fonction des changements à venir. Certaines expériences passées ont mis en lumière des incohérences entre certains règlements et la volonté des municipalités de dévier des matières de l'enfouissement. Cette action se réalise une fois l'étude de mise en commun des services réalisée, car un potentiel changement de compétence viendrait certainement modifier les structures en place sur le territoire.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							o Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							o Infrastructure	
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD							o ISÉ	
Objectifs du PGMR							o Politique/Plan d'action	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							o Réduction à la source	
							● Réglementaire	
							o Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		Municipalités (MRC)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Recenser les règlements encadrant la GMR						2026	
Action n°2	Identifier les freins réglementaires à une saine gestion de la matière résiduelle						2026	
Action n°3	Proposer des ajustements pour atténuer ou éliminer les freins						2027	
Action n°4	Bonifier les réglementations municipales encadrant ou ayant une influence sur la collecte, suite aux changements dans les services						2028	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb de règlements modernisés (8)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	- \$	4 605 \$	3 727 \$	6 032 \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	- \$	4 605 \$	3 727 \$	6 032 \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans							14 364 \$	

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire									
Mesure 9		Encourager des mesures permettant une gestion 3 voies de la matière résiduelle au sein des nouvelles constructions ou de nouveaux développements, ou lors de rénovations majeures							
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure									
La gestion des matières résiduelles doit être considérée dès l'étape de planification des projets. Des expériences passées ont démontré que les conséquences d'une absence de structure peut entraîner des conséquences à long terme sur la gestion des matières résiduelles (ex. : négliger l'espace nécessaire pour accueillir les structures permettant de gérer les matières organiques dans un bâtiment). Ainsi, il est souhaité de faire en sorte que le tri à 3 voies soit pris en compte en amont des projets.									
Contributions aux objectifs								Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								● Acquis de connaissances ○ Infrastructure ● ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ● Réglementaire ● Services en GMR	
Stratégie de valorisation de la matière organique Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025									
Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD) Recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2025 Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tous secteurs confondus									
Secteur(s) visé(s) Résidentiel et ICI									
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, promoteurs et entrepreneurs)							
Action de mise en oeuvre								Échéance par action	
Action n°1	Étudier les règlements encadrant la délivrance de permis et recenser ce qui se fait dans d'autres MRC/villes							2026	
Action n°2	Accompagner les municipalités pour exiger la collecte à trois voies dans les plans							2026	
Action n°3	Élaborer un guide au promoteur et suggérer aux municipalités d'autres mécanismes de réflexion afin d'intégrer plus largement la GMR							2026	
Indicateurs SMART (Cibles)									
Étude (réalisée)									
Nb de règlement adapté pour exiger la collecte à 3 voies (8)									
Nb de mécanismes mis en oeuvre (1 ou plus)									
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Ressources humaines	- \$	3 736 \$	3 454 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Ressources externes	- \$	- \$	3 454 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
ISÉ et communications	- \$	- \$	2 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Total annuel	- \$	3 736 \$	9 408 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Grand total sur sept (7) ans							13 143 \$		

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire								
Mesure 10		Poursuivre l'adaptation des services en fonction des modifications légales provinciales et fédérales						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
La mesure 10 vise à accompagner les municipalités, les citoyens et les ICI dans l'application des nouvelles réglementations et des changements systémiques. L'implantation de ces changements, bien que bénéfiques, amène beaucoup de questionnements et parfois d'inquiétudes auprès de la population. La MRC souhaite faciliter ces transitions pour sa population.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							○ Acquis de connaissances	
							○ Infrastructure	
							● ISÉ	
							● Politique/Plan d'action	
							○ Réduction à la source	
							○ Réglementaire	
							● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (autres paliers de gouvernement)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Participer aux processus de consultation sur les politiques, stratégies et règlements liés à la GMR lorsque pertinents						Au besoin	
Action n°2	Appuyer l'implantation des nouvelles REP sur le territoire						Au besoin	
Action n°3	Accompagner les usagers dans les modifications les concernant						En continu	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Taux de participation aux consultations gouvernementales liés à la GMR (100%)								
Nb de nouvelles REP appuyées (toutes)								
Nb d'activités ISÉ (2 ou plus annuel)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	3 214 \$	1 708 \$	1 842 \$	1 988 \$	2 145 \$	2 314 \$	2 407 \$	2 503 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	495 \$	534 \$	576 \$	621 \$	670 \$	723 \$	752 \$	782 \$
Total annuel	3 709 \$	2 241 \$	2 418 \$	2 609 \$	2 815 \$	3 037 \$	3 159 \$	3 285 \$
Grand total sur sept (7) ans							23 273 \$	

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire								
Mesure 11		Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Depuis plusieurs années, la ville de Rimouski a adopté une tarification de type utilisateur-payeur pour les ICI de son territoire, envoyant des signaux clairs aux usagers. Cette méthode ayant fait ses preuves au Québec, il est souhaité d'étudier les possibilités pour l'étendre aux autres municipalités.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							● Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Infrastructure	
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal							○ ISÉ	
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles							○ Politique/Plan d'action	
Stratégie de valorisation de la matière organique							○ Réduction à la source	
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025							● Réglementaire	
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025							○ Services en GMR	
Objectifs du PGMR							Secteur(s) visé(s)	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							Résidentiel et ICI	
Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tous secteurs confondus								
Responsable (collaborateurs)		Municipalités (MRC)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Recenser les modes de tarification des municipalités de la MRC						2026	
Action n°2	Recenser les modes de tarification des MRC similaires du Québec et proposer une méthode aux municipalités						2026	
Action n°3	S'inspirer des outils existants tels qu'à L'ADEME ou Réseau Environnement afin de fixer un échéancier d'implantation						2026	
Action n°4	Voir à l'adoption de nouveaux modes de tarification						2027-2028	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb de TI adoptées (8)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	- \$	8 696 \$	4 969 \$	5 362 \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	1 242 \$	1 340 \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	- \$	8 696 \$	6 211 \$	6 702 \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans							21 610 \$	

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire									
Mesure 12		Poursuivre l'adhésion des ICI à la collecte de la matière organique							
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure									
La collecte est en place depuis septembre 2013. Toutefois, certains ICI ne participent pas malgré l'accessibilité des services. De plus, la pandémie est venue changer les habitudes des individus. Il est souhaité également de vérifier si des services supplémentaires peuvent être déployés dans les municipalités rurales afin de faciliter l'adhésion.									
Contributions aux objectifs								Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles								○ Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								○ Infrastructure	
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles								● ISÉ	
Stratégie de valorisation de la matière organique								○ Politique/Plan d'action	
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025								○ Réduction à la source	
Objectifs du PGMR								○ Réglementaire	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)								● Services en GMR	
Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tous secteurs confondus								Secteur(s) visé(s)	
								ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, ICI)							
Action de mise en oeuvre								Échéance par action	
Action n°1	Créer des outils d'ISÉ personnalisés pour les ICI par secteur d'activité							2025	
Action n°2	Offrir un accompagnement pour les ICI et diffuser le service							2025 + en continu	
Action n°3	Étudier, avec les municipalités, la pertinence d'instaurer une collecte par chargement avant ou d'ajuster sa fréquence							2025-2026	
Indicateurs SMART (Cibles)									
Étude (réalisée)									
Nb de demande pour le service-conseil (en augmentation)									
Taux de réponses aux demandes des ICI (100%)									
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Ressources humaines	- \$	6 297 \$	5 181 \$	3 106 \$	3 351 \$	3 616 \$	3 761 \$	3 911 \$	
Ressources externes	- \$	3 605 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
ISÉ et communications	- \$	9 494 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Total annuel	- \$	19 396 \$	5 181 \$	3 106 \$	3 351 \$	3 616 \$	3 761 \$	3 911 \$	
Grand total sur sept (7) ans							42 322 \$		

Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire								
Mesure 13		Poursuivre le recyclage des boues d'étangs aérés et de fosses septiques par les municipalités						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Aucune boue enfouie n'a pu être retracée sur le territoire, autant pour les installations municipales que privées. Il est tout de même souhaité de poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités afin d'assurer que les bonnes pratiques soient maintenues.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							● Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Infrastructure	
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles							● ISÉ	
Stratégie de valorisation de la matière organique							○ Politique/Plan d'action	
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, bois, biosolides municipaux)							○ Réduction à la source	
Objectifs du PGMR							○ Réglementaire	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							● Services en GMR	
Recycler 70% des matières organiques d'ici 2030							Secteur(s) visé(s)	
							Municipal	
Responsable (collaborateurs)		Municipalités (MRC, ICI)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Tenir un registre annuel des vidanges et de la destination des boues						Annuel	
Action n°2	Formuler des recommandations aux élus						En continu	
Action n°3	Poursuivre la planification des travaux pour les vidanges de toutes les boues par les municipalités						2025 + En continu	
Action n°4	En collaboration avec le service d'aménagement, produire un portrait détaillé des installations du territoire : résidences isolées et réseau public						2027	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Registre tenu (annuel)								
Boues recyclées (100%)								
Portrait et recommandations (présenté)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	1 434 \$	1 548 \$	1 669 \$	3 354 \$	1 944 \$	2 097 \$	2 181 \$	2 268 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	1 601 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	1 434 \$	1 548 \$	1 669 \$	4 955 \$	1 944 \$	2 097 \$	2 181 \$	2 268 \$
Grand total sur sept (7) ans							18 097 \$	

Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition								
Mesure 14		Rechercher et tester les modes de valorisation des encombrants						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
La liste des matières acceptées est diffusée chaque année, mais des objets valorisables se retrouvent tout de même en bordure des routes et sont majoritairement dirigés vers le LET. Dans certains cas, comme celui de la Ville de Rimouski et des municipalités du Secteur Sud, une précollecte du métal et des branches est effectuée. La Ville récupère également les réfrigérants et les matelas. Par cette mesure, il est souhaité de diminuer l'enfouissement d'encombrants valorisables.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							● Acquis de connaissances ○ Infrastructure	
Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							○ ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ○ Réglementaire ● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises de collecte et de transport)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des encombrants dans les MRC similaires						2025	
Action n°2	Produire un portrait identifiant la/les solutions les plus adaptées et le partager avec les élus et le comité Est du Québec en GMR						2025	
Action n°3	Mettre en place un projet pilote de gestion et de valorisation des encombrants dans la MRC, établir des ententes de financements le cas échéant						2026	
Action n°4	Compiler et diffuser les résultats, effectuer des recommandations aux élus basées sur les conclusions du projet pilote						2027	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Recensement et portrait (réalisé et présenté aux élus)								
Nb de projet-pilote (1 réalisé)								
Recommandations (diffusées aux élus)								
Aide financière		Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour faciliter la mise en place du projet-pilot						
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	3 202 \$	5 756 \$	3 106 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	2 151 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	3 202 \$	21 908 \$	3 106 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans							28 215 \$	

Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition								
Mesure 15		Pérenniser des outils de valorisation locale pour les encombrants						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Il est souhaité de pérenniser le service de valorisation d'encombrants en fonction des conclusions du projet pilote mené à la mesure précédente. Par exemple en ajoutant une collecte sur appel, en prêtant un camion aux citoyens pour transporter leurs encombrants, ou en faisant des partenariats avec les organismes.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Acquis de connaissances ○ Infrastructure	
Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							● ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ○ Réglementaire ● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises de collecte et de transport)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Accompagner les municipalités dans la planification des travaux pour les vidanges de toutes les boues						2025 + En continu	
Action n°2	Convenir d'ententes pour le service de gestions d'encombrants basées sur les conclusions du projet pilote						2028	
Action n°3	Créer du contenu de sensibilisation quant à la pertinence du service et le diffuser						2028 + en continu	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Taux d'encombrants à l'enfouissement (diminution)								
Nb d'activités ISÉ réalisées (au moins 1 sur 3 canaux différents/an)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	213 \$	230 \$	248 \$	4 289 \$	1 012 \$	1 053 \$	1 095 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	6 340 \$	723 \$	226 \$	235 \$
Total annuel	- \$	213 \$	230 \$	248 \$	10 630 \$	1 736 \$	1 279 \$	1 330 \$
Grand total sur sept (7) ans							15 666 \$	

Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition								
Mesure 16		Rechercher et tester des solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Les résidus CRD sont accueillis à l'écocentre, à un point de dépôt appartenant au centre de tri des CRD et au LET. Les tonnages acheminés directement au LET sont tout de même importants et représentent le prochain grand défi de la MRC en matière de matières résiduelles.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							● Acquis de connaissances ○ Infrastructure ○ ISÉ ○ Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ○ Réglementaire ● Services en GMR	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées								
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD								
Stratégie de valorisation de la matière organique								
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, bois, biosolides municipaux)								
Objectifs du PGMR							Secteur(s) visé(s)	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							CRD	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises du secteur CRD)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des CRD dans les MRC similaires						2024	
Action n°2	Produire un portrait et le partager avec les élus et le comité Est du Québec en GMR						2024	
Action n°3	Mettre en place un/des projets pilotes de réduction à la source, de déconstruction ou de réemploi des CRD dans la MRC						2025-2026	
Action n°4	Compiler et diffuser les résultats, effectuer des recommandations basées sur les conclusions du projet pilote.						2027	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Recensement et portrait (réalisé et présenté aux élus)								
Nb de projet-pilote (1 réalisé)								
Recommandations (diffusées aux élus)								
Aide financière	Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour le déploiement du projet-pilote							
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	1 137 \$	4 269 \$	4 605 \$	2 485 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	40 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	1 800 \$	863 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	1 137 \$	56 070 \$	5 469 \$	2 485 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans							65 160 \$	

Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition								
Mesure 17		Pérenniser les solutions pour diminuer l'enfouissement des CRD						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Il est souhaité de pérenniser le service de gestion des CRD découlant des conclusions du projet pilote mené à la mesure précédente, le tout permettant de planifier l'amélioration du bilan d'enfouissement des CRD en vue du prochain PGMR.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD Stratégie de valorisation de la matière organique Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, bois, biosolides municipaux) Objectifs du PGMR Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							○ Acquis de connaissances ○ Infrastructure ○ ISÉ ● Politique/Plan d'action ○ Réduction à la source ● Réglementaire ● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							CRD	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes de réemploi, entreprises du secteur CRD)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Convenir d'ententes pour le service de gestions des CRD basé sur les conclusions du projet pilote						2027	
Action n°2	Assurer le maintien du service, adapter les politiques et règlements en conséquence - Budget de maintien non déterminé						2028	
Action n°3	Promouvoir la déconstruction et l'optimisation des matériaux auprès des citoyens, ainsi que les modes de gestion alternatifs à l'enfouissement						2028 + en continu	
Action n°4	Soutenir le développement du réseau de réemploi des CRD au besoin						2028 + en continu	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Qté de CRD à l'enfouissement (en diminution)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$	3 106 \$	9 383 \$	2 893 \$	3 009 \$	3 129 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	8 011 \$	217 \$	226 \$	235 \$
Total annuel	- \$	- \$	- \$	3 106 \$	17 394 \$	3 110 \$	3 234 \$	3 364 \$
Grand total sur sept (7) ans							30 207 \$	

Orientation 4 – Augmenter le partage d'information sur les services offerts								
Mesure 18		Faire des organismes municipaux des exemples						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Démontrer le sérieux et l'importance de la démarche d'amélioration continue pour la réduction des matières résiduelles et leur bonne gestion par les instances municipales, que ce soit via les services municipaux, les édifices municipaux ou encore les événements organisés et soutenus par les municipalités.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							○ Acquis de connaissances	
Tous les objectifs							○ Infrastructure	
Stratégie de valorisation de la matière organique							● ISÉ	
Tous les objectifs							● Politique/Plan d'action	
Objectifs du PGMR							● Réduction à la source	
Tous les objectifs							● Réglementaire	
							○ Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Municipal	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Organiser une séance de formation GMR et d'échange auprès des instances municipales						Annuel	
Action n°2	Assurer l'instauration de bonnes pratiques en GMR dans les édifices municipaux						2024, 2026, 2028, 2030	
Action n°3	Adopter une politique d'achat responsable à la MRC et la proposer aux municipalités						2029	
Action n°4	Intégrer un système favorisant les bonnes pratiques en GMR dans les appels d'offres municipaux à la MRC et la proposer aux municipalités						2030	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb de journée de formation et d'échange (8)								
Nb de politique d'achat responsable (3 ou plus)								
Ajout de critères environnementaux dans les appels d'offres (1 ou plus)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	4 451 \$	2 668 \$	5 181 \$	3 106 \$	6 032 \$	8 678 \$	15 795 \$	3 911 \$
Ressources externes	500 \$	515 \$	530 \$	546 \$	563 \$	580 \$	597 \$	615 \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	4 951 \$	3 183 \$	5 711 \$	3 652 \$	6 595 \$	9 258 \$	16 392 \$	4 526 \$
Grand total sur sept (7) ans							54 268 \$	

Orientation 4 – Augmenter le partage d'information sur les services offerts								
Mesure 19		Identifier de nouveaux canaux de communication						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Malgré les efforts déployés lors de la mise en œuvre du précédent PGMR, les processus de révision et de consultation ont mis en lumière un manque de connaissance de la population de certains services. Ainsi, il est souhaité d'améliorer l'ISÉ afin de rejoindre davantage les citoyens et les ICI.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							o Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							o Infrastructure	
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal							● ISÉ	
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles							o Politique/Plan d'action	
Stratégie de valorisation de la matière organique							o Réduction à la source	
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025							o Réglementaire	
Objectifs du PGMR							o Services en GMR	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							Secteur(s) visé(s)	
Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tous secteurs confondus							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, organismes de développement économique, organismes d'accueil et d'immigration)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Étudier les options de diffusion de l'information sur le territoire						2024	
Action n°2	Ajouter des canaux de communication pour les citoyens						2024	
Action n°3	Développer des canaux de communication pour les ICI						2025	
Action n°4	Instaurer la distribution de documents d'ISÉ pour les arrivants						2025	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb de nouveaux canaux développé (3 ou plus)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	1 879 \$	4 269 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	3 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	1 879 \$	7 269 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Grand total sur sept (7) ans							9 148 \$	

Orientation 4 – Augmenter le partage d'information sur les services offerts								
Mesure 20	Sensibiliser sur l'importance de la réduction du tri à la source							
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Une mesure créée à partir des propositions du Conseil jeunesse et de l'organisme CIBLES dans son mémoire afin de favoriser l'adoption des bonnes pratiques. Cette mesure visait initialement à sensibiliser les citoyens sur l'importance du tri, notamment pour l'obtention d'un meilleur compost lors de la redistribution. Le spectre a été élargi afin d'inclure la réduction à la source.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							○ Acquis de connaissances	
Tous les objectifs							○ Infrastructure	
Stratégie de valorisation de la matière organique							● ISÉ	
Tous les objectifs							○ Politique/Plan d'action	
Objectifs du PGMR							● Réduction à la source	
Tous les objectifs							○ Réglementaire	
							○ Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités, gestionnaires de lieu de traitement, organismes d'ISÉ)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Promouvoir les 3RV via la création et la diffusion de contenu original						En continu	
Action n°2	Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des services disponibles sur les 3RV lors d'événements sur l'ensemble du territoire						2024, 2026, 2028, 2030	
Action n°3	Organiser des visites aux sites de traitement pour différents publics						2025, 2027, 2029, 2031	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb de visites organisées (4)								
Nb d'ateliers de sensibilisation (28 ou plus)								
Nb de communications ISÉ (12/an sur différents canaux)								
Aide financière	Une partie des activités d'ISÉ en lien avec recyclage sera remboursée par le biais de l'entente-cadre avec ÉEQ. Un soutien financier (programme ou partenaire) sera également recherché pour l'embauche d'agent de sensibilisation.							
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	4 154 \$	6 084 \$	4 835 \$	7 081 \$	5 630 \$	8 245 \$	6 318 \$	8 917 \$
Ressources externes	7 280 \$	- \$	5 495 \$	- \$	5 829 \$	- \$	6 181 \$	- \$
Ressources matérielles	500 \$	- \$	530 \$	- \$	560 \$	- \$	590 \$	- \$
ISÉ et communications	1 648 \$	2 754 \$	1 763 \$	2 987 \$	1 881 \$	3 015 \$	1 996 \$	3 360 \$
Total annuel	13 582 \$	8 837 \$	12 623 \$	10 068 \$	13 900 \$	11 260 \$	15 085 \$	12 277 \$
Grand total sur sept (7) ans							97 633 \$	

Orientation 5 – Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle								
Mesure 21		Compiler et diffuser les données liées à la GMR sur le territoire de Rimouski-Neigette sous forme de bilan						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Certains citoyens souhaitent être d'avantage informé sur la situation dans Rimouski-Neigette. La production de statistiques locales peut être un bon outil de sensibilisation. Il est donc souhaité de compiler et de diffuser les données liées à la GMR sous forme de bilan territorial.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							● Acquis de connaissances	
Tous les objectifs							○ Infrastructure	
Stratégie de valorisation de la matière organique							● ISÉ	
Tous les objectifs							● Politique/Plan d'action	
Objectifs du PGMR							○ Réduction à la source	
Tous les objectifs							○ Réglementaire	
							○ Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalités)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Faire des suivis trimestriels des données en GMR						Trimestriel	
Action n°2	Mettre en place une représentation ludique de l'information et la diffuser						2029	
Action n°3	Formuler des recommandations visant une meilleure performance						Annuel	
Action n°4	Effectuer une caractérisation et diffuser les résultats						2030	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Compilation des données (trimestriel)								
Bilan et recommandation (diffusé aux 8 municipalités annuellement)								
Caractérisation (effectuée)								
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	1 681 \$	1 814 \$	1 957 \$	2 112 \$	2 279 \$	2 459 \$	4 814 \$	2 660 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	30 480 \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	448 \$	469 \$	491 \$	513 \$	537 \$	562 \$	1 332 \$	598 \$
Total annuel	2 130 \$	2 283 \$	2 448 \$	2 625 \$	2 816 \$	3 021 \$	36 625 \$	3 257 \$
Grand total sur sept (7) ans							55 206 \$	

Orientation 5 – Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle								
Mesure 22		Intégrer un accompagnement GMR dans le cadre d'événements à grand déploiement						
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Lors des événements qui génèrent beaucoup de matières, agir en amont pour prévenir la génération de matière et assurer un tri adéquat.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							○ Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Infrastructure	
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal							● ISÉ	
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles							● Politique/Plan d'action	
Stratégie de valorisation de la matière organique							● Réduction à la source	
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, bois, biosolides municipaux)							● Réglementaire	
Objectifs du PGMR							● Services en GMR	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							Secteur(s) visé(s)	
Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tous secteurs confondus							ICI	
Recycler 70% des matières organiques d'ici 2030								
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalité, organisateurs d'événements)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Identifier les événements à grand déploiement sur le territoire						2026	
Action n°2	Contacter les événements identifiés et effectuer un diagnostic GMR						2026	
Action n°3	Offrir un accompagnement personnalisé en amont et pendant l'événement puis effectuer un suivi les années subséquentes						2027 + en continu	
Action n°4	Encourager la mise en place d'incitatifs contractuels ou réglementaire pour intégrer les 3RV lors d'événements à grand déploiement						2028	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Recensement, étude et diagnostic (complété)								
Taux d'événements accompagnés (100% des demandes)								
Aide financière		Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour démarrer le service d'accompagnement						
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	- \$	- \$	3 281 \$	1 242 \$	2 011 \$	1 446 \$	1 504 \$	1 564 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	15 798 \$	6 303 \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	2 497 \$	500 \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	- \$	- \$	3 281 \$	19 537 \$	8 814 \$	1 446 \$	1 504 \$	1 564 \$
Grand total sur sept (7) ans							36 147 \$	

Orientation 5 – Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle								
Mesure 23	Mettre en place des compléments de services permettant aux acteurs locaux de participer à la diminution de l'enfouissement							
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure								
Appuyer et faire rayonner des projets et initiatives existants en 3RV qui responsabilisent différents acteurs de façon structurée, en démarrer de nouvelles au besoin. De plus, la MRC souhaite structurer l'accessibilité aux bonnes pratiques.								
Contributions aux objectifs							Type d'action :	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles							○ Acquis de connaissances	
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées							○ Infrastructure	
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal							● ISÉ	
Stratégie de valorisation de la matière organique							○ Politique/Plan d'action	
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier, carton, bois, biosolides municipaux)							● Réduction à la source	
Objectifs du PGMR							○ Réglementaire	
Réduire de 10% la quantité de matières enfouies de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)							● Services en GMR	
							Secteur(s) visé(s)	
							Résidentiel et ICI	
Responsable (collaborateurs)		MRC (municipalité, réparateurs, organismes communautaires, ICI, organismes d'économie circulaire)						
Action de mise en oeuvre							Échéance par action	
Action n°1	Inciter à la réparation et appuyer l'organisation de formations à cet effet						Annuel	
Action n°2	Promouvoir le maillage entre les ICI et évaluer la mise en place d'une plateforme de synergie autonome						2027	
Action n°3	Participer au programme Remplis vert et le diffuser						2028	
Action n°4	Faire une analyse des gisements de matières résiduelles visées et mettre en place des solutions au besoin, ex. Boîte de déménagement						2029	
Indicateurs SMART (Cibles)								
Nb d'initiatives promues ou organisées (3 ou plus)								
Aide financière	Un soutien financier (programme ou partenaire) sera recherché pour la mise en place de la plateforme de synergie autonome							
Budget ventilé	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ressources humaines	3 462 \$	3 736 \$	4 029 \$	6 833 \$	5 697 \$	5 062 \$	6 393 \$	5 476 \$
Ressources externes	- \$	- \$	- \$	3 060 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ressources matérielles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ISÉ et communications	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total annuel	3 462 \$	3 736 \$	4 029 \$	9 892 \$	5 697 \$	5 062 \$	6 393 \$	5 476 \$
Grand total sur sept (7) ans							43 747 \$	